

60 millions

de consommateurs

INSTITUT NATIONAL DE LA CONSOMMATION

Essai



CAFETIÈRES À GRAINS
La qualité des
expressos variable

Enquête

Ratés en série
**Que se passe-t-il
chez Lidl ?**

Enquête

**Beurre doux,
demi-sel, baratte...**
Comment s'y retrouver

Essai

Patchs, vape, billes, comprimés...

**LE MIEUX
POUR STOPPER
LA CIGARETTE**



La vérité sur LA VOITURE ÉLECTRIQUE



Dossier

ON DÉMÊLE LE VRAI DU FAUX
• Trop chère ? • Recharges galère ?
• Batterie trop faible ? • Pas si écolo ?

QUI SOMMES-NOUS ?

60 Millions de consommateurs et son site 60millions-mag.com sont édités par l'Institut national de la consommation (INC) ; établissement public à caractère industriel et commercial dont l'une des principales missions est de « regrouper, produire, analyser et diffuser des informations, études, enquêtes et essais » (art L. 822-2 du code de la consommation).



NOS VALEURS

INDÉPENDANCE

Nous n'acceptons aucune publicité et tous les produits testés sont achetés par nos soins, de manière anonyme, comme tout consommateur.

EXPERTISE

Nos journalistes-enquêteurs travaillent en étroite collaboration avec les ingénieurs, les juristes et les économistes de l'INC pour une information fouillée et experte.

PROXIMITÉ

Le réseau 60, c'est plusieurs milliers de contacts par mois : messages des lecteurs, des abonnés à nos comptes Facebook, Instagram, LinkedIn et X, les contributions au forum. Des échanges qui enrichissent nos contenus en continu.

Essais mode d'emploi

Tous les tests de produits réalisés par notre centre d'essais comparatifs répondent à des cahiers des charges complets, définis par les ingénieurs de l'INC, qui s'appuient sur la norme des essais comparatifs NF X 50-005. Ces essais ont pour but de comparer objectivement les produits (qui ont tous été achetés de manière anonyme) et, le cas échéant, de révéler les risques pour la santé ou la sécurité. Les informations publiées, en particulier essais comparatifs et études, ne peuvent faire l'objet d'aucune exploitation commerciale ou publicitaire. Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation de l'INC.



Bien serré, votre café ?

1 Avant leur dégustation, on mesure les vitesses d'extraction, les volumes et les températures des expressos. **2** D'autres fonctions des cafetières à grains sont testées ; comme ici, la génération d'eau chaude pour les infusions.

3 Les cafetières doivent être faciles à entretenir et à utiliser au quotidien par tous les membres de la maisonnée. Aussi, la préparation et la personnalisation des boissons, ainsi que l'entretien, sont évalués.



RETROUVEZ-NOUS, dès cette rentrée, sur les ondes de franceinfo, chaque week-end dans franceinfo conso. Un rendez-vous hebdomadaire pour découvrir les grandes enquêtes de «60» et les préoccupations conso, à écouter aussi en podcast.

NOS DÉCRYPTAGES EN VIDÉO

Durant tout l'été, nous avons diffusé sur les réseaux sociaux des petites vidéos pour vous apprendre à décrypter les étiquettes alimentaires. Grâce à Xavier, notre ingénieur agronome, les listes d'ingrédients, labels, l'origine des poissons, viandes, miels ou la différence entre DLC et DDM n'ont plus de secret pour vous. À retrouver sur les comptes Tik Tok, Instagram et Facebook de 60 Millions.





J. DULEY

SYLVIE METZELARD
Rédactrice en chef

La voiture électrique, ça vous branche ?

La voiture électrique, aujourd'hui, c'est un peu le compteur Linky d'hier. Tout le monde a un avis et des informations contradictoires circulent à tout-va. Fils de discussion sur les forums, grogne ou grosses blagues sur les réseaux sociaux... on peut parler de dossier à charge. Sans oser faire de rapprochement ou de mauvais jeux de mots avec les batteries desdits véhicules que certains aimeraient voir se décharger moins vite ou se recharger plus facilement. Cela pourrait faire sourire si, conformément au vote du 14 février 2023, le glas pour les

voitures thermiques ne devait sonner, en Europe, en 2035.

Certes, cette échéance semble compromise, selon un récent rapport de la Cour des comptes européenne : développement du marché des voitures électriques trop faible, compétitivité dans la course aux batteries ridicule et dépendance maximale aux ressources étrangères... On est loin d'être à niveau. Pourtant, même si c'est un

peu plus tard que prévu, il faudra bien que nous passions à l'électrique car, selon le même rapport, « la plupart des voitures thermiques actuelles émettent toujours la même quantité de CO₂ qu'il y a douze ans ». L'option est d'autant plus évidente que le bénéfice environnemental de l'électrique se démontre, si l'on en croit les bons résultats des capteurs installés depuis dix ans dans la baie de San Francisco où le parc électrique domine.

Mais quand s'y mettre ? Nombre d'entre vous s'interrogent, surtout au moment de changer de véhicule. Aussi, pour vous aider à y voir clair, nous passons en revue ici tous les points reprochés à la voiture électrique. La voie indispensable pour tordre le cou aux idées reçues sans pour autant nier les problèmes existants. Bonne route vers le futur ! ●

« Pour vous aider à y voir plus clair, nous tordons le cou aux idées reçues dans notre dossier, sans nier les problèmes existants. »



RESTONS CONNECTÉS !



60millions-mag.com

- Pour puiser davantage d'infos conso au quotidien
- Un forum pour vous exprimer
- Les rappels de produits à connaître



/60millions
deconsommateurs

Pour suivre, partager les travaux de «60», réagir à des infos insolites, partager une expérience...



@60millions

Le fil du consommateur averti.

@alerte_rappel60

Pour être prévenu tout de suite des gros rappels de produits.

60
millions
de consommateurs

MENSUEL ÉDITÉ PAR L'INSTITUT NATIONAL DE LA CONSOMMATION (Établissement public à caractère industriel et commercial)
Le Polaris, 76, avenue Pierre Brossolette, 92240 Malakoff
Tél. : 01 45 66 20 20
www.inc-conso.fr

Directeur de la publication :
Philippe Laval

Rédactrice en chef :
Sylvie Metzeldard

Rédacteurs en chef adjoints :
Hervé Cabibbo (mensuel)
Sophie Coisne (hors-série)
Élodie Toustou (Web)

Directrice artistique :
Emmanuelle Mondor

Secrétaire générale de la rédaction :
Martine Fédor

Rédaction :
CHEFS DE RUBRIQUE :
Patricia Chairopoulos, Fanny Guibert, Lionel Maugain, Amine Meslem (hors-séries), Adélaïde Robert, Adrian de San Isidoro

SECRETARIAT DE RÉDACTION :
Bertrand Loiseaux et Mireille Fenwick (premiers secrétaires de rédaction), Cécile Demailly

MAQUETTE : Valérie Lefeuve (première rédactrice graphiste)

RESPONSABLE PHOTO :
Céline Derœux

SITE INTERNET :
www.60millions-mag.com
Matthieu Crocq (éditeur Web), Laura Hendrikx (cheffe de rubrique), Brigitte Glass (relations avec les internautes) redactionweb@inc60.fr

Diffusion :
William Tétrél (responsable), Gilles Taillandier (adjoint), Valérie Proust (assistante)

Relations presse :
Anne-Juliette Reissier-Algrain, Tél. : 01 45 66 20 35

Chef adjoint du centre d'essais comparatifs : Antoine Haentjens

Cheffe du service juridique, économique et de la documentation :
Patricia Foucher

Contact dépositaires, diffuseurs et réassort : Destination média, Tél. : 01 56 82 12 06

Service abonnements : 60 Millions de consommateurs, CS90006, 59718 LILLE CEDEX 9. Tél. : 09 69 322 983

TARIFS DES ABONNEMENTS ANNUELS
11 numéros mensuels + Spécial Impôts : 49 € ; étranger : 62,50 €.
11 mensuels + Spécial Impôts + 7 hors-séries : 83 € ; étranger : 108 €

Photogravure : Key Graphic

Impression : groupe Maury
Imprimé sur papier : Leipa Lux



Origine du papier :
Schwedt/Oder, Allemagne
Taux de fibres recyclées : 100 % recyclées
Certification : PEFC
Eutrophisation : 0,08 kg/tonne

Distribué par : MLP

Dépôt légal : août 2024

Commission paritaire : 0927 K 89330

ISSN : 1267-8066

Ce numéro comporte un encart d'abonnement sur une partie du tirage.



Carton rouge

Billets d'avion Gare aux vols business bradés !

Le constat

discountclasseaffaires.com vend des billets business et première à prix cassés.

Le problème

Certains voyageurs découvrent, avant le départ, que leur billet a été annulé.

La conséquence

Le site ne s'estime pas responsable et le client doit racheter un billet au prix fort.

Économisez de 30 à 60 % sur tous vos vols en classe Affaires et en première classe ! », appâte le site discountclasseaffaires.com sur sa page d'accueil. Cette société, qui se présente comme une agence de voyages, propose de nombreuses destinations : Los Angeles, Bangkok, Bali ou encore Hong Kong.

Attirée par ces rabais avantageux, Monia opte pour un aller-retour Paris-Casablanca en classe Affaires à 1 800 € pour deux personnes, opéré par Air France. Une solution moins coûteuse que les billets facturés 2 500 € minimum sur le site officiel de la compagnie. Pour payer, elle doit appeler un numéro communiqué sur le site et donner ses coordonnées bancaires par téléphone à la responsable de l'agence, Laurence Moreau. « Comme le site est plutôt bien noté sur Internet et qu'il m'a été conseillé par des amis, je ne me suis pas méfiée », raconte-t-elle.

MAUVAISE SURPRISE AU RETOUR

Après le paiement, Monia reçoit par mail son billet électronique avec numéros de dossier et de sièges. À l'aller, tout se passe bien. Mais au retour, c'est la douche froide au comptoir d'enregistrement : la référence du billet n'existe plus. Résultat, elle rachète deux billets le jour même au prix fort de 3 000 €.

« Le plus insupportable, c'est que Laurence Moreau refuse toute responsabilité », ne décolère pas

Pascal, autre client du site qui s'est retrouvé bloqué à Singapour. Une mauvaise surprise avant le départ vécue par au moins quatre personnes, qui ont décidé de poursuivre « l'agence » en justice pour récupérer les sommes perdues. Dans certains cas, le préjudice financier dépasse les 7 000 €.

TRAFIC DE MILES

« Le site discountclasseaffaires.com est connu de notre service de lutte contre la fraude, reconnaît la compagnie Air France, interrogée par «60». Nous étudions les possibilités pour faire cesser cette activité incitant à la revente de miles. » Ces points obtenus en voyageant permettent d'acheter tout ou partie d'un billet, à condition d'avoir été acquis via le programme fidélité. Mais si la compagnie s'aperçoit que les miles dépensés ont été achetés auprès d'un tiers, elle peut annuler le billet. À l'arrivée, ce sont les voyageurs ignorant l'existence de ce trafic auquel se livre discountclasseaffaires.com qui paient les pots cassés. Contacté, le site, enregistré aux États-Unis, n'a pas répondu à nos questions.

Pour éviter de perdre votre argent, restez vigilant. Si le site Internet n'affiche ni numéro de registre du commerce, ni conditions générales de transport, ni numéro d'immatriculation – obligatoire pour une agence de voyages –, ni garanties financières, fuyez ! ●

ADRIAN DE SAN ISIDORO



CE QUE DIT LA LOI
Article R111-1 du code de la consommation :
« Le professionnel communique [...] son nom ou sa dénomination sociale, l'adresse [...] de son établissement [...], son numéro de téléphone et son adresse électronique [...]. » Et article L211-18 du code du tourisme : les agences de voyage « sont immatriculées au registre [...] des agents de voyages. »



SOMMAIRE

N° 605 / SEPTEMBRE 2024

DIRE / RÉAGIR / REVENIR

Le regard de «60» sur l'actualité de la consommation	p.6
Pansements : la plaie de l'Assurance maladie.....	p.6
Combien le panier de fruits et légumes ?.....	p.6
Réchauffement climatique : Enfants et malades plus exposés.....	p.7

À la une

Voitures électriques

La vérité sur les voitures électriques.....	p.8
L'obsolescence des batteries en question.....	p.15

ALIMENTATION & SANTÉ

Toutes les infos sur la nutrition, les problématiques de santé, la beauté	p.16
Enquête	
Dénominations : Se repérer dans la jungle des beurres.....	p.18
À la réflexion	
Notre assiette, sous influence ?.....	p.24
Enquête	
Sevrage : pour en finir avec les cigarettes.....	p.26
Zoom	
Barres protéinées : Que de sucres !.....	p.31

ÉQUIPEMENT & LOISIRS

Toutes les infos sur l'équipement de la maison, le high-tech, les transports et les loisirs	p.32
Essai	
Cafetières avec broyeurs : Pas tous bons, les expressos... ..	p.35
Pratique	
Prévention : Bien choisir son casque pour rouler à vélo	p.40
Zoom	
Contrôle technique : Au tour des deux-roues	p.43
Enquête	
Cybercommerçants : Ces manipulations qui incitent à cliquer... ..	p.44

ARGENT & LOGEMENT

Toutes les infos sur la gestion de vos dépenses, votre habitation et vos droits de consommateur	p.48
Enquête	
Grande distribution : Que se passe-t-il chez Lidl ?.....	p.50
Pratique	
Placements : Produits structurés, une mode à suivre ?.....	p.54
Zoom	
Loi anti-squat : Faciliter les recours des propriétaires.....	p.57
Coaching	
Location à risque : Faire reconnaître le préjudice subi.....	p.58
Ne vous laissez pas faire	
Prix erronés en caisse, ça suffit !.....	p.61

RÉSEAU 60 **Courriers, courriels,**
 Vos coups de gueule, vos questions,
 nos réponses..... p. 62

La flèche de Madame 60	
Quand Barilla se lance dans la promesse de l'aube.....	p.66
60 secondes pour retenir l'essentiel	p.67

Retrouvez-nous
chaque samedi
dans "franceinfo: conso"

à 15h50, 17h50 et 21h20 sur **franceinfo:**
radio . web . tv canal27

Vous voulez vous abonner : **voir page 60**

Vous recherchez un article
ou un ancien numéro :
voir page 34
ou www.60millions-mag.com

Le programme des émissions
Consomag diffusées sur France 2,
France 3, France 4, France 5
et France Info : **voir page 30**

DIRE RÉAGIR REVENIR

LE REGARD DE «60» SUR L'ACTUALITÉ DE LA CONSOMMATION

PAR PATRICIA CHAIROPOULOS, FANNY GUIBERT, LIONEL MAUGAIN, ADÉLAÏDE ROBERT ET ADRIAN DE SAN ISIDORO

Pansements La plaie de l'Assurance maladie

Avec 11,1 milliards de déficit en 2023, l'Assurance maladie veut limiter le gaspillage des médicaments et dispositifs médicaux. C'est sa première proposition sur trente pour 2025. Elle se donne différents objectifs et notamment celui de limiter à sept jours la prescription de pansements. Ceux-ci représentaient, en 2022, 732 millions d'euros en montants remboursés, soit le deuxième poste de dépenses des produits et prestations remboursables, en progression régulière. Rien de nouveau : c'était déjà la deuxième proposition pour... 2020 – et au programme aussi pour 2023 et 2024. Conditionnements inadaptés, prescriptions des produits les plus coûteux, les pansements restent la plaie de l'Assurance maladie. Le petit truc qui colle et dont elle a du mal à se débarrasser ! ●



Alimentation saine Combien, le panier de fruits et légumes ?

Dans son dernier Observatoire des prix des fruits et légumes, l'association Familles rurales a évalué le coût mensuel d'un panier d'été de 19 fruits et légumes frais (conventionnels et bio), pour une famille de deux adultes et deux enfants. Ainsi, celle qui suit les recommandations de santé publique en consommant au moins 400 grammes de fruits et légumes (soit cinq unités) par jour et par personne, débourse au total entre 66 € et 241 € par mois selon la composition du panier. Bonne nouvelle : c'est globalement moins cher que l'an passé. L'association relève que la plus forte réduction est de 19 € (-12 %) pour un panier contenant exclusivement des produits cultivés en France. Mais les résultats appellent deux petits bémols. D'abord, le panier 100 % bio coûte le même prix qu'en 2023. Sur-tout, les ménages qui achètent les cinq produits les moins chers du panier (melon, pastèque, concombre, laitue et tomate, en conventionnel), doivent dépenser 1 € de plus. Hausse minime sur un an, mais non négligeable pour des budgets très serrés. ●



Bien vu ! Babyflation

Trouvés en rayon par le journaliste spécialisé Olivier Dauvers, les nouveaux bonbons Croco baby de Haribo sont vendus 1,86 € les 165 grammes, alors que le paquet de Croco Haribo classique, installé à ses côtés, affiche 1,35 € les 280 grammes... Pour ces bébés crocodiles, la facture est salée puisqu'ils sont facturés à plus de 11,27 €

le kilo (et même 21,21 € le kilo sur le site de la boutique Haribo !) alors que les crocos classiques, eux, ne coûtent que 4,82 € le kilo. C'est d'autant plus surprenant que la nouvelle référence contient « 30 % de sucres en moins », ce qui laisserait imaginer un moindre prix compte tenu de l'explosion du tarif du sucre depuis deux ans. ●





Réchauffement climatique Enfants et malades plus exposés

D'ici 2030, plus d'1,3 million d'enfants en maternelle subiront une température dans les classes excédant les 35 °C si rien ne change. Une centaine d'hôpitaux sont également menacés.

Avant 1990, la France connaissait en moyenne deux jours de vagues de chaleur par an, c'est-à-dire au-dessus de 35 °C. Depuis 2000, ce chiffre est passé à huit jours. Dans un scénario d'augmentation de 4 °C, l'Île-de-France pourrait connaître jusqu'à 94 jours de vagues de chaleur, soit plus d'un quart de l'année.

MONTÉE DES PÉRILS

Ces vagues pourraient tuer 46 000 personnes par an d'ici 2100, selon des chiffres rapportés par Oxfam dans son rapport intitulé « Nous ne sommes pas prêts », destiné à alerter les décideurs sur l'imminence du péril climatique. D'ici six ans, 55 % des écoles maternelles connaîtront des vagues de chaleur supérieures à 35 °C, soit 7 138 établissements et 1,3 million d'enfants de 2 à 5 ans seront exposés, selon une étude d'EcoAct citée par Oxfam. La totalité des écoles des Bouches-du-Rhône, de la Seine-Saint-Denis, de Paris et de la Gironde sont concernées. Du côté des établissements de santé, 103 hôpitaux sur 2 321 sont menacés

de fermeture totale ou partielle d'ici 2100 du fait des chaleurs extrêmes. Les infrastructures exigent en effet une température entre 19 et 22 °C dans les blocs opératoires, du fait de l'omniprésence de l'informatique, notamment les équipements biomédicaux.

Autre péril d'ici 2100, la montée des eaux qui menace des structures d'éducation et de santé. « Les submersions pouvant affecter ces zones urbaines jusque dans les terres, 10 000 infrastructures publiques pourraient être gravement affectées, parmi lesquelles 275 hôpitaux ou 243 maisons de retraite. »

CONJURER LE SORT

Mais le rapport ne veut pas pour autant être uniquement un catalogue de catastrophes annoncées. Certaines mesures, comme la végétalisation urbaine, peuvent générer des bénéfices économiques, sanitaires et climatiques. « Le passage à l'agro-écologie, par exemple, permet à la fois de renforcer les puits de carbone, la rétention de l'eau, mais également d'avoir des cultures plus résilientes », plaide notamment Oxfam. ● L. M.

MIS À L'AMENDE !



300 000 € La direction départementale des populations du Bas-Rhin a infligé une amende à l'installateur d'équipements thermiques Saga Conseil. Notamment pour non-respect de l'interdiction de démarchage téléphonique, dans le secteur de la rénovation énergétique.

2 385 000 € La Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) a sanctionné le marché en ligne communautaire Vinted, pour un mauvais traitement des demandes d'effacement de données personnelles. Et pour avoir invisibilisé des annonces d'utilisateurs.

500 000 € La société SAS Distribution du Domaine d'Uby, qui commercialise des vins côtes de Gascogne, a été recadrée par l'Autorité de la concurrence. En effet, l'entreprise imposait des prix de revente minimaux à ses distributeurs et livrait en retard ceux qui ne les appliquaient pas !

Détournement Sanction record contre Ohm Energie



Le fournisseur Ohm Energie a écopé, le 11 juillet, d'une sanction record de six millions d'euros à la suite d'une enquête lancée par la Commission de régulation de l'énergie (CRE). Motif : Ohm a détourné le dispositif Accès régulé à l'électricité nucléaire historique (Arenh). Ce dernier permet à des fournisseurs d'obtenir une partie de la production d'EDF à un prix avantageux. Mais ils doivent l'utiliser pour leurs clients. Or Ohm l'a partiellement revendue sur les marchés où les prix étaient élevés. La société conteste et a fait appel de la décision. Ohm fait également l'objet d'une plainte de l'association Consommation, logement et cadre de vie (CLCV). Elle estime que les pratiques de la société ont trompé ses clients et invite ceux qui ont subi une forte hausse de leur tarif en août-septembre 2022 à la contacter (ohm@clcv.org). ●

À LA UNE

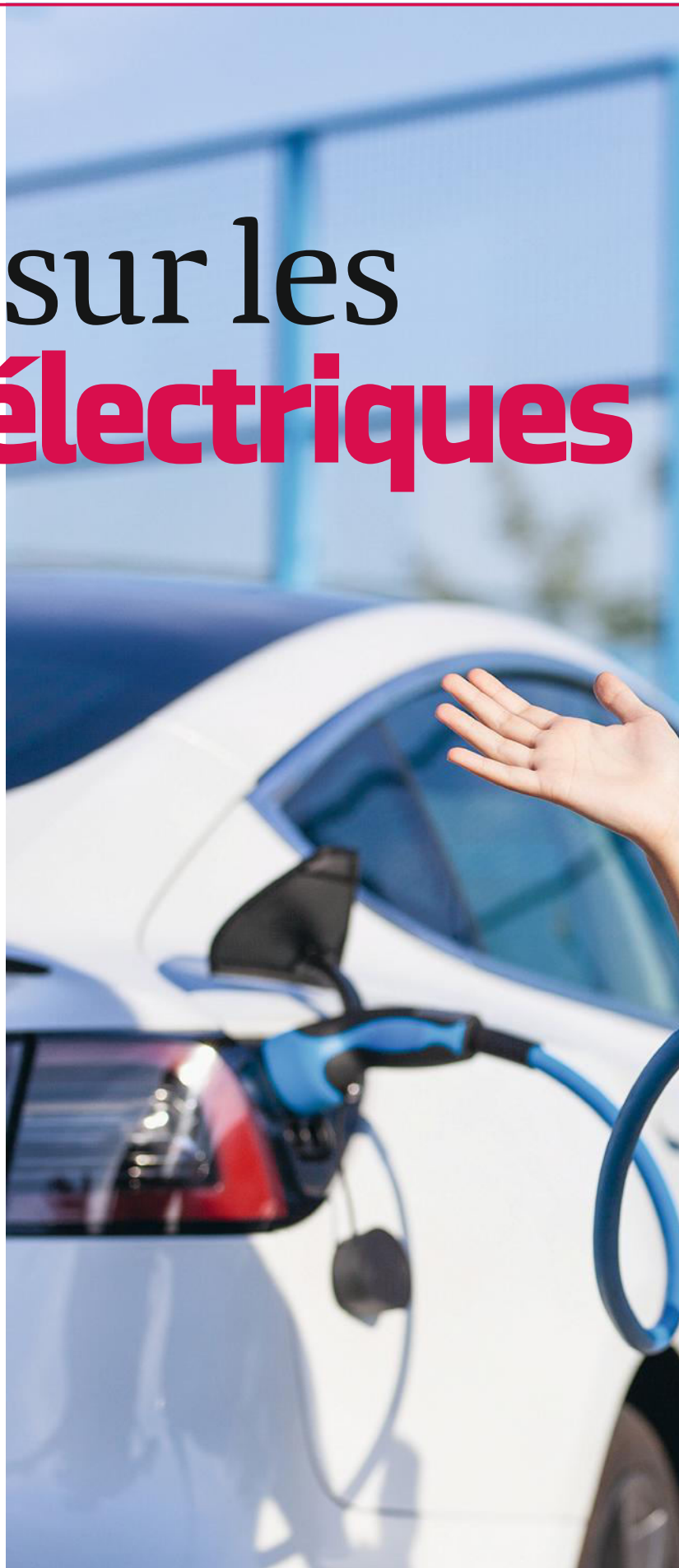
La vérité sur les voitures électriques

En dépit des incitations gouvernementales, la voiture électrique reste à la traîne. Prix indécents, autonomie en berne, désastreuse pour l'environnement... les critiques ne manquent pas, même si elles ne sont pas toujours fondées. Et si l'on démêlait le vrai du faux ?

La voiture de demain sera électrique. C'est en tout cas ce que soutiennent les institutions nationales et européennes. Mais les chiffres de vente ne reflètent pas cet optimisme. En 2023, les voitures électriques (VE) ont représenté 16,8 % des 1 774 729 voitures particulières neuves immatriculées en France. Si le marché devrait continuer de croître en 2024, la courbe des ventes en Europe au premier trimestre montre des signes d'affaissement.

En France, le leasing social, qui a permis à 50 000 automobilistes aux revenus modestes d'acquérir un VE pour 100 € par mois sans apport, devrait limiter l'érosion, mais il faudra attendre la fin de l'année pour évaluer l'impact de cette mesure sur le marché global. Il faut se rendre à l'évidence : la voiture électrique peine à convaincre. Pour des raisons qui n'ont pas varié : elle coûte trop cher et son autonomie est trop faible. Viennent ensuite la crainte de ne pouvoir recharger le véhicule faute de bornes disponibles, la hantise d'une panne de la batterie dont le prix est considérable et les doutes sur l'impact environnemental lié à leur fabrication et leur recyclage. Mais qu'en est-il réellement ?

— **Une évidence : la voiture électrique peine à convaincre.** —





La voiture électrique coûte trop cher !

VRAI En 2024, il n'existe aucun modèle à moins de 20 000 €. C'était pourtant le cas en 2023, mais avec une réduction du bonus écologique, les véhicules les moins chers, comme la Renault Twingo, ont subi une augmentation tarifaire sensible, le constructeur ne parvenant pas, ou ne souhaitant pas compenser le rabotage de l'aide financière. Sans oublier que, désormais, le bonus écologique prend en compte le score environnemental lié à la production et au transport du véhicule, ce qui exclut quasiment tous les modèles construits hors de l'Union européenne (UE). Consé-

quence, les ventes de la Dacia Spring, fabriquée en Chine, se sont effondrées depuis le début de l'année. Et la situation ne risque pas de s'arranger à court terme. Après qu'une enquête a révélé que les constructeurs chinois sont largement subventionnés par Pékin, l'UE a annoncé, le 5 juillet, des droits de douane jusqu'à 38 % sur les véhicules électriques chinois. Et le bras de fer ne fait que commencer...

DES PRIX QUI RESTENT EXORBITANTS

Mais les véhicules profitant du bonus écologique ne sont pas abordables pour autant. Au moment où nous



✓ le Top 20 des voitures électriques les plus vendues en mai 2024

Rang	Marque	Modèle	Capacité batterie (kWh)	Puissance (kW)	Puissance (CV)	Autonomie (WLTP)	Prix de base
1	Peugeot	e-208	50	100	136	340 km	33 000 €
2	Renault	Twingo E-Tech	22	60	82	190 km	21 500 €
3	Renault	Megane E-Tech	40	96	130	300 km	30 000 €
4	Tesla	Model Y	60	203	273	455 km	45 000 €
5	Fiat	500 e	24	70	95	190 km	30 400 €
6	Opel	Corsa-e	46	100	136	350 km	32 000 €
7	Peugeot	e-2008	50	100	136	320 km	38 000 €
8	Volkswagen	ID.3	52	125	170	388 km	38 000 €
9	BMW	iX1	65	150	204	47 km	47 000 €
10	Tesla	Model 3	60	202	275	513 km	43 000 €
11	Skoda	Enyaq	77	210	285	550 km	53 500 €
12	MG	MG4	51	125	167	350 km	25 000 €
13	Volvo	EX30	51	200	272	337 km	39 000 €
14	Opel	Mokka Electric	46	100	136	342 km	42 000 €
15	Citroën	ë-C4	50	100	136	355 km	35 700 €
16	Hyundai	Kona Electric	48	115	156	377 km	36 900 €
17	Fiat	600 e	54	115	156	408 km	36 000 €
18	Jeep	Avenger	54	115	156	399 km	38 000 €
19	Kia	Niro EV	65	150	204	460 km	45 700 €
20	Nissan	Leaf	40	110	150	270 km	35 000 €



L'autonomie est bien trop faible !

écrivons, la Renault 5 E-Tech, coûte 29 490 €, bonus écologique de 4 000 € déduit. En comparaison, la Renault Captur Full-hybrid, plus volumineuse, coûte 28 900 €. Autre exemple, la Citroën ë-C3 vaut 23 300 €, bonus écologique déduit, contre 15 000 € pour la version thermique ; la Peugeot e-208 est vendue 32 900 €, alors qu'on peut tableer sur 23 500 € pour la version hybride, et seulement 20 000 € pour la version thermique !

Pourquoi ces prix exorbitants ? Déjà, le coût des batteries, qui représente entre 25 et 40 % du prix du véhicule. Ensuite, en raison des coûts de développement et production, très importants au regard des ventes. L'assemblage d'un véhicule électrique nécessite la réorganisation de la chaîne de montage et, plus souvent, la création d'une unité spécialisée. Cependant, plusieurs constructeurs (Volkswagen, Renault, Ford...) promettent des modèles à moins de 25 000 €, hors bonus écologique, d'ici trois ans. Des citadines pour la plupart, et c'est une bonne nouvelle car le segment B (citadines polyvalentes) représente près de 50 % du marché.

○ —————
Des modèles à moins de 25 000 € promis d'ici trois ans.
————— ○

Un effort indispensable pour tenter de contenir l'arrivée des prochaines voitures chinoises. MG poursuit son offensive sur les modèles à bas coût, et vient d'annoncer une citadine à 20 000 €, dès l'an prochain. De son côté, BYD va construire une usine en Hongrie, qui pourrait lui ouvrir l'accès au bonus écologique. Mais nous sommes encore loin des prévisions très optimistes de Jom Towan. En 2022, le PDG de Volvo affirmait que les voitures électriques coûteraient le même prix que les thermiques... en 2025. ●

VRAI Comparée à un véhicule à essence, et *a fortiori* un diesel, l'autonomie d'un véhicule électrique apparaît souvent famélique. Ainsi, la Renault Twingo ne peut parcourir plus de 190 km, et la Fiat 500 plafonne à 180 km. Il s'agit de citadines compactes, qui intègrent par conséquent de petites batteries. Plus grandes, les Megane E-Tech et Tesla Model Y annoncent respectivement 300 et 455 km d'autonomie. Enfin, parmi les modèles les plus vendus, la Tesla Model 3 permet de rouler jusqu'à 513 km avec une batterie complètement chargée.

LA NORME MONDIALE NE REFLÈTE PAS LA RÉALITÉ

Mais attention, on parle ici de l'autonomie WLTP (procédure d'essai mondiale harmonisée pour les véhicules légers). Elle est calculée lors d'un cycle de fonctionnement normalisé, simulant des déplacements en milieu urbain et extra-urbain, avec des changements de vitesse (moyenne, maximale) et l'utilisation d'équipements tels que la climatisation. Or, la plupart des tests réalisés par les médias automobiles montrent que la norme WLTP ne reflète pas la réalité. En conditions normales, l'auto-



nomie se révèle moins importante qu'annoncée, la différence pouvant dépasser 20 %.

La consommation d'un véhicule électrique n'est guère différente de celle d'une voiture thermique. Plus on roule vite, plus on est chargé, plus on accélère fort, et plus on consomme. En ville, en revanche, et à condition d'adopter une conduite souple, un véhicule électrique se révèle plutôt sobre, offrant une autonomie supérieure à la norme WLTP et à celle d'un véhicule thermique. D'autant que de nombreux modèles permettent de brider la puissance ●●●

Quel tarif d'assurance ?

Une étude de l'association SRA (qui fédère toutes les entreprises d'assurance automobiles) indique que le coût de réparation d'une voiture électrique accidentée s'avère environ 15 % plus élevé que celui d'un équivalent thermique. Interrogé par *Le Parisien*, Rodolphe Pouvreau,

directeur de SRA, précise que ce surcoût est notamment dû à la réparation de pièces spécifiques comme certaines parties de la calandre et autres éléments liés à l'électrification. Cela dit, nous ne disposons pas encore du recul suffisant pour déterminer si un

véhicule électrique coûte plus cher à assurer qu'un thermique. Si la prime peut sembler plus élevée, c'est souvent parce que l'on compare le modèle électrique à son équivalent thermique, nettement moins coûteux. Or, plus le prix du véhicule est élevé, plus l'assurance est chère.

●●● du moteur en mode urbain, pour éviter les accélérations brusques, très énergivores. Vous pouvez aussi profiter du freinage régénératif, qui recharge la batterie lorsqu'on cesse d'accélérer.

Notez que l'autonomie varie aussi en fonction de la température extérieure. Notamment par grand froid, en raison de réactions chimiques "ralenties" à l'intérieur des cellules de la batterie. En fait, elle ne se décharge pas, mais ne peut exploiter toute la charge. Pour cette raison, si l'on monte dans sa voiture garée à l'extérieur, sans la préchauffer ou la recharger, l'autonomie sera réduite dans des proportions pouvant atteindre 30% voire davantage, comparé à un stationnement par température douce.

LE PRÉCHAUFFAGE DE LA BATTERIE À DISTANCE

Mais les véhicules électriques récents prennent ce problème en compte. Il est souvent possible de lancer le préchauffage de la batterie à distance, de manière à atteindre la température optimale dès la mise en route. À ce propos, de nombreux automobilistes préconisent d'utiliser les sièges chauffants plutôt que de recourir au chauffage de l'habitacle, d'autant plus énergivore que le véhicule est froid.

Autre innovation, un nombre croissant de véhicules électriques propose le pré-conditionnement automatique de la voiture en prévision d'une recharge à venir, surtout si elle doit être réalisée sur chargeur rapide. La batterie puise alors une partie de son énergie pour chauffer les cellules. Il est, en effet, déconseillé de lancer une charge rapide sur une batterie trop froide, au risque d'endommager les cellules et de réduire sensiblement leur durée de vie. ●

○ —————
Ne lancez pas une charge rapide sur une batterie trop froide.
○ —————



Recharger demande du temps et c'est

FAUX

Vous avez l'habitude de faire le plein d'essence en moins de cinq minutes dans n'importe quelle station ? Avec un véhicule électrique, c'est impossible aujourd'hui, et c'est une source de crispation pour de nombreux automobilistes. Plus précisément, pour ceux qui roulent encore en voiture thermique.

GAGNER DU TEMPS : FAIRE INSTALLER UNE WALLBOX

Mais est-ce réellement un problème ? Comme l'indique Engie : « Quelle que soit leur situation, la majorité des propriétaires rechargent leurs voitures hybrides et électriques à domicile. C'est le cas pour 90 % des conducteurs habitant une maison individuelle, et 53 % des automobilistes résidant en appartement. » Il faut savoir qu'un véhicule électrique peut être rechargé

sur une simple prise domestique (courant alternatif, souvent 2,3 kW en France). Tous les véhicules sont fournis avec le câble mode 2, autorisant la recharge par ce biais.

Mais mieux vaut ne pas être pressé. Comptez près de seize heures pour recharger une Megane E-Tech 60 kW de 20 % à 80 %. Pour réduire cette durée, il est possible d'installer une prise renforcée Green'Up. Compatible avec le réseau électrique monophasé, elle délivre une puissance de 3,7 kW. Sachez que son installation nécessite de bonnes connaissances en électricité. En cas de doute, mieux vaut faire appel à un professionnel. La recharge de notre Megane s'effectue alors en un peu moins de dix heures.

Enfin, la solution la plus rapide consiste à installer une Wallbox. L'opération est obligatoirement réa-



Recharger sur l'autoroute relève quasiment de l'exploit

FAUX

... sauf lors des pics de circulation. Pour l'autoroute, on oublie le chargeur embarqué. Les autoroutes, mais aussi de plus en plus de stations dans l'espace public, sont équipées de bornes de recharge rapide dont la puissance varie de 150 à plus de 300 kW.

Ces installations fournissent du courant continu directement à la batterie, sans passer par le chargeur. La vitesse de charge dépend par conséquent de la puissance de charge du véhicule. Elle est de 130 kW environ pour la Megane E-Tech 60 kW, 100 kW pour l'Opel e-Corsa et 155 kW pour la Volvo EX30. Ainsi, entre vingt et trente

minutes suffisent pour recharger ces véhicules de 20 % à 80 % (la puissance délivrée est limitée par la puissance de charge).

Le souci n'est donc pas la recharge, mais l'autonomie du véhicule, qui peut contraindre à de fréquents passages à la borne. Sur autoroute sur-

○ ———— Utilise une appli de planification d'itinéraire. ○

tout où, en raison de la vitesse, la batterie se décharge rapidement. Les possesseurs de véhicule électrique utilisent une application de planification d'itinéraire, comme ABRP ou Chargemap, qui indiquent où et quand recharger, en fonction de l'itinéraire et du type de véhicule. Certaines voitures intègrent ce planificateur, comme Tesla et Renault.

Malgré tout, partir en vacances un jour de grands départs expose, sinon à des galères, du moins à un certain inconfort. Car si toutes les stations d'autoroute sont équipées de chargeurs rapides, les ponts du printemps et les grands chassés-croisés de l'été ont montré que leur nombre était insuffisant. Ainsi, à la vingtaine de minutes de recharge, il faut ajouter l'attente nécessaire pour accéder à la borne. De quoi rallonger sensiblement la durée du voyage. ●

Recharger coûte autant qu'un plein d'essence

FAUX

Certes recharger son véhicule sur l'autoroute se révèle coûteux. Il faut compter environ 10,60 € pour 100 km. Mais seuls les gros rouleurs utilisent fréquemment ces bornes de charge rapide. Ce n'est en rien la norme.

○ ———— Le coût moyen aux 100 km se situe entre 2,50 € et 3,50 €. ○

L'Insee précise que 85% des actifs utilisent leur voiture pour des trajets compris entre 25 et 30 km, mais ce chiffre baisse à mesure que la distance à parcourir diminue.

La grande majorité des utilisateurs rechargent leur véhicule au domicile, en entreprise ou aux bornes de l'espace public. Il en résulte que le coût moyen aux 100 km se situe entre 2,50 et 3,50 €, très loin des 8 € qu'il faudra déboursier pour un diesel et 10,20 € pour une essence. Plus chère à l'achat, la voiture électrique l'est nettement moins à l'usage. ●

compliqué !

lisée par un électricien, qui vérifiera la compatibilité avec le réseau électrique. Le coût d'installation varie de 1 000 à 3 000 € suivant la complexité. Avec une Wallbox, la puissance de charge atteint 7,4 kW en monophasé. Il ne faut plus que 4,9 heures pour recharger 60% de la batterie du véhicule. Sachez, néanmoins, que le câble mode 3 nécessaire au branchement sur une Wallbox est souvent proposé en option lors de l'achat du véhicule.

UN CHARGEUR DE PLUS GRANDE CAPACITÉ

Notez aussi qu'une majorité de véhicules électriques peuvent accueillir un chargeur de batterie de plus grande capacité que celui proposé en série. Par exemple, la Peugeot e-208 est fournie avec un chargeur de 7,4 kW, mais un chargeur de 11 kW triphasé est proposé en option



pour 390 €. Il est intéressant si l'on recharge fréquemment son véhicule sur des bornes offrant une puissance de 22 kW, comme on en trouve dans les parkings d'entreprises et de centres commerciaux, ou dans l'espace public. La recharge de notre voiture témoin, de 20% à 80%, ne prend alors que 3 h 30. Notez que la puissance délivrée dépend de la capacité du chargeur et non de la puissance de la borne de recharge. ●

L'entretien doit être fait chez son concessionnaire

FAUX

Seule l'intervention sur la batterie demande une réelle expertise, qui n'appartient pour le moment qu'aux fabricants et à quelques rares garages, comme Revolte, à Nantes.

En revanche, les garagistes indépendants peuvent intervenir sur le reste du véhicule, et notamment sur le BMS (cerveau de la voiture, qui gère le fonctionnement de la batterie et assure la répartition de l'énergie entre les organes du véhicule).

Son remplacement peut coûter de 1 500 à 2 500 €, mais la réparation est possible : le BMS est composé d'un ensemble de cartes électroniques qui peuvent être remplacées en cas de panne, plutôt que de changer tout

le module. Les techniciens formés à cette opération sont encore rares. Revolte, là encore, fait figure de pionnier. La bonne nouvelle c'est que les révisions ponctuelles sont moins coûteuses sur un véhicule électrique que sur son équivalent thermique, comme l'a indiqué Julien Gourand, DG du réseau Midas France. En effet, il n'y a quasiment aucune intervention sur le moteur (pas de vidange, de changement de courroie, bougies et autres pièces d'usure). ●



Les voitures électriques sont plus polluantes qu'on le dit !

VRAI & FAUX

La fabrication de la batterie, pièce maîtresse, représente le coût environnemental le plus élevé. L'extraction des matières premières est particulièrement dommageable, surtout en Asie, où les normes environnementales (et les conditions de travail) sont moins contraignantes qu'en Europe. Ainsi, d'après Thomas Gibon, chercheur au Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST) « l'empreinte carbone liée à la fabrication d'une voiture électrique est environ 1,5 fois supérieure à celle d'une voiture thermique de modèle équivalent ». Mais, à l'usage, les choses s'arrangent.

RÉCUPÉRER LA PRÉCIEUSE POUDRE DE LA BATTERIE

En France, où l'énergie électrique est essentiellement décarbonée, un véhicule électrique est nettement moins émetteur de CO₂ qu'un véhicule thermique. Il s'avère donc moins polluant dans l'ensemble de son cycle de vie. En outre, des investissements très

importants sont alloués au recyclage des batteries. Non seulement pour réduire l'impact environnemental, mais aussi dans le but de récupérer la précieuse poudre qui contient les minéraux essentiels à la fabrication de la batterie, et qui peut être employée pour en créer de nouvelles.

Des investissements importants alloués au recyclage des batteries.

La Chine est à la pointe dans ce domaine, mais des usines devraient la concurrencer en Europe, avant 2027. Si la batterie fonctionne encore après la mise au rebut du véhicule, elle peut servir à alimenter des centres de données, ou à stocker de l'énergie, par exemple en association avec des panneaux solaires ou des éoliennes.

Si un véhicule électrique est plus "vert" qu'un thermique (et d'autant plus qu'il est conservé longtemps), un petit modèle doté d'une petite batterie présentera un impact environnemental bien moins élevé qu'un gros SUV, dont la batterie aura nécessité plus de ressources. Enfin, sur le plan de la pollution atmosphérique et de la pollution sonore, il a l'avantage. ●

Acheter en LOA, un choix raisonnable

87 % des Français ont acheté leur véhicule neuf en location avec option d'achat (LOA), en 2023. Un engouement qui s'explique, notamment, par le prix élevé du véhicule neuf.

- **Pour un particulier, la LOA s'avère avantageuse.** Même si un apport est souvent demandé, les mensualités sont en général moins importantes que celles d'un crédit à la consommation. Si l'entretien demeure à la charge de l'automobiliste, il est moins élevé que sur un véhicule thermique, car il n'y a pas d'intervention sur le moteur.
- **La LOA laisse le choix de l'acquisition à la fin du contrat de location.** Un argument solide, alors que la voiture électrique est en plein développement. Les innovations technologiques se succèdent et, dans cinq ans, un véhicule électrique offrira sans doute une autonomie supérieure à son équivalent actuel et se rechargera plus vite, pour un prix équivalent, voire inférieur. Dans ces conditions, la revente risque d'être compliquée. Et si le marché de l'occasion se révèle dynamique, l'achat en fin de contrat peut assurer une plus-value intéressante, en cas de revente immédiate.



L'obsolescence des batteries en question

Voiture électrique égale voiture jetable ? C'est à se le demander quand remplacer une batterie coûte plus cher que la valeur résiduelle du véhicule.

La batterie est, de très loin, la pièce la plus onéreuse d'une voiture électrique. Son coût peut atteindre 40 % du prix du véhicule neuf ! À mesure que celui-ci se déprécie, l'impact financier du remplacement de la batterie s'accroît. Dans ces conditions, acheter son véhicule d'occasion pourrait poser un réel problème. En effet, les constructeurs garantissent la batterie pour une durée de huit ans et/ou un certain kilométrage, 160 000 km en moyenne. Une véritable épée de Damoclès pour l'acheteur. Qui se risquerait, en effet, à acquérir un véhicule ancien, en sachant que cette pièce coûteuse peut subir une défaillance critique après quelques mois ?

FORMER DAVANTAGE DE TECHNICIENS

Mais la situation est loin d'être aussi dramatique. Parce qu'au contraire d'une batterie de téléphone portable, celle d'un VE peut se réparer ! Lors d'un webinaire organisé par le MAP, l'observatoire des experts de la mobilité, Alain Marcadet, cofondateur de Revolte, s'est montré rassurant : « Nous savons réparer n'importe quelle batterie, pour un prix entre 40 et 60 % inférieur à celui du constructeur. » Plutôt que de changer la pièce, le garagiste ne remplace que le module défaillant. Le souci, aujourd'hui, c'est que les techniciens formés pour intervenir sur cette pièce ultra-sensible sont rares. La situation devrait cependant

évoluer rapidement, pour accompagner l'essor des VE.

Mais finalement, c'est quoi, la durée de vie d'une batterie ? Les informations qui se succèdent vantent tantôt sa longévité, tantôt son obsolescence rapide. Pour en savoir plus, nous avons contacté Eduardo Redondo-Iglesias, chercheur à l'Université Gustave Eiffel - ENTPE, qui étudie le vieillissement des batteries des véhicules électriques.

TEMPÉRATURES ET NIVEAU DE CHARGE

Il nous a précisé qu'il faut différencier le vieillissement en calendrier (quand la voiture n'est pas utilisée, ce qui représente environ 95 % du temps), du vieillissement en cyclage (batterie déchargée ou chargée en fonction de l'utilisation du véhicule). Les principaux facteurs de vieillissement en calendrier sont la température et le niveau de charge.

En résumé, plus il fait chaud, plus la batterie est chargée, et plus le vieillissement est rapide. Pour la préserver, il conseille de la stocker à moins de 30 °C et de la recharger le moins possible. Idéalement en dessous de 50 ou 60 %. Si vous parcourez quotidienne-

Il est conseillé de recharger la batterie en dessous de 50 à 60 %.

ment 50 km, programmez une recharge pour ce déplacement sans descendre sous les 10 % d'autonomie. Pour rappel, un cycle de charge correspond à la recharge et la décharge complète

de la batterie. Ainsi, cinq recharges successives de 20 % correspondent à un seul cycle.

En ce qui concerne le vieillissement en cyclage, les principaux facteurs d'usure, mesurés en laboratoire, sont la charge froide et la charge rapide, qui entraînent une altération progressive des ions lithium stockés dans les cellules. Plus il fait froid, plus

la charge doit être lente. Certains BMS sont conçus pour préchauffer la batterie avant un cycle rapide, mais le recul manque encore pour juger de leur efficacité. Cependant, d'après le chercheur, en respectant ces règles simples, la batterie pourrait atteindre une longévité bien supérieure à la durée ou le kilométrage garantis par le constructeur. ●

PHILIPPE FONTAINE



ALIMENTATION & SANTÉ

CONSEILS • NOUVEAUTÉS • QUESTIONS D'EXPERT

par PATRICIA CHAIROPOULOS ET ADÉLAÏDE ROBERT AVEC ÉMILIE GILLET

SÉCURITÉ SANITAIRE

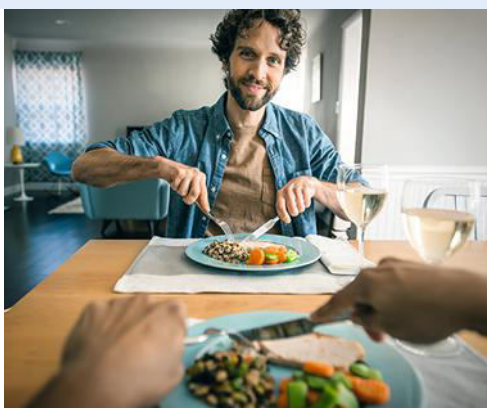
La fin des arômes de fumée

À la suite d'un avis de l'Agence européenne de sécurité sanitaire (Efsa), la Commission européenne a annoncé ne pas renouveler l'autorisation de huit arômes de fumée pour les denrées alimentaires. Motif: un risque génotoxique avéré. Leur retrait sera progressif: d'ici deux ans pour les arômes servant à renforcer la saveur (chips, sauces, soupes, etc.) et cinq ans pour ceux qui remplacent le fumage traditionnel (jambon, poisson, fromage, etc.).



Comment bien répartir ses repas ?

Dans une expertise sur la chrononutrition, l'Agence de sécurité alimentaire (Anses) a constaté le manque d'études robustes dans ce domaine. Toutefois, les experts indiquent l'existence d'un lien entre un apport énergétique élevé dans la soirée et une augmentation du risque d'obésité. D'où la préconisation de dîner léger et de respecter un délai d'environ deux heures entre le dîner et le coucher. Par ailleurs, concernant le petit déjeuner chez l'enfant, le rapport note l'absence de « preuves scientifiques de risque de surpoids, d'obésité ou d'altération des performances cognitives lié à l'absence de petit déjeuner chez les enfants. » Pas de culpabilité, donc, si votre enfant part parfois le ventre vide...



44 %

C'est la proportion de personnes rencontrant des difficultés pour comprendre et s'approprier les informations de santé, avec des conséquences possibles sur leur état, selon une étude de Santé publique France.



Question santé ?



La réponse de l'expert
Laurence Payrastra
Directrice de recherche de l'unité Toxalim de l'Inrae

Faut-il éplucher les légumes pour éliminer les pesticides ?

EN PARTIE, mais il est impossible de généraliser. Les quelques centaines de molécules chimiques utilisées en agriculture ont des propriétés très variées et des utilisations différentes. Les produits dits systémiques présents dans la graine se retrouvent dans toute la plante. Et pour les pesticides pulvérisés en surface, certains migrent dans le fruit. L'épluchage du concombre peut éliminer seulement près de la moitié des insecticides non systémiques. En effet, la peau ne constitue pas toujours une barrière. Des études montrent également que la fine peau blanche qui recouvre la pulpe des agrumes contient des molécules chimiques pulvérisées sur le fruit. Certaines substances sont aussi solubles dans l'eau et vont donc se retrouver dans les jus. La meilleure façon de réduire son exposition aux pesticides est de manger bio.



Origin'Info, un nouveau logo sur les produits transformés

Indiquant l'origine des matières premières, ce label, qui a le mérite de la transparence, affiche cependant quelques limites.

Lancé en mars par la ministre en charge de la Consommation Olivia Grégoire, le logo Origin'Info devrait apparaître dans certains rayons. Facultatif, il vise à mieux informer sur l'origine des matières premières utilisées dans les produits alimentaires transformés. Rappelons que la législation en vigueur impose d'indiquer l'origine uniquement pour les produits bruts comme les viandes et les poissons, les fruits et légumes, le miel... Fin mai, on comptait 82 marques adhérant à cette démarche, à savoir, tous les grands distributeurs (sauf Aldi), et une petite partie des industriels: Fleury Michon, Le Gaulois, Lesieur, Panzani, etc. Quant aux abonnés absents, on trouve les mastodontes du secteur tels Nestlé, Danone, Herta ou encore Lactalis... Dommage.

Une charte en trois points

Les entreprises volontaires doivent suivre la charte Origin'Info. Elle repose sur trois piliers, à commencer par l'engagement des signataires d'indiquer l'origine des principales matières premières agricoles... mais pas des ingrédients. Par exemple, pour un plat préparé de pâtes à la bolognaise,

l'étiquette indiquera l'origine du blé mais non celle de la farine - ingrédient qui entre dans la composition des pâtes - ainsi que celle des tomates et du bœuf.

Attention à l'"origine washing"

Deuxième critère, c'est l'affichage clair des pays et non la mention vague "UE" ou "non UE". On peut toutefois regretter qu'il se fasse par ordre alphabétique plutôt que par ordre décroissant de volume. « *Le risque existe d'un "origine-washing",* note Olivier Dauvers, spécialiste de la grande distribution. *Pour des nuggets avec 5 % de poulet français et 95 % de poulet polonais, cela suffira à inscrire France/Pologne et non Pologne/France.* » Enfin, ces informations seront disponibles via un QR code ou directement sur l'emballage, avec trois logos possibles: du plus basique (la liste des principales matières agricoles et leur pays d'origine) au plus complet (graphique représentant la part relative de chaque pays dans la composition du produit). Objectif: plus de 10 000 références étiquetées d'ici la fin de l'année. Un bilan est prévu au premier semestre 2025. ● P. C.

L'acide hyaluronique, sur avis médical

Depuis le 1^{er} juillet, une prescription médicale est obligatoire pour l'injection d'acide hyaluronique. Ces produits, utilisés pour réduire les rides, gonfler les lèvres ou les pommettes, ont été responsables d'une quarantaine de signalements d'effets indésirables graves entre janvier et juillet 2022. Limite de cette interdiction: ces produits sont faciles à obtenir en ligne. ●



Mon soutien psy simplifié

Le dispositif Mon soutien psy évolue. Depuis le 15 juin, toute personne (dès 3 ans) souffrant d'un trouble psychologique modéré et souhaitant des séances d'accompagnement prises en charge par l'Assurance maladie peut directement prendre rendez-vous avec un psychologue conventionné (annuaire en ligne sur le site Ameli). Le nombre de séances passe de 8 à 12. Pour attirer davantage de psychologues participants, le tarif des consultations a été réhaussé de 30 à 50 € qui sont remboursées à 100 %. Le même dispositif propose aux étudiants huit séances renouvelables chaque année, là aussi en accès direct depuis le 1^{er} juillet. ●

Dénominations

Se repérer dans la jungle des beurres

Enquête

Il y a tout juste 100 ans, le beurre devenait un aliment juridiquement encadré. Doux, demi-sel, de baratte, fin, extrafin... aujourd'hui, le choix tourne parfois au casse-tête. Petit guide en rayon.

Les Français aiment le beurre... En 2023, ils en ont acheté 188 175 tonnes, selon le Centre national interprofessionnel de l'économie laitière, soit une moyenne de 2,75 kg par personne. Mais de quel beurre parlez-vous ? Au vu de l'immensité du rayon consacré à cette matière grasse, il y a de quoi s'y perdre ! Aujourd'hui, la dénomination « beurre » est régie par le Règlement européen de 1994 relatif aux matières grasses tartinables. Celui-ci précise qu'un beurre doit avoir « une teneur en matières grasses laitières égale ou supérieure à 80 % et inférieure à 90 % et des teneurs maximales en eau de 16 % et en matières sèches non grasses de 2 % ».

TRADITIONNELLEMENT, LA CRÈME EST MATURÉE

En France, héritage d'un décret de 1988, le beurre doux affiche en général 82 % de matières grasses, tandis que le beurre demi-sel et le beurre salé sont à 80 %. Les matières sèches non grasses sont de la caséine (protéine du lait), du lactose (sucre du

lait), des vitamines A et D, et des sels minéraux. Globalement, les premières étapes de fabrication n'ont pas vraiment changé depuis des décennies : écrémage du lait entier dans une centrifugeuse séparant la crème liquide et le lait écrémé ; pasteurisation (dans la plupart des cas) de la crème, via un chauffage à 75 °C pendant quinze secondes pour éliminer les micro-organismes. Ensuite,

Les premières étapes de fabrication n'ont pas trop changé.

traditionnellement, la crème est maturée en présence de ferments lactiques, pendant dix à vingt heures, à 15 °C environ, jusqu'à ce qu'elle épaississe, s'acidifie et développe arômes et saveurs.

AVANT D'ÊTRE AGITÉE MÉCANIQUEMENT

On procède ensuite au barattage, autrement dit à l'agitation mécanique de la crème maturée, dans un appareil appelé « baratte », afin de séparer le lait de baratte

Des anomalies trop fréquentes

Publiée fin 2023, une enquête de la Répression des fraudes (DGCCRF), réalisée en 2019, au sein de 129 établissements de l'ensemble de la filière beurre, dans 29 départements situés dans les régions d'élevage laitier, a révélé un taux d'anomalies de presque 30 %. Il s'agissait principalement :

- de l'utilisation de matières grasses laitières autres que la crème, et non autorisées, pour certains types de beurre de qualité ;



- d'un déficit en sel pour des beurres salés ou demi-sel ;
- d'une teneur en eau trop élevée par rapport aux seuils réglementaires, altérant la qualité des produits ;
- de l'utilisation de mélange de beurres ou de beurre recyclé bénéficiant pourtant d'un qualificatif de supériorité.



(ou babeurre) de la matière grasse, agglomérée en grains de beurre ; ces derniers sont lavés à l'eau pure puis malaxés pour conférer au beurre une texture lisse et homogène, avant son moulage en motte ou en plaquette.

DES MENTIONS PARFOIS FANTASISTES

Mais aujourd'hui, pour 90 % des beurres fabriqués en France, ces dernières étapes se passent dans un butyrateur, ou encore canon à beurre. Le barattage et le malaxage y sont réalisés en continu : le butyrateur réceptionne la crème en entrée, et fournit du beurre en sortie.

De plus, la crème est souvent non maturée : des ferments et un concentré d'acide lactique sont alors ajoutés lors du malaxage, pour régler le goût et l'acidité du beurre – on appelle cela le procédé Nizo. À noter que la crème peut avoir été congelée ou surgelée.

Mais il faut se méfier car il existe beaucoup de mentions fantaisistes ! Un beurre gastronomique tel qu'affiché, par exemple, par Président, Envia, Carrefour Classic ou encore Les Croisés, n'a rien de spécial. C'est un beurre classique qui fait partie des 90 % de beurres fabriqués en butyrateur.

Par ailleurs, indiquer l'origine du lait ou de la crème n'est plus obligatoire depuis 2021, mais elle figure souvent sur l'emballage. Attention aux mentions

Indiquer l'origine du lait n'est plus obligatoire depuis 2021.

du type « Fabriqué en Bretagne », « Fabriqué en Normandie », « Fabriqué en France » : cela ne signifie pas que le lait est d'origine bretonne, normande, ou française. Par exemple, le

beurre gastronomique Président est de « fabrication normande ou bretonne », mais la crème est d'origine « France et UE ».

LES PLUS COURANTS

BIEN COMPRENDRE LES ÉTIQUETTES

Doux, demi-sel ou salé

Ces dénominations ne font pas l'objet d'une définition réglementaire, mais les professionnels ont établi un code d'usages.

La mention « Doux » permet ainsi de distinguer les produits n'ayant pas fait l'objet d'adjonction de sel au cours de leur fabrication. La lecture des étiquettes indique que la teneur en sel oscille entre 0,03 % et 0,05 %, avec un maximum, dans notre échantillonnage, de 0,08 % (Isigny).

Pour les beurres demi-sel ou salés, le sel est ajouté lors de l'étape de malaxage. Sa teneur doit être comprise entre 0,8 % et 3 % pour le beurre demi-sel, et supérieure à 3 % pour la version salée.

► **Soyez vigilant sur ce qui est mis en avant.** Le « Beurre de baratte aux cristaux de sel de Guérande » d'Isigny Sainte-Mère est-il demi-sel ou salé ? Il faut retourner la motte pour trouver la réponse en découvrant la mention « Beurre demi-sel » (à 3 %).

► **Le beurre moulu** « Pointe de sel » de Paysan Breton (photo ci-contre) à « sel réduit de -25 % par rapport à un beurre demi-sel classique » est, en fait, un beurre demi-sel, à 1,2 % de sel. On attendrait plutôt 1,5 %, puisque le beurre moulu demi-sel de Paysan Breton est affiché à 2 %.

Beurre fin ou extrafin

La différence viendrait-elle d'une question de texture ? Pas du tout. La dénomination « extrafin » est

réservée au beurre élaboré à partir de crème pasteurisée n'ayant pas été congelée ni surgelée ; son barattage intervient dans les 72 heures après la collecte du lait, et dans les 48 heures après l'écémage.

La dénomination « beurre fin » désigne, quant à elle, un beurre dans lequel la proportion de crème congelée ou surgelée n'excède pas les 30 % (il faut savoir que ce pourcentage peut être bien plus élevé dans le beurre classique, sans indication sur l'étiquette). ●

(FR) Beurre Demi-sel - Ingrédients : Beurre, Sel (1,2%) - Sel réduit -25% par rapport à un beurre demi-sel classique. Lait : origine France (Bretagne et Pays de la Loire). À conserver à +8°C maxi.



Toujours avec modération !

Vous aimez son goût, sa texture, la saveur qu'il donne aux aliments. Sans y renoncer, le beurre est un corps gras, qu'il faut donc consommer avec modération.

Nutritionnellement, le beurre n'est pas un produit laitier : avec 82 % de matières grasses, c'est un corps gras. Et sur ces 82 grammes, 53 à 61 grammes sont des acides gras saturés. Or, ceux-ci représentent un facteur de risque cardio-vasculaire, s'ils sont consommés en excès (plus de 22 grammes par jour, pour un individu moyen). Certes, les acides gras saturés du beurre comprennent du butyrate,

un acide gras à chaîne courte intéressant pour ses effets anti-inflammatoires sur le colon. Le beurre contient aussi de la vitamine A et de la vitamine D.

10 à 15 g par jour

Mais ces arguments ne suffisent à classer le beurre comme aliment « bon pour la santé ». Outre des quantités de butyrate minimes (3 g/100 g de beurre), il suffit d'adopter une alimentation équilibrée

et riche en fibres pour que notre microbiote produise, par fermentation des fibres, de grandes quantités d'acides gras à chaîne courte. Par ailleurs, du bêta-carotène, précurseur de la vitamine A, peut être apporté par un certain nombre de légumes comme la carotte, et la vitamine D, par les poissons gras et les produits laitiers. Si vous aimez le beurre, mangez-en modérément : 10 à 15 grammes par jour,

plutôt cru, ou ajouté aux pâtes ou aux légumes après cuisson. S'il est cuit, évitez de trop le chauffer : au-delà de 140 °C, il se décompose et dégage une substance âcre et irritante, l'acroléine. Le beurre allégé, à 60 % de matières grasses contient tout de même 42 grammes d'acides gras saturés pour 100 grammes. Préférez-lui une margarine enrichie en acides gras insaturés, moins de 17 % en acides gras saturés. ●

LES PLUS QUALITATIFS

UN PROCESSUS TRADITIONNEL

Les beurres de baratte ou « fabriqués en baratte »

Ils représentent seulement 10 % de la production française et sont les seuls à être encore fabriqués par étapes successives, de bout en bout de la fabrication. Avec, en particulier, la phase de maturation de la crème pendant dix à vingt heures, en présence de ferments lactiques. Or, c'est principalement durant cette phase, et en fonction des ferments utilisés, que se développent arômes et saveurs.

Le respect du processus traditionnel n'empêche pas la modernisation : sauf exception, les barattes sont désormais de très grands tonneaux mécanisés en acier inoxydable, comme pour les marques Isigny et Le Gall (disponibles en grande surface) ou même Maison Bordier (en épicerie fine ou crèmerie). Toutefois, ce dernier se distingue par une étape supplémentaire de remalaxage : le beurre de baratte produit dans la laiterie partenaire de Noyal-sur-Vilaine (35) est étalé sur un plateau tournant en bois, et lentement remalaxé. De quoi lui conférer une texture particulièrement soyeuse et développer ses arômes.

► **Attention à ne pas vous laisser abuser par des images.** Le beurre de baratte Le Gall, par exemple, porte un macaron « fabrication à l'ancienne » faisant figurer une baratte en bois, à main (photo ci-dessous). Or, comme la



BON À SAVOIR

L'Europefeuille et le logo AB signifient que les vaches ont été élevées conformément au Règlement européen régissant l'agriculture biologique, qu'il s'agisse du nombre de mois passés au pâturage, ou de leur nourriture. En revanche, ils ne donnent aucune indication, quant aux modalités de fabrication du beurre, dans un butyrateur, voire selon le procédé Nizo.

plupart des beurres de baratte, le tonneau utilisé est en fait une baratte en inox, mécanisée.

Les beurres au lait cru

Certains beurres sont fabriqués à partir de lait et de crème non pasteurisés, ce qui leur confère une saveur particulière. Il s'agit toujours de beurres de baratte. La plupart sont des beurres de petits producteurs, que vous trouverez en crèmerie ou fromagerie. L'un des rares disponibles en supermarché est le beurre Grand Cru de Le Gall. Mais attention : s'il est réputé pour sa grande richesse aromatique, un beurre cru se conserve moins longtemps que les autres beurres, deux à trois semaines seulement, au lieu de deux à trois mois. Regardez donc bien la date limite de consommation.

Les beurres AOP

La France compte trois beurres AOP (Appellation d'origine protégée) : le Beurre Charentes-Poitou (ou Beurre des Charentes ou Beurre des Deux-Sèvres), appellation enregistrée en 1996 et modifiée en 2022 ; le Beurre d'Isigny, appellation enregistrée en 1996 et modifiée en 2019 et le Beurre de Bresse, appellation enregistrée



BEURRE DOUX - 82% Mat. Gr. - PRODUIT EN FRANCE. Ingrédients : Crème pasteurisée (origine : France), ferments lactiques. À conserver à +6°C max. UNSALTED CHURNED BUTTER - 82% Fat - PRODUCED IN FRANCE. Ingredients: Cream from pasteurised milk (origin: France), lactic starters. Keep refrigerated.

en 2014. L'AOP garantit que toutes les étapes de production, de transformation et de préparation ont lieu dans l'aire géographique délimitée de l'appellation, et selon un savoir-faire reconnu. Cela certifie, en particulier, que le lait est d'origine très locale, ou encore que la crème a mûri pendant plusieurs heures.

En revanche, l'AOP n'exclut pas l'utilisation d'un butyrateur. Seul le cahier des charges du Beurre de Bresse AOP l'interdit, ce qui en fait forcément un beurre de baratte. En revanche, la crème maturée utilisée pour

○ Du beurre « fabriqué en Normandie », avec du lait origine France. ○

le Beurre Charentes-Poitou AOP peut être « baratté, après refroidissement, dans une baratte en bois, une baratte en inox ou un butyrateur », et, pour le Beurre d'Isigny AOP, « dans un butyrateur ou une baratte ».

► **Attention, le Beurre d'Isigny AOP « Fabriqué en baratte »** est fait avec du lait normand, et en baratte. Mais il existe aussi du beurre de baratte Isigny Sainte-Mère non AOP (photo ci-dessus), « Fabriqué en Normandie », à partir de lait d'origine France. ●



LES PLUS TRANSFORMÉS

EST-CE ENCORE DU BEURRE ?

Le beurre tendre

Facilement tartinable, dès qu'on le sort du réfrigérateur, il ne contient aucun additif. Il est obtenu en jouant sur la proportion d'acides gras saturés et d'acides gras insaturés, qui ne fondent pas à la même température (les insaturés à plus basse température). Sa fabrication nécessite donc une étape supplémentaire. Les industriels fondent du beurre classique puis le refroidissent : les acides gras saturés se solidifient en premier, et la fraction encore liquide, constituée des acides gras insaturés, est récupérée pour être mélangée à du beurre classique.

► **Par exemple, le beurre Président « Tendrissime, Plaisir extra tendre »** (photo ci-contre) n'est pas un beurre tendre. Ce n'est pas un beurre, mais une « matière grasse laitière à tartiner à 70 % de matières grasses », comme indiqué au dos.

Le beurre allégé et le beurre léger

Ces deux produits, dont la dénomination est encadrée par le Règlement européen sur les matières grasses tartinables, contiennent moins de matières grasses que le beurre classique. Le beurre allégé, aussi appelé « beurre à teneur réduite en matières grasses », doit avoir une teneur en matières grasses comprise entre 60 et 62 %.

Obtenu en utilisant de la crème allégée, il contient plus d'eau qu'un beurre normal. Des additifs comme l'amidon ou la fécule sont acceptés, mais nous n'en avons pas repéré dans la liste des ingrédients des produits de notre échantillon.

Le beurre léger, ou « beurre à faible teneur en matières grasses » est très différent : il contient encore moins de matières grasses (entre 39 et 41 %) mais, souvent, de nombreux additifs



Ce n'est pas du beurre, mais une « matière grasse laitière à tartiner à 70 % de matières grasses », comme indiqué au dos des barquettes.

— Avec le beurre léger, on a affaire à un produit ultra-transformé. —

obligatoirement mentionnés dans la liste des ingrédients. On a donc affaire à un aliment ultra-transformé.

Enfin, sachez que les produits avec une teneur en matières grasses lai-

tières autre que celle du beurre, du beurre allégé ou léger doivent porter le nom de « matière grasse laitière à tartiner à X % ».

► **La marque Eco+ (Leclerc) affiche « Beurre doux », ou « Beurre demi-sel »**, de façon si visible que la mention « à teneur réduite en matières grasses, 60 % » passe presque inaperçue. D'autant plus regrettable qu'il n'existe pas de beurre Eco+ normal.

► **Les beurres légers 40 % doux et demi-sel « Les Croisés » (E.Leclerc)** pèsent lourd en additifs : amidon modifié de manioc, émulsifiant E471 (mono et diglycérides d'acides gras), épaississant E466 (gomme de cellulose), conservateur E202 (sorbate de potassium)...

► **Le beurre doux léger 41 % d'Elle & Vire** a vu sa recette bien améliorée en quelques années, via l'exclusion des émulsifiants et du sorbate de potassium (conservateur). Néanmoins, la présence de fécule (amidon) laisse perplexe quant à la présence d'un macaron « Sans additif ».

● CÉCILE KLINGLER



DES ASSOCIATIONS POUR VOUS DÉFENDRE

15 associations de consommateurs, régies par la loi de 1901, sont officiellement agréées pour représenter les consommateurs et défendre leurs intérêts. La plupart de leurs structures locales tiennent des permanences pour aider à résoudre les problèmes de consommation.

Pour le traitement de vos dossiers, une contribution à la vie de l'association pourra vous être demandée sous forme d'adhésion. Renseignez-vous au préalable. Pour connaître les coordonnées des associations les plus proches de chez vous, interrogez les mouvements nationaux ou le Centre technique régional de la consommation (CTRC) dont vous dépendez. Vous pouvez aussi consulter le site inc-conso.fr, rubrique Associations de consommateurs et trouver la plus proche de chez vous.

Les associations nationales

Membres du Conseil national de la consommation

Adeic (Association de défense, d'éducation et d'information du consommateur)
27, rue des Tanneries, 75013 Paris
TÉL.: 01 44 53 73 93
E-MAIL: contact@adeic.fr
INTERNET: www.adeic.fr

Afoc (Association Force ouvrière consommateurs)
141, av. du Maine, 75014 Paris
TÉL.: 01 40 52 85 85
E-MAIL: afoc@afoc.net
INTERNET: www.afoc.net

ALLDC (Association Léo-Lagrange pour la défense des consommateurs)
150, rue des Poissonniers, 75883 Paris Cedex 18
TÉL.: 01 53 09 00 29
E-MAIL: consom@leolagrange.org
INTERNET: www.leolagrange-conso.org

CGL (Confédération générale du logement)
29, rue des Cascades, 75020 Paris
TÉL.: 01 40 54 60 80
E-MAIL: info@lacgl.fr
INTERNET: www.lacgl.fr

CLCV (Consommation, logement et cadre de vie)
59, bd Exelmans, 75016 Paris
TÉL.: 01 56 54 32 10
E-MAIL: clcv@clcv.org
INTERNET: www.clcv.org

Cnafal (Conseil national des associations familiales laïques)
19, rue Robert-Schuman, 94270 Le Kremlin-Bicêtre
TÉL.: 09 71 16 59 05
E-MAIL: cnafal@cnafal.net
INTERNET: www.cnafal.org

CNAFC (Confédération nationale des associations familiales catholiques)
28, pl. Saint-Georges, 75009 Paris
TÉL.: 01 48 78 82 74
E-MAIL: cnafc-conso@afc-france.org
INTERNET: www.afc-france.org

CNL (Confédération nationale du logement)
8, rue Mériel, BP 119, 93104 Montreuil Cedex
TÉL.: 01 48 57 04 64
E-MAIL: cnl@lacnl.com
INTERNET: www.lacnl.com

CSF (Confédération syndicale des familles)
53, rue Riquet, 75019 Paris
TÉL.: 01 44 89 86 80
E-MAIL: contact@la-csf.org
INTERNET: www.la-csf.org

Familles de France

28, pl. Saint-Georges, 75009 Paris
TÉL.: 01 44 53 45 90
E-MAIL: conso@familles-de-france.org
INTERNET: www.familles-de-france.org

Familles Rurales

7, cité d'Antin, 75009 Paris
TÉL.: 01 44 91 88 88
E-MAIL: infos@famillesrurales.org
INTERNET: www.famillesrurales.org

Fnaut (Fédération nationale des associations d'usagers des transports)

32, rue Raymond-Losserand, 75014 Paris. TÉL.: 01 43 35 02 83
E-MAIL: contact@fnaut.fr
INTERNET: www.fnaut.fr

Indecosa-CGT (Association pour l'information et la défense des consommateurs salariés-CGT)

263, rue de Paris, 93516 Montreuil Cedex. TÉL.: 01 55 82 84 05
E-MAIL: indecosa@cgt.fr
INTERNET: indecosa.fr

UFC-Que Choisir (Union fédérale des consommateurs-Que Choisir)

233, bd Voltaire, 75011 Paris
TÉL.: 01 43 48 55 48
INTERNET: www.quechoisir.org

Unaf (Union nationale des associations familiales)

28, pl. Saint-Georges, 75009 Paris
TÉL.: 01 49 95 36 00
INTERNET: www.unaf.fr

Les centres techniques régionaux de la consommation

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

CTRC Auvergne-Rhône-Alpes (Aura)
17, rue Richepin, 63000 Clermont-Ferrand
TÉL.: 04 73 90 58 00
E-MAIL: ctrc.aura@gmail.com

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Union des CTRC Bourgogne-Franche-Comté
2 rue des Corroyeurs, Boîte NN7, 21000 Dijon
Dijon: TÉL.: 03 80 74 42 02
E-MAIL: contact@ctrc-bourgogne.fr
Besançon: TÉL.: 03 81 83 46 85
E-MAIL: ctrc.fc@wanadoo.fr

BRETAGNE

Maison de la consommation et de l'environnement
48, boulevard Magenta, 35200 Rennes
TÉL.: 02 99 30 35 50
INTERNET: www.mce-info.org

CENTRE-VAL DE LOIRE

CTRC Centre-Val de Loire
10, allée Jean Amrouche, 41000 Blois
TÉL.: 02 54 43 98 60
E-MAIL: ctrc.centre@wanadoo.fr

GRAND EST

Chambre de la Consommation d'Alsace et du Grand Est
7, rue de la brigade d'Alsace Lorraine, BP 6, 67064 Strasbourg cedex
TÉL.: 03 88 15 42 42
E-MAIL: contact@cca.asso.fr
INTERNET: www.cca.asso.fr

HAUTS-DE-FRANCE

CTRC Hauts-de-France
6, bis, rue Dormagen, 59350 Saint André-lez-Lille
TÉL.: 03 20 42 26 60. E-MAIL: uroc-hautsdefrance@orange.fr
INTERNET: www.uroc-hautsdefrance.fr

NORMANDIE

CTRC Normandie
7 rue Daniel Huet, 14000 Caen
TÉL.: 02 31 85 36 12
E-MAIL: ctrc@consonormandie.net
INTERNET: www.consonormandie.fr

NOUVELLE AQUITAINE

Siège social/accueil Union des CTRCE/ALPC en Nouvelle Aquitaine
Maison départementale des sports et de la vie associative, 153, rue David Johnston 33000 Bordeaux
TÉL.: 07 87 97 09 43
E-MAIL: accueil-unionctrc.alpc@outlook.fr
INTERNET: <https://www.unionctrcalpc.fr/>
TWITTER: @CtrcALPC
FACEBOOK: Union des CTRCE en Nouvelle Aquitaine
Antenne Aquitaine-Bordeaux
153, rue David Johnston 33000 Bordeaux

E-MAIL: alpc.aquitaine@outlook.com

Antenne Aquitaine-Dax

33, avenue Saint-Vincent-de-Paul 40100 Dax
E-MAIL: alpc.sudaquitaine@outlook.com

Antenne Limousin

Rue Marcel Deprez, Parc d'activité IMHOTEP, Lot 5, bureau 4 87000 Limoges
E-MAIL: ctrc.alpc@outlook.com
Antenne Poitou-Charentes/Vendée
11, place des Templiers, 86000 Poitiers
E-MAIL: ctrc.poitoucharentes@wanadoo.fr

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

CTRC Provence-Alpes-Côte d'Azur
23, rue du Coq, 13001 Marseille
TÉL.: 04 91 50 27 94
E-MAIL: contact@ctrc-paca.org
INTERNET: www.ctrc-paca.org

Pour les départements d'outre-mer, référez-vous aux sites des associations nationales.

Instagram, Facebook, YouTube... Les réseaux sociaux multiplient les conseils pour manger sain. Sommes-nous tous concernés ? Et que se cache-t-il

derrière ces comptes prônant à la fois santé, plaisir culinaire et rééquilibrage alimentaire ?

À la réflexion

Notre assiette, sous influence ?

Vous pensez être maître du contenu de votre assiette ? Pas certain, surtout si vous surfez sur les réseaux sociaux. Un Français sur quatre suivrait ainsi un influenceur "food".

Dans ses recherches, Clémentine Hugol-Gentiane, enseignante-chercheuse en sciences de l'information et de la communication, a identifié trois tendances : le plaisir, sous la forme de photos ou vidéos de plats alléchants, les enjeux environnementaux et la santé. Dans tous les cas ou presque, il s'agit d'adopter une alimentation qui soit « bonne », « en prenant en compte toute la polysémie du mot : bonne à manger, bonne à penser, bonne pour la santé et bonne pour la planète, explique la chercheuse. En fait, tout s'entremêle, d'où la difficulté de dégager, sur un compte ou un autre, le message apparent et l'autre, souvent sous-jacent, lié généralement à la maîtrise de son corps... »

LES INFLUENCEURS, PSEUDO-EXPERTS

Sans conteste, c'est le « bon pour la santé » qui l'emporte. Moins de sel, moins de gras, plus de fruits et légumes... Les conseils nutritionnels – dispensés par des influenceurs tirant leur supposée expertise de leur propre vécu – se raccrochent au Programme national nutrition santé (PNNS), « sans forcément tenir compte de ses évolutions et ses assouplissements », note Pascale Ezan, spécialiste marketing et consommation. Qu'importe ! Plutôt qu'issus d'experts souvent jugés moralisateurs, on préfère recevoir les messages de santé publique d'une personne incarnée, en adéquation avec les normes en vigueur.

Rien à redire « quand ces comptes permettent d'éduquer les utilisateurs, de leur donner des outils pour décrypter les étiquettes, d'améliorer leur cuisine, etc. », reprend Pascale

Ezan. Encore faut-il bien avoir conscience que l'influenceur ne montre que ce qu'il veut bien montrer ; son apparence peut avoir été sculptée, en plus d'une alimentation saine, par la chirurgie esthétique, le drainage lymphatique ou tout simplement des retouches, difficiles

à repérer. Or, la frontière entre équilibre alimentaire et volonté de maigrir, rarement explicitée, est ténue. On peut la déceler derrière les astuces "coupe-faim" pour atteindre la satiété (graines de chia, grand verre d'eau lorsque la faim se fait ressentir...), ou l'utilisation d'aliments peu caloriques (courgette, salade, konjac...). D'autant que, comme le pointe Clémentine Hugol-Gentiane, « le mot régime est banni, pour être remplacé

L'influenceur ne montre que ce qu'il veut bien montrer.



placé par rééquilibrage alimentaire. Cela correspond, en sous-jacent, à la maîtrise de son corps par une alimentation généralement hypocalorique. » En atteste l'analyse menée par Maxime David, chercheur à l'université Le Havre Normandie, avec l'appui de nutritionnistes, sur les vidéos de 96 youtubeuses participant au blog « Une journée dans mon assiette » : 13 youtubeuses sur 98 dépassent les 1 800 kilocalories/jour – le minimum recommandé par l'OMS –

et plus de 27 sont sous les 1 000 kilocalories. Par ailleurs, la plupart des vidéos prônent des aliments végétaux, donc une alimentation plus durable... sans faire référence à l'environnement.

DES INJONCTIONS PARADOXALES

Certes, le plaisir est mis en avant : celui de cuisiner, de développer la sensorialité des aliments, l'esthétique pour que les plats soient instagrammables. Mais il s'inscrit sou-

vent dans une démarche fonctionnelle. « Or quand tout est conscientisé, la notion de plaisir s'efface, remarque Pascale Ezan. On prépare de jolis plats mais on préconise d'éviter les aliments sucrés ou de s'accorder du chocolat en guise de récompense si l'on a fait de l'exercice physique. » Entre

ces injonctions paradoxales, rien d'étonnant à voir de nombreux comptes conseiller – ou vendre – des compléments alimentaires. Qu'im-

porte le degré d'expertise d'influenceurs, qui s'improvisent un jour coach, un autre expert en nutrition. « Les jeunes générations considèrent ces produits comme un

simple moyen de parfaire leur alimentation, reprend la chercheuse. Le message selon lequel une alimentation équilibrée couvre tous nos besoins n'est plus intériorisé. Encore un paradoxe des réseaux sociaux, loin d'être anodin ! »

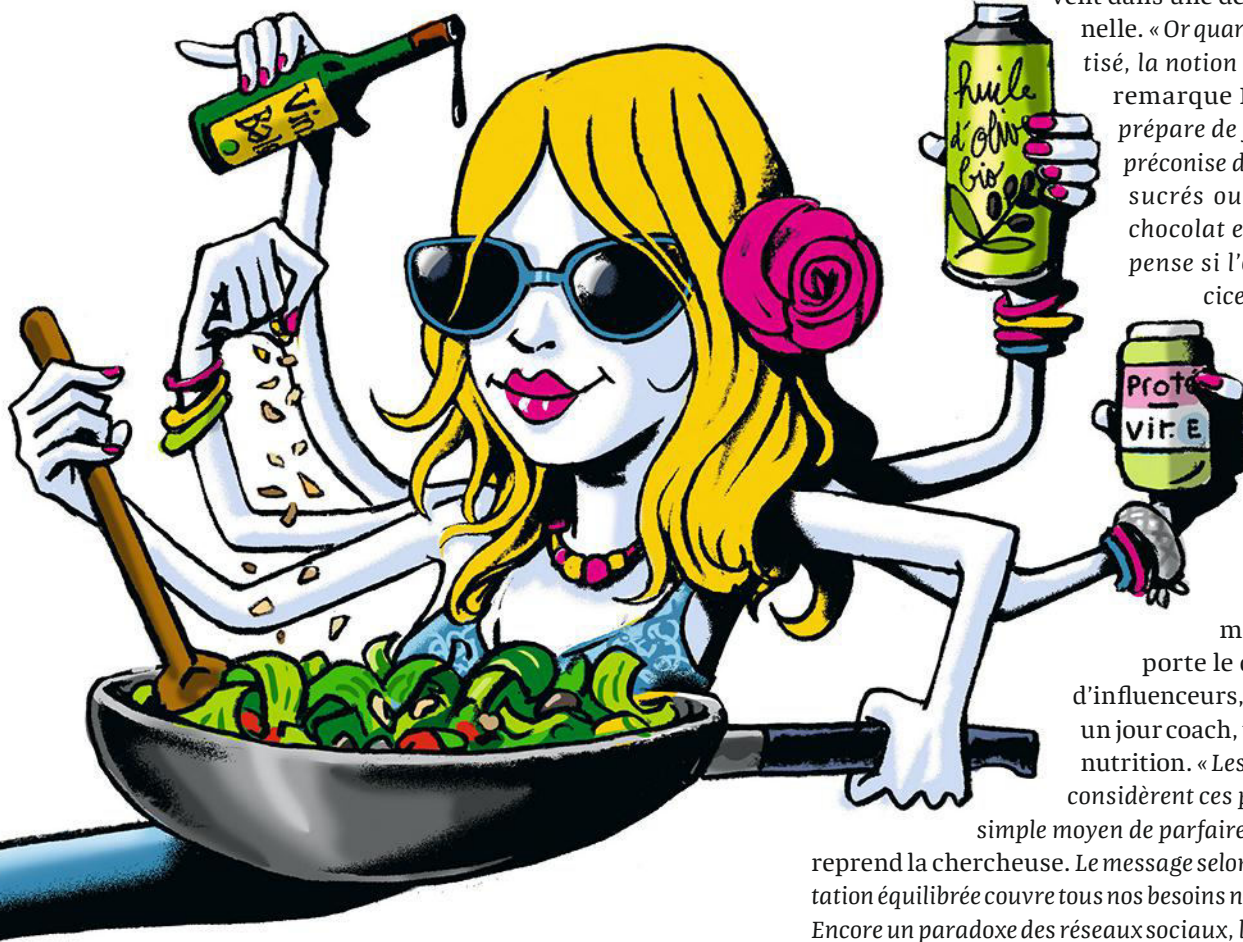
SUR INSTAGRAM ET CONSORTS...

Évidemment, il existe aussi des influenceurs qui parlent de cuisine pure, de gastronomie, de plaisir gustatif sans

message subliminal sur le contrôle de l'assiette. « Mais ces comptes sont minoritaires, et généralement consultés par les internautes plus âgés, constate Clémentine Hugol-Gentiane. Car manger sur les réseaux sociaux, c'est très souvent manger pour soi et pour sa santé, rare-

ment pour partager un repas avec autrui. Or, la convivialité est indissociable d'un mode de vie sain... » Une évidence que l'on aimerait trouver davantage sur Instagram et consorts. ●

PATRICIA CHAIROPOULOS



Pinel



La convivialité est indissociable d'un mode de vie sain.

Sevrage Pour en finir avec les cigarettes



Enquête

Patchs, comprimés, sprays, e-liquides, sachets... Ces produits à base de nicotine sont proposés aux fumeurs pour espacer, ou se passer, des cigarettes. Nous faisons le point sur leur efficacité et les dernières recommandations.

Les fumeurs font face à l'apparent paradoxe de devoir arrêter de fumer à l'aide de ce qui leur donne envie de fumer : la nicotine. Différentes gammes de produits à base de nicotine existent, à des dosages différents. Disponibles en pharmacie, dans les boutiques de vape, les

Les résultats de notre enquête

Utilité pour le sevrage

- 😊😊😊 Admise
- 😊😊 Prouvée
- 😊 Controversée

Produits classés par ordre alphabétique

	 Billes	 Cure-dents	 Comprimés à sucer	 Comprimés sublinguaux	 E-liquides à base de sels de nicotine	 E-liquides à base de nicotine
• Exemples de marques	Nicopop	Nicotine Picks, Pixotine, Smart Toothpicks, Zippix...	Nicopass, Nicorette, Nicotinell	Nicorette microtab	Alfa, Concept Arôme, D'lice, Elfbar, Liquedeo, Pulp, Vincent dans les Vapes...	
• Âge requis	18 ans	18 (ou 21 ans ⁽²⁾)	18 ans ⁽³⁾	18 ans ⁽³⁾	18 ans	
• Prix indicatif	9,99 € la boîte de 60	6,99 \$ les 15 (Pixotine, hors frais de port)	9,26 € la boîte de 96 (Nicotinell)	10,66 € la plaquette de 10	5,90 € l'e-liquide prérempli (divers)	
• Réseau de commercialisation	Bureaux de tabac, magasins de cigarettes électroniques, Internet	Internet	Pharmacies	Pharmacies	Bureaux de tabac, magasins de cigarettes électroniques, Internet	
• Effet ⁽¹⁾	Rapide, diffusion immédiate	Rapide, diffusion prolongée	Rapide, diffusion immédiate	Rapide, diffusion immédiate	Très rapide, diffusion immédiate	Rapide, diffusion immédiate
• Utilité pour le sevrage tabagique	À démontrer	À démontrer	😊😊😊	😊😊😊	😊😊	😊
• Remboursement par l'Assurance maladie	Non	Non	Certaines références, hors Nicorette	Certaines références	Non	Non

(1) Rapide : entre 15 et 30' ; très rapide : moins de 5-10'. Diffusion lente : jusqu'à 30-45' ; diffusion prolongée : 16-24 h. (2) Pour les produits importés des États-Unis. (3) 15 ou 12 ans sur recommandation d'un professionnel

bureaux de tabac, sur Internet... ils sont vendus comme une aide à l'arrêt du tabac. À tort ou à raison ? Le point sur les bons moyens de se sevrer.

La nicotine, sans danger pour les fumeurs

« On dit souvent qu'on fume pour la nicotine mais qu'on meurt des goudrons », explique Françoise Gaudel, patiente-experte et tabacologue. La nicotine est la substance addictive du tabac : elle n'est dangereuse que parce qu'elle rend dépendant. Mais elle n'est pas toxique. « Ce sont le monoxyde de carbone, les irritants bronchiques et les goudrons qui sont les principaux responsables des maladies cardio-vasculaires, pulmonaires et de cancers », précise Olivier Smadja, tabacologue à Santé publique France.

À forte dose, elle peut donner la bouche pâteuse, des maux de tête,



Gommes à mâcher	Inhaleur	Patches	Sachets	Sprays
Nicorette, Nicotine Alkalon, Nicotine EuroGenerics, NiQuitin, Nicotinell	Nicorette inhaleur	Nicopatchlib, Nicoretteskin, Nicotine EG, Nicotinell, NiQuitin	Ace, Aroma King, D'lice by Kapz, Garant, Velo...	Nicorette spray, Nicotine EG, Nicotinell spray
18 ans ⁽³⁾	15 ans	15 ans	18 ans	18 ans
11,72 € la boîte de 100 (NiQuitin)	20-30 € la boîte de 42	24,11 € la boîte de 28 (toutes marques)	5-7 € la boîte de 20	20,50 € le lot de 2 (Nicotine EG)
Pharmacies	Pharmacies	Pharmacies	Bureaux de tabac, magasins de cigarettes électroniques, Internet	Pharmacies
Rapide, diffusion prolongée 😊😊😊	Rapide, diffusion immédiate 😊😊😊	Lent, diffusion prolongée 😊😊😊	Rapide, diffusion prolongée À démontrer	Très rapide, diffusion immédiate 😊😊😊
Certaines références	Non	Certaines références	Non	Uniquement Nicotine EG

des nausées, des sueurs... Attention avec les formes orales qui peuvent être accidentellement avalées comme les billes par de jeunes enfants ! Dans une optique de sevrage, c'est plutôt une dose insuffisante qui pose problème car elle ne fera pas passer l'envie de fumer.

Les produits nicotinés ne sont pas tous égaux

Seuls les patches, les sprays, les inhalateurs, les comprimés et les pastilles sont considérés comme une aide au sevrage et pris en charge par l'Assurance maladie sur prescription. Les autres produits à base de nicotine ne bénéficient pas du même niveau de preuves et ne sont pas considérés comme des traitements de substitution. Les autorités de santé craignent que les cigarettes électroniques ou e-cigarettes révèlent à long terme des risques du fait des additifs (arômes) qu'elles contiennent. C'est sur ce motif que

de santé.

Tabac Info Service, service public gratuit d'accompagnement au sevrage, ne propose pas la vape. Dans la mise à jour de ses recommandations en 2023, la Haute Autorité de santé (HAS) ne l'envisage qu'au conditionnel, après échec des traitements de substitution, pour des fumeurs spécifiques à forte dépendance. À l'hôpital et en ville, des tabacologues restent, eux, ouverts à des produits même non recommandés par la HAS, à base de nicotine. « Si quelqu'un est intéressé par la vape, je ne m'y oppose pas : c'est plus facile de marcher avec une béquille à sa taille », juge Marion Adler, médecin responsable de l'équipe de liaison et soins en addictologie à l'hôpital Antoine-Béclère de Clamart (Hauts-de-Seine). Cette tabacologue ne fait pas figure d'exception : les e-cigarettes sont largement utilisées comme une aide au sevrage en France. Et sont reconnues – et prises en charge – au Royaume-Uni. Elles sont dans tous les cas moins dangereuses que du tabac fumé et même moins dangereuses que du tabac chauffé (exemple : Iqos).

Mieux vaut associer les substituts

La stratégie de sevrage qui bénéficie du meilleur niveau de preuves, c'est l'association d'une forme à libération prolongée (patch), qui libère la nicotine sur plusieurs heures, et d'une forme d'action rapide (voir *tableau pages précédentes*), qui procure le pic de nicotine responsable de la sensation recherchée par le cerveau. Il est également possible d'associer des formes orales même si cela ne figure pas dans des recommandations : comprimés et gommes, e-cigarettes et pastilles, etc. Cela permet, en plus, d'éviter les effets indésirables dus à une consommation excessive d'un seul type de substitut, comme les maux de ventre avec les pastilles, les problèmes de gencives avec les sachets. C'est aussi pra-

tique d'avoir des pastilles ou comprimés sous la main quand il est interdit de vapoter ou délicat d'avoir une gomme dans la bouche. Il est aussi possible de poser deux patchs (voire plus) pour les plus gros fumeurs.

On ne rechute pas plus vite avec la e-cigarette

Pour un fumeur accro au geste (ce qui n'est pas systématique), la e-cigarette est un bon moyen de l'éloigner de la cigarette. Si la dépendance au geste maintient le fumeur lié à sa vapoteuse, cela n'en fait pas un facteur de rechute. « Une étude Cochrane, [publiée en janvier 2024, NDLR] menée sur deux ans,

La e-cigarette est largement utilisée comme aide au sevrage.

a montré que l'efficacité de la vape était supérieure à celle des substituts nicotiniques », souligne le D^r Marion Adler.

Reste, après, à se sevrer de la vape. « À moins que le risque de rechute soit

très élevé, mieux vaut arrêter de vapoter », confirme la spécialiste. « Le plus important est de diminuer la fréquence des prises : sortir sans sa cigarette électronique, la poser dans la pièce à côté... Ensuite seulement, il faut diminuer la nicotine. Or les gens font souvent l'inverse et du coup renforcent la dépendance au geste », regrette-t-elle.

Sachets et billes : le discours des cigarettiers

Le site nicopouches.fr, qui vend des sachets de nicotine, précise dans un message habilement contradictoire :

BON À SAVOIR

La vitesse d'absorption de la nicotine varie suivant les patchs (16 h ou 24 h). Passer de l'un à l'autre peut donc entraîner des symptômes de manque ou de surdosage. Mieux vaut ne pas en changer en cours de sevrage. Seuls Nicotinell et son générique Nicotine EG sont interchangeables sans risques.

« Les Nicotine Pouches ne permettent pas d'arrêter de fumer, ils représentent une alternative sérieuse à la cigarette traditionnelle. » Mais ailleurs (sur iclope.com, e-liquide-fr.com, e-liquides-france.fr...), les pouches comme les billes sont bel et bien présentés comme un moyen de sevrage.

Idem avec un produit plus récent encore qui semble faire fureur aux États-Unis, les cure-dents imprégnés de nicotine. Mais les tabacologues ont encore peu de recul sur ces produits. Nul ne sait dire quelle quantité de nicotine est assimilée ni s'ils sont réellement efficaces. « Les sachets ou les billes de nicotine sont fabriqués par les cigarettiers, c'est pour ça qu'ils sont distribués dans les bureaux de tabac. Or ce n'est jamais bon d'y remettre les pieds », juge Françoise Gaudel.

Baisser vite le taux de nicotine n'accélère pas le sevrage

« Au moment du sevrage, les fumeurs deviennent souvent très sourcilieux : certains se méfient de la colle du patch, de la nicotine... Mais il ne faut pas en avoir peur. L'erreur est de vouloir s'en débarrasser trop vite, c'est un facteur d'échec du sevrage », note Olivier



Smadja. Sur les notices des substituts, il existe parfois des programmes d'arrêt avec des doses de nicotine calculées en fonction du nombre de paquets de cigarettes fumées et des abaissements par palier de deux, quatre, six ou huit semaines envisagés sur des périodes allant en général jusqu'à douze semaines. « À ce rythme, la plupart des fumeurs se retrouvent en manque : ils ont besoin d'une substitution beaucoup plus longue. Mieux vaut prendre son temps », estime Françoise Gaudel. D'autant que rester sous substituts nicotiques ne retarde pas le bénéfice de l'arrêt du tabac.

Les e-liquides à base de sels de nicotine, pas toujours avantageux

Les sels de nicotine sont plus rapidement assimilés que la nicotine des liquides classiques, le pic est donc plus rapide, ce qui est un avantage en début de sevrage. « Les ex-fumeurs sont plus vite soulagés de leur envie de fumer, note le D^r Marion Adler, et ces e-liquides sont moins agressifs pour la gorge, ils font moins tousser. »

Pour autant, « certains gros fumeurs peuvent avoir l'appel de l'effet en gorge (throat hit) de la cigarette », note Françoise Gaudel. Ceux-là préféreront alors un e-liquide classique nico-

tiné. De plus, il pourra être utile de passer à des e-liquides classiques si le vapoteur a du mal à baisser la dose de nicotine avec ceux à base de sels de nicotine, finalement "trop" faciles à vapoter.

Les e-liquides aromatisés, controversés, peuvent aider

Certains fumeurs vont rechercher le goût de la cigarette et arrêteront plus facilement la cigarette avec un e-liquide aux arômes de tabac. Mais les autres arômes sont menacés d'interdiction.

Pourtant, même des produits aussi critiqués que les puffs, ces cigarettes électroniques jetables dotées d'arômes, ciblant manifestement les jeunes, trouvent leurs défen-

○ —————
Pour se sevrer, c'est normal d'essayer plusieurs fois.
○ —————

seurs. « Elles ont permis à certains de nos patients d'arrêter la cigarette car elles ont beaucoup de choix de goûts... », nuance le D^r Marion Adler. L'important est de trouver un e-liquide qui permette de se détourner des cigarettes, donc plaisant. Il est toutefois recommandé de s'en tenir aux e-liquides déclarés auprès de l'Agence nationale de l'environnement et de la

santé (Anses) afin d'être sûrs qu'ils contiennent des arômes et colorants autorisés, et en préférant ceux ayant été contrôlés par un organisme indépendant comme ceux affichant la certification Afnor.

Les substituts ne suffisent pas toujours

Il est parfois nécessaire d'associer une substitution nicotinique, pour la dépendance physique, à une thérapie cognitivo-comportementale (TCC), pour la dépendance psychologique et comportementale.

La TCC se fonde sur le fait de désapprendre à fumer en identifiant les émotions, la gestuelle et les comportements associés afin de sortir la cigarette de sa routine. « Pour beaucoup de fumeurs, fumer est un moyen de gérer son stress, sa sociabilité. Il faut leur trouver d'autres outils, explique Olivier Smadja. Et au-delà de ces types de prise en charge, un accompagnement à distance est facilitant. » C'est la vertu de Tabac Info Service et des groupes d'information et de soutien comme Je ne fume plus !

« C'est très difficile d'arrêter, souligne Françoise Gaudel, fondatrice du groupe. Le tabac fumé, c'est une drogue dure, autour de laquelle on s'est parfois construit, la cigarette est devenue une béquille, elle crée un écran de fumée. À l'arrêt, on a besoin d'un soutien au quotidien. » D'où les nombreux échecs ? « Non, il n'y a pas d'échec du sevrage, insiste-t-elle. C'est normal d'essayer plusieurs fois. Chaque essai nous apprend quelque chose, c'est un pas de plus vers la réussite. » ●

ADÉLAÏDE ROBERT

Ces médicaments dans l'impasse

Des médicaments de sevrage tabagique existent. Mais aucun n'est accessible en France !

- **La varénicline (Champix)** était remboursée par l'Assurance maladie mais n'est plus disponible sur le marché. « Les discussions sont en cours avec les autorités de santé européennes (...). Néanmoins, nous ne pouvons pas nous

prononcer sur une date de mise à disposition de Champix en France », nous a écrit Pfizer au début de l'été.

- **Le bupropion (Zyban)**, est disponible mais non remboursé. Son prix, libre, tourne en moyenne autour de 90 € pour un mois de traitement. « C'est souvent moins cher que les cigarettes pour la personne qui

souhaite arrêter mais le prix reste un obstacle », indique Olivier Smadja, tabacologue à Santé publique France.

- **La cytisine** est utilisée en Europe de l'Est depuis plusieurs dizaines d'années ainsi qu'en Espagne (où elle est commercialisée sous le nom Todacitan). Mais elle n'est pas autorisée en France.



LES NOUVEAUX RENDEZ-VOUS DU MOIS

2 Lundi au vendredi
à **10h30**
Samedi à **10h40**

3 Lundi au vendredi
à **10h45**
Samedi à **11h15**

4 Lundi, mardi, jeudi,
vendredi, samedi
et dimanche à **19h45**

5 Lundi, mardi,
mercredi, jeudi
et vendredi à **14h30**

franceinfo:

Lundi, mardi, mercredi,
jeudi et vendredi
à **13h00** et **18h00**
Samedi et dimanche
à **13h00** et **20h00**

En replay sur **france.tv**



Près de 500
émissions ConsoMag
à revoir sur le site

www.inc-conso.fr



LA FRAUDE À LA LOCATION SUR INTERNET

Avec la Confédération
syndicale des familles (CSF)
Première diffusion le lundi 9 septembre

LA MÉDIATION FISCALE

Avec l'Association Léo-Lagrange
pour la défense des consommateurs
(ALLDC)
Première diffusion le mardi 10 septembre

LE CONGÉ DONNÉ AU LOCATAIRE DE PLUS DE 65 ANS

Avec la Confédération
générale du logement (CGL)
Première diffusion
le mercredi 11 septembre

LA RÉNOVATION DES LOGEMENTS SOCIAUX

Avec l'association Consommation,
logement et cadre de vie (CLCV)
Première diffusion le jeudi 12 septembre

JE LOUE UN LOGEMENT QUI EST CLASSÉ G, DOIS-JE M'INQUIÉTER POUR MA LOCATION ?

Avec le Conseil national des
associations familiales laïques (Cnafal)
Première diffusion
le vendredi 13 septembre

LES PRODUITS RECONDITIONNÉS

Avec la Confédération
nationale du logement (CNL)
Première diffusion
le mercredi 25 septembre

LA LOCATION D'UN VÉHICULE DE COURTE DURÉE

Avec Familles de France
Première diffusion le jeudi 26 septembre

SPÉCIAL ENVIRONNEMENT

Avec la Direction générale
de la concurrence, de la consommation
et de la répression des fraudes
(DGCCRF)

DÉCRYPTER LES ALLÉGATIONS ENVIRONNEMENTALES D'UN PRODUIT

Première diffusion le jeudi 19 septembre

COMMENT CONSOMMER DURABLE À MOINDRE COÛT ?

Première diffusion
le vendredi 20 septembre



Lucie Martinez

La présentatrice
de ConsoMag vous
donne rendez-vous
sur France Télévisions
et sur les réseaux sociaux.
Pour intervenir dans ConsoMag,
rejoignez-nous sur les réseaux.

Barres protéinées Que de sucres !



Zoom

Les barres de fruits secs et de céréales sont devenues des incontournables des rayons du petit déjeuner et aliments pour sportifs. Problème : elles contiennent beaucoup de sucres. Au point de réduire leur intérêt nutritif ?

Dans les linéaires des supermarchés, les produits protéinés sont en plein essor, à commencer par les barres de céréales. Plus rapides à préparer qu'un shake de protéines en poudre, plus faciles à transporter qu'un Skyr, une spécialité laitière riche en protéines, elles séduisent toujours plus de Français et le marché devrait encore progresser de 4,7 % d'ici 2025, selon l'agence de marketing Pepswork.

ADAPTÉES À LA PRATIQUE DES SPORTS DE FORCE

En étudiant les étiquettes, hormis leur forte teneur en protéines, comme attendu (aux alentours de 10 grammes, en moyenne, l'unité), la plupart de ces barres ont un point commun moins glorieux : un taux élevé de sucres. Par exemple, celle de la marque Pro Sport, commercialisée chez Carrefour, contient 9 g de sucres (sirop de glucose) pour un poids total de 45 g, et la barre protéinée chocolat Decathlon, 14g de sucres (sirop de blé) par unité de 40 g !

Toutefois, y a-t-il un intérêt pour les sportifs à en consommer ? « Oui, par exemple pour ceux qui pratiquent des sports de force comme l'haltérophilie, explique Constance Charlet, diététicienne nutritionniste à Corbie (Somme). Ces barres permettent notamment de "remplir" les muscles de sucre avant l'effort. »



Les personnes moins actives peuvent également y trouver – ponctuellement – un intérêt. « Si une barre protéinée ne remplace pas un fruit, elle peut s'inscrire dans le

cadre d'une collation équilibrée, associée à un produit laitier ou un fruit », précise la professionnelle.

RIEN DE MIEUX QUE LE FAIT MAISON

Autre souci, la composition est parfois très chargée en ingrédients. Ainsi, la barre Kellogg's en compte 21, dont 5 additifs, contre 7 pour celle de Pro Sport. Notre conseil : privilégiez les barres sans sucres ajoutés. Ou, mieux, réalisez-les vous-même. Pour la base protéique, « vous pouvez utiliser de la whey [supplément protéiné], suggère Constance Charlet, du jaune d'œuf ou des protéines de soja. »

CÉLIEN FUSILLER

Souvent hors de prix...

Gros hic de ces barres protéinées : leur prix. Comptez 3,20 € environ pour un paquet de quatre barres Spécial K Protein de Kellogg's chez Carrefour, contre 2,29 € les 6 barres (plus petites) de Spécial K chocolat au lait, dans la même enseigne. Soit 28,48 € contre 19,08 € au kilo ! Un écart non négligeable, et un argument supplémentaire en faveur du fait maison.



ÉQUIPEMENT & LOISIRS

CONSEILS • NOUVEAUTÉS • QUESTIONS DE DROIT
par PHILIPPE FONTAINE

Sport et handicap : à développer

Alors que les Jeux paralympiques viennent de s'ouvrir, et que les athlètes comptent obtenir mieux que la 14^e place du classement des médailles de Tokyo en 2021, l'Insee rappelle que le nombre de licenciés reste très faible dans notre pays. Les fédérations paralympiques n'ont délivré que 82 000 licences en 2022, contre 8,8 millions pour les fédérations olympiques. L'Insee précise ainsi que « seules 32 % des personnes handicapées de 15 ans ou plus ont eu une pratique sportive régulière (en structure encadrée ou de façon autonome) » contre 65 % pour les personnes valides de plus de 15 ans. ●



150 millions d'euros

C'est l'amende infligée par le gouvernement espagnol à Ryanair, Vueling, Easyjet et Volotea. Ces compagnies aériennes ont été jugées coupables d'appliquer des frais supplémentaires pour le transport de bagages à main, en dépit de l'interdiction de cette pratique formulée en 2014 par la Cour de justice de l'Union européenne. Un signal fort à l'attention de ces compagnies qui proposent également des liaisons depuis et vers la France.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Des sièges bébés recalés

Le Touring Club Suisse a évalué 24 nouveaux modèles de sièges pour enfants. À l'issue du crash-test, il s'est avéré que le Viaggio Twist+ Base Twist de Peg Perego présente de graves problèmes de sécurité. En outre, la teneur en TCPP du revêtement (un ignifuge potentiellement cancérigène) dépasse les normes européennes. Autre siège recalé, le Silver Cross Discover i-Size affiche un taux de DPHP, un plastifiant à base de phtalates, très supérieur aux limites imposées par le label qualité LGA du laboratoire indépendant TÜV Rheinland. ●



Question de droit ?



La réponse du juriste
Thomas Gonçalves
Juriste à l'Institut national de la consommation

Puis-je renouveler mon passeport avant son expiration ?

OUI et c'est même recommandé. En effet, certains pays (Thaïlande, Australie, Singapour...) réclament la présentation d'un passeport valable six mois au moins à la date de votre retour en France. Il faut aussi considérer que le renouvellement peut prendre plusieurs semaines, voire plusieurs mois, en fonction des périodes et des régions. Vous devez seulement être en possession d'un passeport « valide ou périmé depuis moins de cinq ans à la date de la demande du renouvellement » (décret n° 2005-1726 du 30 décembre 2005). Attention : aucune déduction n'est accordée pour le nouveau passeport pour compenser la période non utilisée de l'ancien. Pour un séjour hors Union européenne, renseignez-vous sur les conditions de vaccination, de passeport et de visa des pays visités. ●

➔ Sur le site du ministère des Affaires étrangères : diplomatie.gouv.fr.



Voyages : en cas de litiges, la médiation reste le meilleur allié

Le rapport annuel 2023 du médiateur Tourisme et voyage (MTV) témoigne de son succès croissant auprès des consommateurs. Comme en 2022, les aléas du transport aérien concentrent la majeure partie des litiges.

Créée en 2011, la médiation du Tourisme et du voyage (MTV) s'attache à régler à l'amiable les litiges entre consommateurs et professionnels du tourisme et du transport. Le service a été largement sollicité de 2020 à 2022, en raison des nombreuses procédures d'annulation, reports et autres litiges en lien avec l'épidémie de covid-19. Bien que la situation se soit améliorée en 2023, tout n'est pas encore rose : la MTV a enregistré 17 913 nouvelles demandes de médiation. C'est deux fois plus qu'en 2019, ce qui montre que les consommateurs connaissent désormais bien ce service.

La durée moyenne de traitement d'un litige est de 116 jours

Au total, 21 373 dossiers ont été traités en 2023, certains ayant été déposés en 2022. En effet, la durée de traitement d'un litige s'élève à 116 jours en moyenne, soit 3 jours de moins qu'en 2022... mais encore un peu loin des 90 jours règlementaires prévus par la loi. Comme l'année précédente un tiers environ des

dossiers a été jugé irrecevable, il s'agit principalement des cas où les consommateurs n'ont pas effectué une réclamation préalable auprès du professionnel avant de s'adresser au médiateur.

Plus de 40 % des litiges concernent l'aérien

En outre, un quart des demandes ne relevait pas des compétences de l'organisme. Plus de 40 % des litiges traités ont concerné les avaries aériennes, autrement dit les longs retards et annulations de vol. Deuxième type de litige, les forfaits touristiques qui combinent plusieurs prestations ont représenté 18,65 % des dossiers. À noter : plus de 70 % des mises en cause concernent des prestations vendues en ligne, contre 24 % en agence physique. En 2023, la MTV a proposé 7 700 solutions amiables. Dans 98,77 % des cas, chiffre record, les avis ont été acceptés par toutes les parties, même si, dans environ un tiers des cas, aucun dédommagement n'a été proposé au consommateur. ● P. F.

Temu ne joue pas le jeu

Le Bureau européen des unions de consommateurs (Beuc), porte plainte contre Temu. La place de marché est accusée d'enfreindre la loi sur les services numériques. Notamment en ne respectant pas les obligations liées à la traçabilité des commerçants, l'interdiction des pratiques manipulatoires (appelées aussi *dark patterns*, voir p. 44) la transparence des systèmes de recommandation et la protection des mineurs. ●

CONCURRENCE

La SNCF n'est plus seule

Bientôt un concurrent de la SNCF sur le réseau TGV Atlantique ? C'est en tout cas la promesse de Proxima, société cofondée par une ancienne directrice générale de SNCF Mobilités. Elle est parvenue à lever près d'un milliard d'euros auprès du fonds d'investissement français Antin Infrastructure Partners. De quoi financer les 12 TGV de nouvelle génération construits par Alstom et assurer leur maintenance dans l'atelier installé à Bordeaux. En 2027, Proxima pourrait proposer 10 millions de places pour relier Rennes, Bordeaux, Nantes et Angers à Paris. À quel prix ? Il est trop tôt pour le dire. ●





Cafetières avec broyeur

Pas tous bons,

les expressos !

CENTRE D'ESSAIS
8 produits
testés



Aptitude à faire du bon café, options de personnalisation, facilité de nettoyage... «60» a testé huit machines à café avec broyeur à grains. Elles se révèlent inégales.

Des grains fraîchement moulus à l'arôme enveloppant », promet la marque Smeg. « Passez à une nouvelle expérience de café », intime De'Longhi. « Appréciez son goût parfait », pavoise Krups. À en croire les fabricants, la







machine à café à grains est ce qu'il y a de mieux pour les amateurs d'expresso, d'americano ou autre cappuccino. Équipé d'un moteur broyant les grains avant chaque tasse, cet appareil est censé restituer toute la finesse aromatique du café.

► **Et ce moyen de se concocter un bon café a le vent en poupe.**

« Rien qu'en 2023, 804 000 cafetières à broyeur ont trouvé preneur, soit une augmentation des ventes de 6 % par rapport à l'année précédente, constate le cabinet d'analyses GfK. La possibilité d'obtenir un résultat professionnel à la maison séduit beaucoup de consommateurs. » Selon le Groupement des marques d'appareils pour la maison (Gifam), environ 10 % des foyers français en étaient équipés en 2023.

✓ Les résultats de notre essai

- +++ Très bon 17 à 20
 - ++ Bon 13 à 16,9
 - + Acceptable 10 à 12,9
 - Insuffisant 7 à 9,9
 - Très insuffisant 0 à 6,9
- Les pourcentages entre parenthèses expriment le poids de chaque critère dans la notation finale.

						
	Philips EP2339/40	De'Longhi Rivelia FEB4435	Kottea Espresso One Touch	Beko CEG7302B	Krups Sensation	Jura Ena 4
• Prix indicatif	530 €	800 €	340 €	430 €	500 €	700 €
• Dimensions (H x L x P)	37 x 24 x 44,5 cm	38 x 24,5 x 43 cm	31,5 x 18 x 42 cm	36 x 27,5 x 41,5 cm	36,5 x 24 x 36,5 cm	32 x 27 x 45,5 cm
• Nombre de tasses en simultané	2	2	1	2	2	1
• Capacité du réservoir d'eau	1,8 l	1,4 l	1,2 l	2 l	2 l	1,1 l
• Capacité du réservoir de grains	263 g	300 g	175 g	220 g	286 g	128 g
• Nombre de recettes préprogrammées	6	11	6	7	6	2
• Trappe café moulu	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui
• Réglage de l'intensité du café	Oui/3 niveaux	Oui/5 niveaux	Non	Oui/2 niveaux	Oui/3 niveaux	Oui/3 niveaux
• Réglage de la température du café	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non
• Réglage de la longueur du café	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
• Réglage de la hauteur de buse	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
• Touche « favori »	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non
• Buse vapeur/carafe à lait	Non/Oui	Oui/Non	Non/Oui	Oui/Non	Oui/Non	Non/Non
• Fonction eau chaude	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Qualité de l'expresso (50 %)	+++	++	+++	++	+	++
• Dégustation	+++	++	+++	++	+	++
• Qualité de la mousse	++	+	+++	++	+	+
Commodité d'emploi (40 %)	++	+++	++	++	++	+
• Niveau de personnalisation des boissons	++	+++	+	+	+++	+
• Richesse en fonctionnalités	++	+++	++	++	+	-
• Nettoyage et détartrage	+++	+++	++	++	++	++
Consommation électrique (10 %)	-	-	+++	+++	+	+++
• À l'arrêt	0,29 W	0,34 W	0 W	0 W	0,36 W	0 W
NOTE GLOBALE (100 %)	16,1/20	15,7/20	15,7/20	15,1/20	13,2/20	13,2/20

Caractéristiques communes : alarmes pour défaut d'eau et de grains (sauf Krups), bac à marc plein et détartrage requis. Réglage de la finesse de broyage.

► Pour autant, l'achat d'une cafetière automatique avec broyeur n'est pas l'assurance d'obtenir un expresso mémorable ! C'est ce que montre notre essai sur huit modèles.

UN INVESTISSEMENT AMORTISSABLE À L'USAGE

► Les possibilités de personnaliser son café sont aussi très variables d'une machine à l'autre. Tout comme le nombre de recettes réalisables, parfois très limité.



Smeg
BCC11



Scott
Primissimo

600 €	350 €
33,5 x 18 x 45,5 cm	32 x 18 x 43 cm
1	1
1,4 l	1,2 l
158 g	152 g
6	4
Non	Non
Oui/2 niveaux	Non
Non	Non
Oui	Oui
Oui	Oui
Non	Oui
Non/Non	Non/Non
Oui	Oui
+	-
+	-
+	+
+	+
+	+
-	-
+++	++
+++	+++
0 W	0 W
12,4/20	10,6/20

PHOTOS-PRODUITS : F. POINCELET / «60»

Comment nous avons procédé

LES TESTS RÉALISÉS PAR NOTRE CENTRE D'ESSAIS COMPARATIFS

• **60 personnes ont testé à l'aveugle la qualité des expressos réalisés au niveau d'intensité moyen par nos huit machines.** Le café est-il équilibré et persiste-t-il en bouche ? La mousse est-elle engageante et tient-elle assez longtemps ? Ces dégustations ont été réalisées avec le café Grains Classique (pur arabica), de la marque

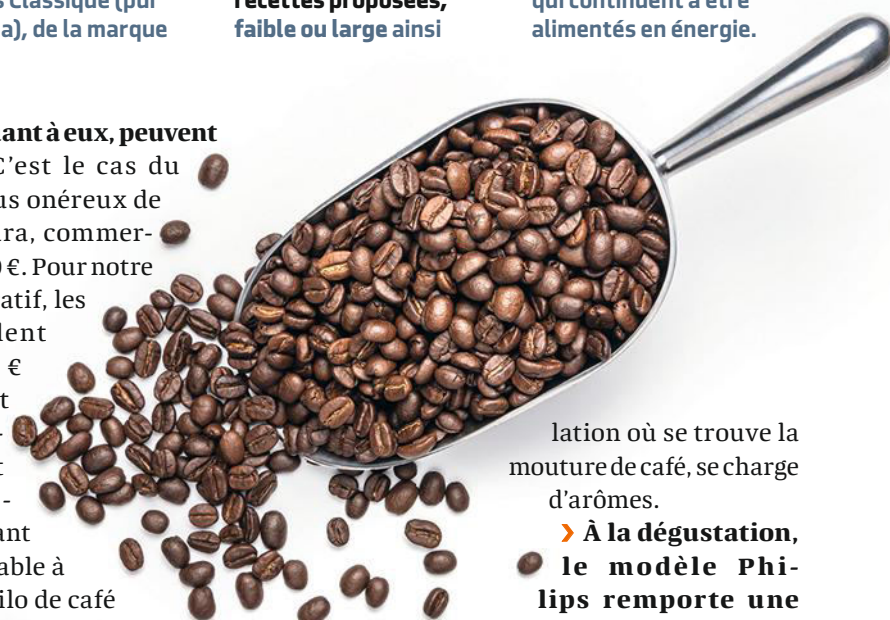
Carte noire et de l'eau minérale Volvic.
• **La commodité d'emploi a également été évaluée,** tout comme le degré de personnalisation des boissons proposées (intensité du café, volume ou finesse de la mouture), très variable d'un appareil à l'autre.
• **La diversité des recettes proposées, faible ou large ainsi**

que la facilité d'accès et d'utilisation du bandeau de commande ont aussi été jugées pour chaque cafetière. De même que la facilité de nettoyage et de détartrage.
• **Pour finir, nous avons mesuré la consommation électrique des appareils à l'arrêt, pour ceux qui continuent à être alimentés en énergie.**

► **Les prix, quant à eux, peuvent s'envoler.** C'est le cas du modèle le plus onéreux de la marque Jura, commercialisé à 2 500 €. Pour notre essai comparatif, les tarifs s'évaluent entre 340 € (Kottea) et 800 € (De'Longhi). Mais cet investissement important est amortissable à l'usage. Un kilo de café permettant de réaliser 125 expressos, le prix d'une tasse revient à 0,12 € avec les grains Carte noire, contre de 0,35 € à 0,50 € pour une capsule. Des centimes grappillés à chaque utilisation, qui peuvent se changer en dizaines d'euros économisés à la fin du mois, si plusieurs personnes se servent régulièrement de la cafetière automatique.

GOÛT DU CAFÉ : TROIS APPAREILS ONT DÉÇU

► **Une fois le bouton d'extraction enclenché, comptez entre 26 (Jura) et 47 secondes (Krupps) pour être servi.** C'est le temps nécessaire pour que l'eau très chaude, injectée à haute pression dans la chambre de perco-



lation où se trouve la mouture de café, se charge d'arômes.

► **À la dégustation, le modèle Philips remporte une franche adhésion auprès**

de nos 60 jurés, qui le trouvent équilibré, goûteux, sans être amer. L'expresso préparé avec la machine Kottea obtient également de très bons résultats. En particulier sa mousse, la plus appréciée du panel, jugée dense et persistante. Les cafetières Beko, De'Longhi et Jura ne démeritent pas non plus. A contrario, l'amertume des cafés extraits par les appareils Krups et Smeg a déçu notre panel. Et plus encore la référence Scott, taclée par la plupart des testeurs pour son café trop fort et amer. Et difficile de changer cela en gardant le même café : hormis les réglages de la finesse de la mouture et du volume – possibles pour toutes les machines du

comparatif –, la Scott n'embarque aucune autre fonction de personnalisation. Constat qui vaut aussi pour l'appareil Kottea. Tous les autres modèles, en revanche, font la part belle à la personnalisation. Ainsi, De'Longhi propose cinq niveaux d'intensité et la possibilité de définir la température d'extraction. De quoi préparer précisément le café à sa convenance. Disposant d'un grand nombre d'options (trois niveaux d'intensité et température réglable), la machine Philips offre également de nombreuses possibilités de personnalisation.

EXPRESSOS, AMERICANOS, CAPPUCCINOS...

► Côté « recettes », De'Longhi tire encore son épingle du jeu avec ses 11 types de café différents. Espresso, americano, café froid et « latte » (cappuccino, macchiato...) sont à la carte. Ce dernier pouvant



Un bon café personnalisé et bien moins cher qu'en capsule.

être réalisé avec une buse vapeur, utile pour faire mousser du lait dans un récipient, que l'on incorpore ensuite à la boisson.

Une buse vapeur équipe aussi le modèle Beko, avec ses sept recettes préenregistrées. Philips et Kottea, qui en intègrent chacun six, sont dotés d'une carafe à lait, pratique pour servir un « latte » sans opération

manuelle à réaliser. Si vous n'avez pas d'option pour cette catégorie de café, sachez que des mousses à lait sont vendus pour quelques euros sur Internet. Un outil qui

sera le bienvenu pour agrémenter les deux seules recettes de la machine Jura (espresso et café), pourtant facturée 700 € ! Curieusement, Jura ose en annoncer quatre sur son site... en

comptabilisant les doubles espressos et cafés réalisés en appuyant deux fois sur le bouton d'extraction !

► Si vous préférez utiliser du café déjà moulu, certaines machines disposent d'une petite trappe dédiée, (Beko, De'Longhi, Jura et Philips), qui permet de servir une tasse. Cela peut se révéler utile, par exemple, pour un déca moulu ponctuel. La De'Longhi, quant à elle, est vendue avec deux grands bacs à grains interchangeables. Pour passer, par exemple, d'un café normal à un décaféiné fraîchement moulu, il faut d'abord déclipser le bac arrimé au sommet de l'appareil et lancer une mouture à vide en sélectionnant le bouton « Moudre et vider », pour éliminer les grains résiduels dans le moulin à café. Puis insérer le bac à grains de café décaféiné.

► Point positif : toutes les cafetières, sauf Kottea, sont équipées d'une buse mobile, qui s'adapte à la hauteur du contenant, petite ou grande tasse, bol, mug...

DES MODÈLES FACILES À PRENDRE EN MAIN

► Les commandes, surtout accessibles via un écran tactile ou des boutons mécaniques (Jura et Smeg), sont parfaitement lisibles. À noter que les modèles De'Longhi, Krups et Scott peuvent enregistrer vos paramètres favoris. D'une pression maintenue quelques secondes sur la touche dédiée, les critères sélectionnés (recette, intensité, longueur, etc.) sont aisément mémorisés. Si Krups et Scott se souviennent respectivement d'une à deux préparations maximum, De'Longhi va beaucoup plus loin avec ses quatre profils utilisateurs. En appuyant sur son icône personnalisée, on accède rapidement à ses différentes boissons préenregistrées. À l'arrêt, cette machine, tout comme les Krups et Philips, n'est pas

LA PLUS PERFORMANTE



16,1/20
Philips - EP2339/40 - 530 €

Au volet dégustation, cette machine a satisfait le plus grand nombre de nos testeurs. Les réglages d'extraction par défaut vous déplaisent ? Il est possible de personnaliser l'intensité (trois niveaux), la température ou la quantité de café. Les amateurs de cappuccino seront aussi servis.

Le choix de 60



LE MEILLEUR RAPPORT QUALITÉ/PRIX

15,7/20
Kottea - Espresso One Touch - 340 €

Ses espressos puissants coiffés d'une crème dense et mousseuse ont convaincu notre jury. De très belles performances pour un appareil vendu à prix doux. Et avec ses petites dimensions, il peut trouver facilement sa place dans une cuisine exigüe.

Très chers filtres à eau !

• **Les filtres à eau, essentiellement composés de charbon actif, sont censés absorber les résidus de chlore, qui altèrent le goût des liquides. Mais surtout, ces filtres permettent de limiter la présence de calcaire et réduisent l'entartrage de la machine, ce qui peut l'endommager au fil du temps.**

À l'exception des modèles

Beko et Scott, toutes les cafetières de cet essai disposent d'un emplacement pour accueillir ce consommable... parfois vendu à prix d'or. C'est le cas de De'Longhi, Jura et Krups, qui les commercialisent respectivement à 11,40 €, 15,90 € et 18,50 € l'unité !

• **Pour faire baisser la facture, recherchez sur**

Internet des modèles compatibles, ils sont parfois commercialisés à des tarifs de deux à trois fois moins chers. Si vous détenez une machine Beko ou Scott et que vous voulez limiter le dépôt de tartre, optez pour un filtre flottant à déposer dans le réservoir d'eau. On en trouve à moins de 10 €, qui peuvent purifier jusqu'à 100 litres d'eau.

un modèle de sobriété, puisqu'elle continue de consommer environ 0,3 W. Une aberration à l'heure où les prix de l'électricité s'envolent.

DE LA NÉCESSITÉ DE NETTOYER ET DÉTARTRER

► **Pour que votre machine soit fonctionnelle, il est nécessaire de vider régulièrement le compartiment à marc de café** et de remplir les bacs à grains et à eau. Selon les modèles, la capacité du bac à eau varie d'1,1 litre pour Jura à deux litres pour Beko et Krups. Autre impératif, beaucoup plus rébarbatif : nettoyer l'appareil de fond en comble. Pour vous aider, les fabricants fournissent quelques accessoires avec leur machine : détartrant, chiffon ou goupillon... Bon point pour De'Longhi et Jura : cinq accessoires viennent avec la machine. À l'opposé, la Krups fournit seulement une « aiguille de nettoyage ».

► **Vous devrez détartrer dès que le voyant dédié s'allume**, souvent tous les deux à trois mois. Selon les fabricants, les durées annoncées pour accomplir cette opération varient entre vingt minutes (Krups) et quarante-cinq minutes (Jura), mais, en pratique, elles peuvent dépasser une heure. C'est que les étapes à suivre sont nombreuses.

Extraire les différents bacs, verser le détartrant à base d'acide citrique ou d'acide lactique (évitiez le vinaigre blanc, trop agressif !), placer un récipient sous la cafetière, attendre que le programme de détartrage se termine... Pour en voir le bout, il faudra s'armer de patience et se reporter scrupuleusement au manuel, sous peine de commettre une erreur.

La marque Jura assure, dans son guide d'utilisation, qu'aucune opération de détartrage n'est nécessaire si on utilise ses filtres « Claris smart », facturés au prix fort (lire encadré ci-dessus). Si vous ne les utilisez pas, le fabricant suisse commercialise des pastilles de détartrage vendues 14 € les neuf. Chez Jura, il n'y a pas de petit profit !

SANS ENTRETIEN, PAS DE GARANTIE !

► **Si le détartrage est mal effectué, les risques sont multiples** : non seulement la machine peut tomber en panne, mais vous ne pourrez pas invoquer la garantie légale de conformité, valable deux ans après réception de la machine ! Dans ses conditions, la marque Krups est très claire : « Tout détartrage doit être réa-

lisé conformément aux instructions dans le mode d'emploi. » Kottea, de son côté, cite les effets du calcaire, dans sa liste des exclusions de garantie. Par ailleurs, toutes les marques indiquent qu'un mauvais entretien invalide la garantie légale. Jura, qui propose une garantie commerciale de vingt-cinq mois, conditionne sa validité à l'utilisation de ses consommables propriétaires : tablettes de détartrage, pastilles de nettoyage et filtres à eau. Une condition restrictive qui ne peut pas se substituer à la garantie légale de conformité, que l'on peut invoquer si la machine est correctement entretenue.

► **Outre le détartrage, il faudra aussi rincer à l'eau tiède la chambre de percolation ou groupe infuseur**, extirpable de la cafetière. Tout comme la buse vapeur ou la carafe à lait, qui doit être aussi lavée après chaque mousse de lait réalisée, pour éviter les mauvaises odeurs. Le bac à grains, lui, se nettoie au chiffon humide et le réservoir d'eau, une fois libéré de son filtre, doit être passé à l'eau chaude. Si la machine n'a pas été utilisée pendant quelques jours, pensez à enclencher la fonction rinçage pour nettoyer les circuits internes susceptibles de s'encrasser. ●

ADRIAN DE SAN ISIDORO
Ingénieur : THIERRY MARTIN

À retenir

- Nos jurés ont particulièrement apprécié les espressos servis par les machines Philips et Kottea.
- Longueur et finesse de la mouture sont réglables pour toutes nos machines. Seules quelques-unes, comme Philips et De'Longhi, donnent la possibilité de définir l'intensité et la température d'extraction.
- Servir un café en grains revient de trois à quatre fois moins cher que faire couler un café en dosette.
- Détartrez dès que l'alarme s'enclenche pour prévenir les risques de panne.



Prévention

Bien choisir son casque pour rouler à vélo

Pratique

Quelle prise de tête quand il s'agit d'acheter un bon casque ! Avec ou sans écran, lumineux ou pas, « intelligent » ou basique ? «60» vous aide à repérer le modèle adapté à votre usage.

En cas d'accident à vélo, la tête est touchée plus d'une fois sur trois et 75 % des décès sont dus à un traumatisme crânien, conclut une enquête de la DGCCRF. Des chiffres éloquentes qui invitent à rouler casqué même si la loi ne l'impose pas à partir de 12 ans. Reste à choisir le bon modèle parmi une offre plé-

Le prix ne dit pas grand chose de son niveau de protection.

thorique pour un tarif très variable de 20 à plus de 300 €. Sans chercher absolument à économiser sur un équipement pour sa sécurité, sachez que le prix d'un casque ne dit pas grand-chose de son niveau de protection. Tous les modèles répondent à la même

norme d'homologation, la NFEN 1078+A1.

La différence entre l'entrée, le moyen et le haut de gamme se situe au niveau de l'équipement, des éléments de confort et de sécurité. Des caractéristiques susceptibles de faire grimper considérablement la facture, mais qui ne sont pas indispensables à tous les usagers. Notez

néanmoins que de plus en plus de casques intègrent la technologie « Mips » de réduction de l'impact de l'énergie rotationnelle sur la tête. Un système de protection du cerveau qui peut faire la différence en cas de chute. Pour le reste, voici ce à quoi il faut être attentif en magasin.

1 UNE TAILLE AJUSTÉE

Choisir un casque à sa taille est la première recommandation. Commencez par mesurer votre tour de tête à l'aide d'un mètre-ruban. La majorité des casques disposent d'une molette de réglage occipital, située donc derrière la tête, et sont généralement disponibles en deux ou trois tailles. Ceux sans réglage occipital offrent un choix de tailles plus vaste.

Dans un cas comme dans l'autre, chaussez le casque, ajustez la jugulaire et l'éventuelle molette occipitale puis faites des mouvements de tête. Le casque ne doit pas bouger. Aucune pression ne doit se faire ressentir au niveau du front. Cet essai est indispensable pour votre sécurité et votre confort, ce qui incite à privilégier l'achat en magasin.

2 UNE ATTACHE EFFICACE

Un casque mal attaché ne sert pas à grand-chose. En cas d'accident, il risque de sauter.

Trois types de boucles permettent de fermer la jugulaire. L'économique « Clip » est très majoritaire. Il se manipule à deux mains, mais il faut le retendre régulièrement.

La boucle magnétique « Fidlock » fait une petite percée en se targuant de sa meilleure résistance à l'arrachement. Et c'est sans doute plus pratique après une phase d'apprivoisement.

Enfin, le système micrométrique, grâce à son ajustage précis, permet

Des casques un peu plus intelligents

• **Les casques de vélo n'échappent pas, eux non plus, à l'hyper connexion.** Ainsi, certains modèles sont dits « intelligents ». Derrière ce qualificatif se cache la capacité de détecter une chute, de géolocaliser le cycliste et d'envoyer un message à un contact préenregistré ou directement aux secours. Cette fonctionnalité – qui fait sens pour ceux qui roulent en solo dans des secteurs

isolés – est également disponible via des applis iOS ou Android (Tocsen, RoadID...).

• **En matière de connexion, signalons aussi les casques équipés de haut-parleurs et d'un micro pour qui veut profiter en toute légalité de sa musique au guidon.** Des dispositifs à utiliser toutefois « avec précaution, car ils sont également source de distraction », alerte la Sécurité routière.



• **Ultime raffinement, le casque avec caméra intégrée pour filmer ses trajets et, surtout, identifier le tiers en cas d'accident avec délit de fuite.**

de compenser les sangles qui se distendent avec le temps.

3 UN ÉCRAN MULTITÂCHE

L'écran, qu'on appelle souvent à tort visière, protège des insectes, de la pluie, des poussières, du pollen et du vent lié à la vitesse. Il est privilégié par les utilisateurs de vélos à assistance électrique qui circulent plus vite. Mais il fera la différence dans d'autres circonstances. Les porteurs de lunettes doivent vérifier que l'écran ne bute pas à la fermeture.

4 LE CONFORT, GAGE DE SÉCURITÉ

Plus le casque est confortable, moins il sera tentant de le laisser au placard. Plusieurs éléments y contribuent, à commencer par le poids. Avec 200 g sur la balance, les modèles les plus légers se font vite oublier. Un luxe qui se paie au prix fort – parfois plus de 200 € – mais qui peut se justifier pour les gros rouleurs. Un revêtement intérieur agréable au contact contribue au confort. La ventilation est un autre critère d'importance pour ne pas délaissier le casque au retour des beaux jours. Sans surprise,

plus il sera ajouré, plus l'airy rentrera massivement... et la pluie aussi. Mais soyez également attentif à la présence d'extracteurs à l'arrière pour permettre l'évacuation de l'air chaud.

5 UN ÉCLAIRAGE ADAPTÉ

« Souvent, les personnes impliquées dans des accidents avec un cycliste déclarent ne pas l'avoir vu », indique Nicolas Bailly, chargé de recherche au Laboratoire de biomécanique appliquée de Marseille. Améliorer sa visibilité à vélo – au-delà des symboliques rétroréfléchissants collés au casque – est donc déterminant. Aujourd'hui, de nombreux casques disposent d'un éclairage.

La version la plus sommaire consiste en une barrette lumineuse rouge fixe ou clignotante, à l'arrière du casque, à recharger en USB et à activer avant roulage. D'autres ajoutent au feu arrière un puissant éclairage avant blanc. Compte tenu du faible surcoût (20 à 30 € en plus), cet équipement nous semble hautement recommandable, surtout si vous circulez de nuit ou en zone rurale. Veillez juste à ce qu'il ne grève pas trop le poids du casque et à l'autonomie annoncée des lumières. ● **GUILLAUME DAYAN**



Pour vos enfants, vos petits-enfants

4 numéros par an

21 € au lieu de ~~23,60 €~~

(prix de vente au numéro : 5,90 €)

LES AVANTAGES DE L'ABONNEMENT

Votre enfant reçoit le magazine chez lui avant sa mise en vente en kiosque.

Vous bénéficiez d'une réduction par rapport au prix de vente au numéro.

Vous avez accès à la version numérique de 60 millions Junior sur le site 60millions-mag.com.

Scannez le QR code pour souscrire un abonnement directement en ligne



BULLETIN D'ABONNEMENT

À compléter et à envoyer dans une enveloppe sans l'affranchir au service Abonnements de 60 Millions de consommateurs - Autorisation 96316 - 59789 LILLE CEDEX 9

OUI, je souhaite souscrire un abonnement de 1 an à 60 millions Junior (4 numéros) au prix de 21 € au lieu de 23,60 € (prix de vente au numéro : 5,90 €).

Madame Monsieur

Nom

Prénom

N° rue

Complément d'adresse

Code postal

Ville

Bénéficiaire de l'abonnement

Nom

Prénom

Rue

Complément d'adresse

Code postal

Ville

Date de naissance : *Facultatif*

Je choisis de régler par :

chèque bancaire à l'ordre de 60 Millions de consommateurs

carte bancaire

N° :

Expire fin :

Date et signature obligatoires



AMJ4

Offre valable pour la France métropolitaine jusqu'au 31/10/2024. Le premier numéro de l'abonnement de 60 millions Junior sera livré au bénéficiaire sous un délai de 15 jours après la réception de votre bulletin d'abonnement. Vous disposez d'un droit de rétractation de 14 jours à compter de la réception du premier numéro. La collecte de vos données personnelles et de celles du bénéficiaire est réalisée par le prestataire de gestion des abonnements sous la responsabilité de l'Institut national de la consommation, éditeur de 60 millions Junior, à des fins de gestion de l'abonnement. Les données personnelles du bénéficiaire sont exclusivement collectées pour la gestion de l'envoi des numéros. Elles ne seront pas utilisées pour de la prospection commerciale et ne seront cédées à aucun organisme extérieur. Vous avez un droit d'accès, de rectification, de portabilité, de limitation, d'opposition et d'effacement de vos données et vous pouvez définir vos directives post mortem à l'adresse suivante : dpo@inc60.fr. Vos données seront conservées pendant une durée de 3 ans à compter de votre dernier achat. Nous utiliserons vos données pour vous adresser des offres commerciales, sauf opposition en cochant cette case . Vos données pourront être cédées à des organismes extérieurs (presse et collecte de dons) sauf opposition en cochant cette case Conditions générales d'abonnement et politique de confidentialité disponibles sur www.60millions-mag.com.



Contrôle technique

Au tour des deux-roues

Zoom

Après bien des attermolements, le contrôle technique des deux-roues, trois-roues et quadricycles à moteur a été entériné. Trois millions d'utilisateurs sont concernés.

Plusieurs fois repoussé, redessiné et même suspendu par Emmanuel Macron en 2021, le contrôle technique des deux, trois-roues et quadricycles à moteur est entré en vigueur le 15 avril dernier. Malgré l'opposition des motards qui arguent du faible taux d'accidents dus à un défaut d'entretien de leur machine (moins de 1 %), le Conseil d'État a choisi de l'imposer. L'arrêt du 23 octobre 2023 en définit le périmètre.

ANTICIPEZ LA PRISE DE RENDEZ-VOUS

Concrètement, le premier contrôle doit être effectué six mois avant le cinquième anniversaire de mise en circulation du véhicule. Ceux immatriculés entre 1960 et 2016 ont jusqu'au 31 décembre 2024 pour s'affranchir de cette obligation. Ceux immatriculés entre 2017 et 2019 devront faire le contrôle en 2025. Enfin, ceux immatriculés en 2020 et

2021 devront se plier à cette obligation en 2026. Cet échelonnement vise à éviter un engorgement des centres la première année. Attention, pensez à anticiper, car l'impossibilité d'obtenir un rendez-vous n'est pas un motif recevable pour défaut de contrôle technique. Vous encourez alors une amende de quatrième classe (135 €), le plus souvent accompagnée d'une immobilisation du véhicule. Les contrôles suivants interviendront tous les trois ans.

Lors de l'examen, essentiellement visuel (prestation facturée environ 70 €), le contrôleur peut iden-

tifier des défaillances mineures, majeures (plaque d'immatriculation non conforme, pédale ou levier de frein endommagé...) ou critiques (pneu gravement usé, usure excessive des plaquettes de frein...).

UNE CENTAINE DE POINTS CONTRÔLÉS

Au total, 87 défaillances majeures et 9 défaillances critiques pourront être relevées. Soit près d'une centaine qui appellent une contre-visite (comptez 15 à 20 €) à effectuer sous deux mois. Une défaillance majeure n'interdit pas de rouler dans l'intervalle, une défaillance critique cloue le véhicule au sol à minuit le jour du contrôle. Curieusement, alors que les nuisances sonores des deux-roues trafiqués font l'objet de nombreuses plaintes, le contrôle du bruit n'interviendra qu'au 1^{er} mars 2025. Attention, un pot d'échappement non conforme vaudra quand même une contre-visite. ●

GUILLAUME DAYAN

BON À SAVOIR

Si vous souhaitez revendre votre véhicule de plus de cinq ans, vous devez remettre à l'acheteur un procès-verbal de contrôle technique de moins de six mois. Sinon, la vente peut être annulée. Cette exigence ne s'impose pas en cas de revente à un professionnel. À privilégier si vous ne voulez pas vous embarrasser avec le contrôle technique.

Cybercommerçants Ces manipulations qui incitent à cliquer

Enquête

Pour nous pousser à dépenser plus, les marchands en ligne ont développé des interfaces orientant nos choix. Des pièges numériques, désormais illégaux, qui font appel à notre cerveau et que nous avons décryptés.

Attirer votre regard sur une option payante, dissimuler les conditions désavantageuses d'une offre, vous inciter à prendre une décision rapidement et donc moins réfléchi...

Autant de techniques manipulatrices utilisées par les e-commerçants pour doper leur chiffre d'affaires au détriment de notre libre arbitre et de notre porte-monnaie.

Harry Brignull, docteur en sciences cognitives et spécialiste de l'expérience utilisateur, appelle ces pièges numériques « dark patterns ». Et ils pullulent ! Selon une enquête de la Commission européenne, publiée en 2022, 97 % des 75 sites les plus populaires de l'Union européenne en affichent. En 2023, le règlement européen Digital Services Act (DSA), qui encadre les activités des plateformes en ligne et interdit le recours aux interfaces trompeuses, est entré en vigueur. La Répression des fraudes (DGCCRF), aussi, s'intéresse de près aux dark patterns : « Nous venons d'être habilités à réaliser

Ces messages très subtils sont conçus pour nous manipuler.

les contrôles à ce sujet par la loi Sécurité et régulation de l'espace numérique (SREN) et travaillons en étroite collaboration avec l'ensemble des États membres et la Commission européenne pour ce qui concerne les plateformes établies hors de France. » Mais, pour l'heure, c'est toujours le Far West : Amazon, Rakuten, Shein ou encore Temu continuent d'en utiliser massivement. « C'est extrêmement préoccupant, s'inquiète Marie Potel, fondatrice d'Amurabi, start-up qui conçoit et milite pour la conception de sites respectant les consommateurs. Les dark patterns ne représentent pas seulement une menace pour nos finances : ils aident aussi certains marchands peu scrupuleux à capter nos données personnelles sans notre consentement libre et éclairé. » Pour vous aider à les identifier, « 60 » a repéré dix de ces manipulations pernicieuses qui parlent à notre cerveau.

Créer un sentiment d'urgence

« Plus qu'un hébergement à ce prix sur notre site », alerte la plateforme Booking pour un logement situé à Barcelone. « Bientôt terminé ! », signale

Temu à côté de ses tarifs promotionnels. « Dépêchez-vous ! Plus que X articles disponibles ! », prévient Cdiscount. Sur la quasi-totalité des sites marchands, on presse les visiteurs à prendre une décision d'achat. « Ces comptes à rebours anxigènes stimulent les réactions instinctives et inhibent les choix raisonnables de la pensée délibérative, analyse Mathieu Perona. Le but est de parasiter le jugement des consommateurs, pour les pousser à l'achat. » Alors posez-vous cette question : est-il nécessaire d'acheter cette montre connectée ou cet extracteur de cœur d'ananas ?

Capter l'attention

Pour susciter l'attention, l'écrasante majorité des sites marchands attribue des couleurs vives aux choix soutenant leur modèle économique. Ce que fait, par exemple, Darty, en proposant, après sélection d'un produit, son service de réparation Darty Max facturé 17 € par mois et signalé par un bouton rouge « Je m'abonne », plus voyant que l'option bleue « Accéder au panier ». « Cette stratégie exploite le biais de saillance, explique Marie



Potel. Les professionnels abusent de la couleur rouge parce qu'elle est perçue comme importante par le cerveau. » Une pratique condamnable, si elle induit le consommateur en erreur. « Fin 2023, la Commission nationale de l'informatique et des libertés a infligé une amende de 75 000 € au courtier en données Tagadamedia, qui incitait les internautes à donner leurs données personnelles via un bouton rouge,

plus voyant que l'option permettant de passer cette étape », raconte Virginie Claude-Loonis, adjointe au chef du service des sanctions et du contentieux de la Cnil.

Contester vos requêtes

A contrario, certains professionnels entravent la sélection d'options non-payantes. À ce petit jeu, EasyJet ne démérite pas. Au moment de

choisir son siège, le transporteur low cost affiche les fauteuils disponibles... tous facturés entre huit et une vingtaine d'euros. Pour ne pas payer, il faut d'abord cliquer sur l'option « Passer les sièges » et sélectionner l'option « Ne pas choisir les sièges », moins visible que le bouton « Choisir des sièges ». Mais au lieu de passer à l'étape suivante, le site affiche à nouveau le plan de l'avion



Évitez le siège du milieu

La plupart des passagers choisissent le siège, c'est pourquoi nous disposons de moins de sièges côté hublot ou couloir à attribuer lors de l'enregistrement.



Disponibilité des sièges

Plus vous attendez, moins vous avez de chances d'obtenir le siège que vous souhaitez.

avec les fauteuils payants!

Il faut alors cli-

quer une dernière fois sur

« Passer les sièges », pour être exaucé.

Ryanair impose de valider trois fois

son choix sans siège avant d'obtem-

pérer. Rappelant, au passage, que la

sélection de fauteuil aléatoire est le

meilleur moyen de se voir attribuer

la place du milieu!

Bidouiller nos paniers

Il arrive aussi que des produits soient

ajoutés plus ou moins discrètement

dans nos paniers numériques.

Exemple avec le site Rakuten, qui

propose, après l'ajout d'un produit

(une poêle dans notre cas), sa pro-

tection payante (10 €) « Satisfait ou

Remboursé – 2 mois » via une fenêtre

pop-up. Si l'on clique trop vite sur le

bouton « Ajouter au panier » pour la

fermer et passer à l'étape suivante,

on peut la sélectionner à notre insu.

Une interface mali-

cieuse, qui devient pro-

blématique quand on

se penche sur le « Bilan

panier » : un seul produit

ajouté est annoncé! La

transparence voudrait

que les deux articles

sélectionnés, la poêle et la garantie,

soient listés. Le prix total n'oublie

pas d'additionner les deux produits.

Harceler par fenêtres pop-up

« Et si vous passiez à la version Pre-

mium? », « Profitez de nos coupons

de réduction! », « Autorisez-vous à

partager votre position? » On a beau

fermer ces fenêtres pop-up, elles

réapparaissent pratiquement à

chaque connexion sur un site, une application ou sous forme de notifications.

« Les sollicitations répétées ne prennent pas en compte le paramétrage déjà effectué par les utilisateurs, ce qui peut les inciter à faire un choix différent de leur décision initiale,

déplore Audrey Pety, designer d'interaction au laboratoire d'innovation

numérique de la Cnil. Cela peut affecter la liberté du consentement dans ce

cadre, s'apparenter à du démarchage

forcé. » Notre conseil : désactivez les

notifications d'applications inva-

sives. Et installez un bloqueur de

pop-up sous la forme d'une extension

pour votre navigateur.

Provoquer un effet d'aubaine

Des promos toute l'année allant

jusqu'à 80 % : c'est ce que proposent

Temu ou AliExpress. Le but : créer

un effet d'aubaine susceptible de

déclencher l'achat. Parmi toutes ces

offres, difficile de savoir lesquelles

bénéficient d'un rabais intéressant.

Si elles sont trafiquées, les commer-

çants risquent gros. Pris la main

dans le sac en 2023 par la Répression

des fraudes, le site Showroomprive

a écopé d'une amende de 600 000 €

pour avoir gonflé certains prix de

référence, augmentant artificielle-

ment les réductions appliquées.

Certains commerçants, pour

accroître la désirabilité de leurs pro-

duits, combinent l'effet d'aubaine à

la publication d'avantageuses sta-

tistiques. « 100 000+ ventes », indique

Temu pour un sac à dos de voyage.

« 4 000+ vendus récemment », détaille

Shein à propos d'un T-shirt. Des

informations qui se jouent de notre

biais de conformité: cette inclinai-

son à désirer des produits plébiscités

par le plus grand nombre.

Inciter le client à revenir

Sur Shein et Cdiscount, c'est la foire

aux coupons de réduction. « 30 % de

réduction » pour toute commande

Des produits sont ajoutés discrètement dans nos paniers.

Le site de voyage Booking.com propose des logements à Barcelone, mais indique en rouge « Plus qu'un hébergement à ce prix ». Les consommateurs sont ainsi poussés à l'achat.



de plus de 25 €, propose le premier. Condition supplémentaire à réunir pour en profiter : les dépenser sous deux jours. Idem sur Cdiscount, les coupons de 10 € obtenus au « Jeu 100 % gagnant du mercredi » doivent être utilisés quelques jours après leur obtention.

Une stratégie conçue pour nous inciter à revenir sur leur site. Et dépenser toujours plus. « Des marchands en ligne fondent une partie de leur business model sur ces coupons, décrypte Mathieu Perona, docteur en économie. Ils font le pari que la plupart des consommateurs reviendront sur leur site, alléchés par les rabais après la date butoir. Et qu'ils rachèteront des produits malgré la déconvenue. »

Miser sur l'aversion à la perte

Pour nous faire dépenser plus, ou accepter de valider certaines options, les professionnels misent sur notre aversion à la perte. Au moment de se désinscrire d'Amazon Prime, une fenêtre s'affiche, indiquant : « Si vous annulez, vous perdrez immédiatement l'accès à vos avantages. » Services qui sont listés : la livraison accélérée, les accès aux catalogues Prime Video et à Amazon Music Prime...

« Le but est de suggérer aux clients qu'ils font une mauvaise affaire en renonçant à ces prétendus avantages, pour les retenir », estime Marie Potel, d'Amurabi. Cdiscount utilise aussi ce levier émotionnel pour pousser à souscrire son offre « Cdiscount à volonté », facturée 30 € l'année. Soit on clique sur « Essayer gratuitement » ou sur « Continuer sans les avantages ». Où comment déguiser une économie de 30 € en inconvénient...

Soumettre trop de choix

Multiplier les options pour brouiller la prise



de décision est une autre tactique prisée par certains vendeurs en ligne. À nouveau, Amazon Prime se distingue.

Après avoir cliqué sur l'onglet « Mettre fin à l'abonnement », le site soumet plusieurs choix : « M'envoyer un rappel plus tard », « Voir plus d'abonnements », « Continuez pour annuler ». Si on choisit le troisième, le site, décidément peu coopératif, affiche à nouveau trois boutons pour confirmer l'annulation de l'inscription à Amazon Prime : « Me le rappeler plus tard », « Conserver l'abonnement » et « Se termine le XX 2024 »... Il faut alors sélectionner la dernière option pour en finir avec cette procédure, conçue pour détourner l'internaute de son objectif initial.

Compliquer la désinscription

Sur certains sites, les boutons de désinscription sont parfois difficiles à trouver mais, en principe, on peut y arriver en quelques clics.

Sur le site de Rakuten, aucun onglet dédié à cette action n'existe dans l'espace personnel. Pour y parvenir, il faut aller sur la page dédiée au service client puis cliquer sur les onglets « Gestion du compte » et « Je souhaite fermer mon compte ». Et c'est loin d'être terminé : il faut ensuite sélectionner « Nous contacter », remplir un formulaire de désinscription et valider la décision auprès d'un chatbot... Vous pensez en avoir fini avec Rakuten ? Que nenni ! Un ultime mail vous est envoyé pour confirmer la confirmation ! Et

un brin machiavélique pour l'économiste Mathieu Perona : « Ces interfaces peuvent décourager les internautes les plus résolus, dès lors qu'elles entraînent une dépense en temps et en énergie considérables ».

ADRIAN DE SAN ISIDORO

3 questions à



GEOFFROY DIDIER
Co-rapporteur
du Digital Services
Act (DSA)

Malgré l'interdiction des interfaces trompeuses

par le DSA, elles continuent à pulluler sur les sites. Comment expliquer cette béance entre le droit et la réalité ?

G. D. : La France a mis du temps à se donner les moyens d'appliquer le DSA, entré en vigueur dans l'Union européenne depuis plus d'un an. Il a fallu attendre 2024 pour qu'un coordinateur tricolore pour les services numériques, chargé notamment de remonter les plaintes auprès de la Commission européenne, soit nommé ! Ce qui est problématique : seule cette institution peut poursuivre efficacement les très grandes plateformes dépassant les 45 millions d'utilisateurs, comme Temu, Shein ou encore Amazon.

Certains professionnels estiment que la définition des dark patterns est encore trop vague dans le DSA, pour les identifier et les supprimer. Que leur répondez-vous ?

G. D. : C'est simple : tout élément d'interface susceptible de manipuler l'attention du consommateur ou de restreindre ses libertés doit être supprimé. Définir trop précisément les dark patterns serait le meilleur moyen de restreindre le champ d'application du DSA et permettre aux e-commerçants de contourner le règlement.

Comment inciter les e-commerçants à se conformer au DSA ?

G. D. : Il va falloir passer à l'étape des sanctions, le seul langage que connaissent certains professionnels récalcitrants. Elles peuvent être lourdes : jusqu'à 6 % du chiffre d'affaires mondial et l'interdiction d'opérer sur le marché européen en cas d'infraction manifeste et répétée.

ARGENT & LOGEMENT

CONSEILS • NOUVEAUTÉS • QUESTIONS DE DROIT
PAR FRANÇOISE PAOLETTI AVEC LAURENCE OLLIVIER



+ 7,4 % en un an

C'est la hausse de la rémunération des stagiaires, fixée en 2024 à 4,35 €/heure (contre 4,05 € en 2023).

Pour un temps plein de 151,67 heures par mois en 2024, un stagiaire a donc droit à une rémunération de 659,75 €. Si elle est inférieure au Smic brut annuel (21 203 €) cette gratification n'est pas imposable.

Évolution des travaux d'autonomie de la personne et des aides aux bailleurs

Des aides financières nouvelles versions de l'Anah et destinées aux bailleurs sont applicables depuis le 1^{er} juillet. Parmi elles, l'aide visant l'autonomie, finançant des travaux comme la suppression de cloisons ou de marches, le changement de revêtement de sol, l'installation de systèmes électriques de commande (volets, interphones), la transformation de baignoire en douche, l'installation de monte-personne ou de barres d'appui, etc. Plus d'infos sur anah.gouv.fr ●

UN LIVRET D'ÉPARGNE POUR LES JEUNES Le PEAC se concrétise... en théorie

Depuis le 1^{er} juillet, les parents sont censés pouvoir offrir à leurs enfants un nouveau type de livret d'épargne défiscalisé : le Plan épargne avenir climat (PEAC). Mais les banquiers, assureurs ou mutuelles ne se bousculent pas pour offrir cette nouvelle possibilité d'épargne. Patience donc pour voir le PEAC proposé partout. Rappelons que ce livret est réservé aux jeunes de moins de 21 ans (épargne bloquée jusqu'à leur majorité et fermeture obligatoire à leurs 30 ans), et qu'il est censé proposer une rémunération supérieure à celle du Livret A, grâce à des investissements effectués en Bourse. Le plafond de versement est fixé à 22 950 €. Attention ! Si ce livret est totalement défiscalisé, il n'est pas garanti par l'État et un risque de perte en capital existe donc. ●

Des frais de conversion coûteux hors zone euro

Lors d'un voyage à l'étranger, un tiers des Français privilégie les paiements en espèces. Or, retirer de l'argent hors zone euro peut engendrer des frais de conversion coûteux. Selon une étude de MoneyVox, dans 123 banques étudiées, un retrait équivalant à 100 € engendre 5,74 € de frais. Une transaction par carte bancaire est moins onéreuse : en moyenne 2,90 € de frais bancaires pour la même somme. Sachez que certaines cartes bancaires de banques en ligne ne prennent pas de frais ! ●



N'oubliez pas votre Pass'Sport

Certaines familles peuvent bénéficier d'un Pass'Sport, une allocation s'élevant à 50 € par enfant (de 6 à 30 ans) destinée à financer tout ou partie de son inscription dans une structure sportive. Et ce, jusqu'au 31 décembre 2024. Le Pass'Sport s'adresse aux jeunes qui bénéficient de l'allocation de rentrée scolaire, de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou de l'allocation aux adultes handicapés. Il concerne aussi les étudiants bénéficiant d'une bourse de l'État de l'enseignement supérieur (sous conditions de ressources), d'une aide annuelle du Crous ou d'une bourse régionale pour les formations sanitaires et sociales pour l'année universitaire 2024-2025. ●



par
Corinne
Lamoussière-
Pouvreau
Juriste à l'INC*

Frais d'incidents bancaires : alléger la note

Qu'appelle-t-on les frais d'incidents bancaires ?

Commissions d'intervention, frais de rejet de prélèvement ou de chèque, frais de lettre d'information préalable... : il s'agit de tous les frais qui s'appliquent lorsque le montant de vos dépenses excède le solde de votre compte bancaire ou le montant de votre découvert autorisé. Tout compris, ils ne peuvent pas dépasser par opération : 30 € pour le rejet d'un chèque d'un montant inférieur ou égal à 50 € ; 50 € pour un chèque d'un montant supérieur ; 20 € maximum pour un incident dû avec un autre moyen de paiement (prélèvement, virement...) et 8 € pour chaque dépassement de découvert autorisé avec un maximum de 80 € par mois.

Les mêmes conditions tarifaires s'appliquent-elles à tous ?

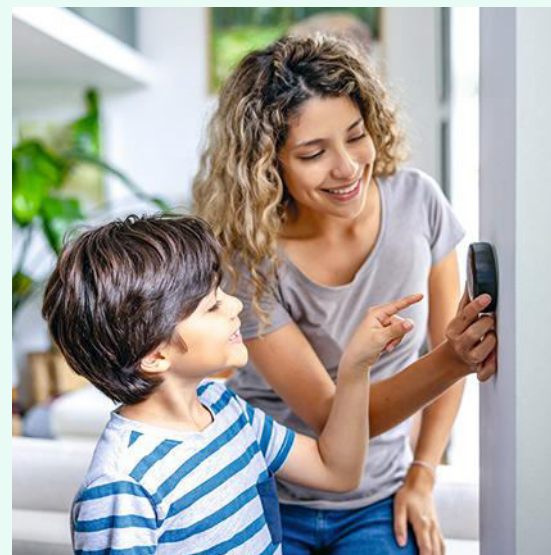
Non, les clients fragiles financièrement (dossier de surendettement en cours, plus de cinq irrégularités ou incidents dans un mois...) bénéficient d'un plafonnement des frais d'incidents limité à 25 € par mois pendant trois mois. Ce seuil passe même de 25 à 20 € par mois, et à 200 € maximum par an, en cas de souscription à l'offre « client fragile » de la banque, au prix de 3 € maximum par mois. N'attendez pas que votre banque vous le propose. Demandez-lui à souscrire cette offre si votre situation le justifie.

Les banques respectent-elles ces plafonds ?

Malheureusement, pas toujours. En cas de dépassement, contestez en interne puis auprès du médiateur de la banque. Vous pouvez aussi vous tourner vers les banques digitales : la plupart ne pratiquent aucuns frais et limitent aussi le taux de leurs agios. Certaines proposent même des offres rendant impossible tout découvert et donc tous frais afférents. ●

*Institut national de la consommation

➔ Lire la fiche *La tarification bancaire en cas d'incidents de paiement*, sur le site de l'Institut national de la consommation : inc-conso.fr



AIDES

Un portail pour demander le chèque énergie

La campagne d'envoi automatique des chèques énergie pour l'année 2024 (revenu fiscal de référence 2021 inférieur à 11 000 €) s'est achevée le 25 avril. Pour permettre aux ménages éligibles à ce chèque au titre de leur situation en 2022 (alors qu'ils ne l'étaient pas au titre de leur situation en 2021) d'effectuer une demande, le gouvernement met en place un portail ouvert jusqu'à fin décembre. Sont concernés les jeunes qui entrent dans la vie active, les ménages ayant connu une baisse de revenus entre 2021 et 2022 ou encore ceux ayant accueilli une naissance en 2022. Infos sur le site chequeenergie.gouv.fr ou au numéro vert : 0 805 204 805 (service et appel gratuits). ●

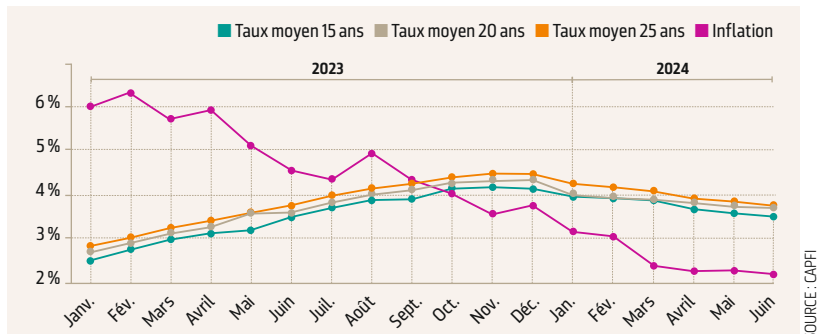
Tableau de bord

CRÉDIT IMMOBILIER : DU MIEUX !

3,66 %

C'est le coût, en juin, des crédits immobiliers sur vingt ans,

loin des 4,31 % de décembre 2023. Et la baisse est similaire sur quinze ou vingt-cinq ans. L'inflation, en net recul, a entraîné, au printemps, une baisse des taux de la Banque centrale européenne, répercutée par les banques. La reprise des crédits immobiliers est en cours ! ●



SOURCE : CAPFI

Grande distribution Que se passe-t-il chez Lidl ?

Enquête

Formats déroutants, francisation des produits, programme de fidélité trop exclusif, réparabilité en berne, rappels liés à des contaminations... Lidl suscite questions et réclamations. L'enseigne a accepté de nous répondre.

Le concept de magasin Lidl, on connaît : petite superficie, peu de références et petits prix. Mais aujourd'hui, petits problèmes... Voilà plusieurs mois que les courriers reçus à la rédaction s'empilent. Ce mécontentement est à la mesure de la taille du réseau qui compte 1 663 points de vente en France employant plus de 46 000 personnes. Les clients ne sont pas les seuls mécontents. Les autorités sévissent également depuis quelques mois, pour des raisons variées. Il était temps de faire le tour des questions, auxquelles l'enseigne allemande a accepté de répondre.

DES PROMOS QUI N'EN SONT PAS VRAIMENT

Observez la photo ci-contre, transmise par Jérôme. « Ils mettent des étiquettes orange avec un prix remisé, sachant que sous ces étiquettes, on trouve le même prix avant la fameuse remise, décrit Jérôme. C'est une promotion bidon. » «60» a transmis plusieurs de ces clichés, pris par des lecteurs, dans différents magasins. Tous ont constaté le problème.

Des clients mécontents et des autorités publiques qui sévissent...

« Il ne s'agit pas de promotions éphémères ni d'offres spéciales mais de réelles baisses de prix qui sont définitives, poursuit le porte-parole. Il n'y aucune volonté d'afficher un prix mensonger. Au contraire, nous informons nos clients des efforts faits pour leur pouvoir d'achat. » Les clients ne comprendraient donc pas les bienfaits qu'on leur apporte... Ce tripatouillage ces-

Selon l'enseigne, l'étiquette orange permet de signaler « durant trente jours » une baisse de prix. La blanche indique le nouveau prix, celui qui va rester après le retrait de l'orange.

sera-t-il avec la généralisation des étiquettes électroniques promises par l'enseigne ? On suivra.

DES SÉRIES DE PRODUITS CONTAMINÉS

En mars dernier, une vague de listérias s'est abattue sur plusieurs références alimentaires de Lidl : des jambons Saint Alby, de la salade alsacienne Saladinettes, des cuisses de poulet L'Étal du volailler, et plus localement, d'autres cuisses de poulet fermier de Mayenne vendues dans l'ouest ou des fromages Selles-sur-Cher dans le nord.

Deuxième série noire en mai, selon les pointages de «60». Cette fois, ce sont des plateaux de poulet à la mexicaine L'Étal du volailler contaminés par des listérias, ainsi que des cuisses de poulet jaune. En mai encore, Lidl a dû rappeler des barquettes de chocolatas susceptibles de contenir des morceaux d'os, et des pastèques avec du flonicamide, un insecticide retrouvé en trop forte teneur. Enfin, des pâtes feuilletées La Toque du chef contenaient, quant à elles, des bactéries *Escherichia coli* (*E. coli*).





Interrogée, l'enseigne rappelle qu'elle effectue chaque année 6 500 recherches de pesticides, plus de 1 500 analyses qualité et 400 audits. Pour Lidl, ces vagues de rappels démontrent la rigueur de ses contrôles. « Nous appelons les autres distributeurs à faire les mêmes contrôles volontaires pour s'assurer de la qualité de leurs produits », avance l'enseigne dans un beau retournement de question.

DES LÉGUMES FAUSSEMENT FRANÇAIS

Afficher comme une production française des légumes venus d'ailleurs, voilà une tromperie qu'on n'imaginait pas chez Lidl. Et pourtant, la direction de la protection des populations du Val-d'Oise a constaté dans le magasin de Garges-lès-Gonesse, des « pratiques commerciales trompeuses », en l'occurrence la francisa-

— **Une amende de 4 000 € pour une tromperie sur des légumes.** —

tion de deux légumes. Avec l'accord du parquet, une amende de 4 000 € a été acquittée. Lidl plaide l'erreur d'étiquetage : « Il peut arriver qu'un magasin dont l'affichage serait encore en papier, n'applique pas immédiatement les consignes nationales et se trouve en décalage pendant un court laps de temps ». Elle promet que cela ne se reproduira plus puisque l'enseigne a doté tous ses magasins d'étiquettes électroniques cet été « afin d'éviter ce malencontreux cas de figure. »

UN SERVICE APRÈS-VENTE QUI INTERROGE

Autre type de problème avec les autorités, le service après-vente des appareils vendus sous les différentes marques de la maison (Crevit, Livarno, Parkside, Rocktrail, Sylvercrest...). « 60 » reçoit régulièrement des plaintes sur les difficultés pour joindre et échanger avec le service après-vente en cas de dysfonctionnement. Comme

pour toutes les marques, ces produits tombent parfois en panne, mais ne sont pas toujours facilement réparables. La direction de la protection des populations du Val-de-Marne (où est implanté le siège de Lidl) a même infligé à l'enseigne une amende de 328 000 €, en début d'année.

L'enquête a établi l'absence persistante d'indications et même des informations fausses sur la disponibilité des pièces détachées. « Nous n'étions pas suffisamment bien organisés pour répondre aux attendus de la loi nouvelle, concède Lidl. C'est pourquoi nous avons accepté la sanction sans la contester et avons pris les mesures depuis. » Sans préciser lesquelles. En fait, Lidl a décidé de ne pas communiquer directement sur la disponibilité de ses pièces détachées. « Pour les

pièces de rechange, veuillez-vous adresser au service après-vente indiqué sur la notice d'utilisation de votre appareil », lit-on dans les modes d'emploi.



En cherchant sur le site, nous avons trouvé une liste des articles Lidl dont les pièces détachées sont disponibles, et la durée de cette disponibilité (www.lidl.fr/static/assets/Liste_pieces_detachees-826565.pdf). Rappelons que la loi n'oblige pas le fabricant à mettre des pièces détachées à disposition, ni d'informer le consommateur sur cette absence. Mais lorsqu'il le fait, il est tenu d'assurer leur disponibilité. La durée doit être communiquée par le vendeur lors de l'achat.

DES AVANTAGES MAIS PAS POUR TOUS

Après plus de trente ans de présence en France sans carte de fidélité, l'enseigne a enfin lancé son Lidl+ en octobre 2021. Coupons de remise et jeux à gratter constituent l'essentiel des avantages. Classique. Ce qui l'est moins, c'est que tout passe par une application à télécharger sur un smartphone... Les coupons doivent être activés sur smartphone, et il faut présenter l'appareil en caisse pour en bénéficier. Et les jeux de grattage sont, eux aussi, exclusivement sur écran. Depuis trois ans, «60» reçoit donc régulièrement des réclamations



BON À SAVOIR

Le paquet de lingettes optiques est passé de 54 à 52 lingettes durant l'été 2022, à l'occasion d'un nouveau packaging. Le prix de la lingette est resté le même, assure l'enseigne. Ce qui ne l'empêche pas de revenir au paquet de 54 d'ici la rentrée. Un retour en arrière qui ne coûtera pas plus cher au client, on l'espère.

de clients qui n'ont pas le téléphone requis. « Ce qui n'est pas à la portée de tous et devient discriminant », estime Jean-Marc, un fidèle de l'enseigne qui a contacté le Défenseur des droits. Lidl confirme à «60» qu'elle ne changera pas de politique. Tant pis pour les clients sans smartphone en difficulté avec le numérique, ils resteront privés des réductions de prix.

LES RUPTURES DE STOCK

L'un des grands attraits de Lidl, c'est l'arrivée hebdomadaire de produits nouveaux. Et l'une des plus grandes exaspérations, c'est de ne pas les trouver en magasin le jour J. Plusieurs clients se plaignent de l'indisponibilité des produits promis en catalogue. « Les quantités sont réparties



selon les surfaces de vente et anticipées selon les ventes de l'année précédente », nous assure pourtant l'enseigne. Mais s'agit-il toujours d'un accident logistique ? Dans les papiers sponsorisés diffusés dans les quotidiens, et donc payés par l'enseigne allemande, on presse le consommateur de se dépêcher d'acheter avant la rupture de stock.

Rappelons que Lidl, comme tous les distributeurs, en cas de rupture de stock, est tenue de fournir un article similaire au même prix ou alors de prendre la commande et fournir cet article, au prix de la promo. « Les employés de Lidl refusent de prendre la commande et renvoient au service client qui ne donne pas suite dans les deux cas où je l'ai sollicité », témoigne Jérôme, comme plusieurs autres clients.

L'ARRIVÉE DE PRODUITS D'ENTRÉE DE GAMME

Surprise encore début 2024, quand on a vu apparaître des nouveaux produits alimentaires en bas des rayons, manifestation des premiers prix. Avec cette gamme, l'enseigne change deux de ses principes : celui qui offre une référence unique pour

Pourquoi des formats si particuliers ?

Dans un Lidl de 1 800 articles, 350 environ ont le nom d'une grande marque. Mais ils ne sont pas toujours formatés de la même façon.

- **Pourquoi les yaourts Perle de lait sont vendus par 6** chez Lidl alors qu'on les trouve plutôt par 4 ou par 8 ailleurs ? Pourquoi le dentifrice Sensodyne se vend en tube de 100 ml, contre 75 habituellement ; et le pot de Danette 115 g contre 125 g ailleurs ?
- **Pourquoi les shampoings Mixa Bébé** sont en 300 ml,

contre 250 ou 400 ml ailleurs, comme le constatait Olivier Dauvers, journaliste spécialiste de la consommation, et la société A3 Distrib en 2022 : « Dans la majorité des cas, il s'agit de réserver à Lidl un format qui lui est spécifique pour éviter l'agacement des



enseignes classiques ».

- **La purée Mousline :** le paquet standard pèse 910 g, alors qu'il fait 1,040 kg ailleurs. Mousline assure que c'est Lidl qui lui a demandé de passer de 640 g (ancien format) à 910 g. De son côté, Lidl affirme que ce sont les fournisseurs qui sont à la manœuvre. « Nous nous adaptons à ce que les marques nationales nous proposent ». Au client de se débrouiller en se référant au prix au kilo ou au litre.



un besoin, et celui qui garantit un produit de qualité équivalente à celle d'une marque nationale. Les lardons premier prix en sont la parfaite illustration : ils sont certes 25 % moins cher au kilo que la MDD de Lidl, Saint Alby. Mais la barquette n'est plus sécable et surtout ils sont un peu plus gras, 22 % contre 20 %.

Lidl nous confirme avoir implanté plus de 50 produits premiers prix et baissé le prix de 250 autres « pour les aligner sur les premiers prix des autres enseignes sans toucher à la qualité ». Pour les nouvelles références d'entrée de gamme, l'enseigne explique répondre à une demande. « L'inflation que nous avons connue a vu croître le nombre de clients à la recherche de petits prix. Nous avons développé des recettes pour répondre à un besoin que nous n'avions pas jusqu'à présent dans nos rayons. »

L'ABSENCE ASSUMÉE DE BALANCES

Autre source de questionnement, l'absence de balances permettant de connaître le prix des fruits et légumes achetés en vrac. Ils sont pesés en caisse, uniquement. « Alors

qu'on fait attention aux risques de surcoût et de gaspillage, il est impossible de savoir quelle quantité nous achetons », plaide Anne-Lise, résumant l'opinion d'autres lecteurs. Les rares magasins qui en avaient les ont retirées – Lidl nie d'ailleurs l'existence de ces balances dans le concept initial. Là encore, pas question de changer de politique.

LE RYTHME EFFRÉNÉ DU SCAN EN CAISSE

Outre la disponibilité des caisses ouvertes durant les heures d'affluence, une plainte revient régulièrement parmi les clients, notamment les plus âgés et ceux qui ont des chariots bien remplis : le rythme effréné du scan. Tous les clients Lidl ont déjà fait cette expérience au moins une fois. Celle de ne pas suivre le rythme de la caissière et de se retrouver débordé pour ranger les courses, du fait de l'espace restreint en caisse.

Ce qu'on ne sait pas, c'est que ce rythme est parfois scandé par la direction du magasin dans une oreillette portée par la caissière, comme nous l'a rapporté une ancienne salariée. Lidl reconnaît l'existence des oreillettes « mises en place afin de

faciliter et fluidifier la communication entre les salariés ».

ET POURTANT, MEILLEURE CHAÎNE DE L'ANNÉE !

Lidl reste en 2024, pour la douzième année consécutive, la « meilleure chaîne de l'année » dans la catégorie des super et hypermarchés. Pour gagner, c'est simple : inciter le maximum de clients à voter. Elle investit dans du matériel promotionnel pour faire du battage numérique autour du vote. « L'enseigne peut acheter un lien cliquable à 1 900 € permettant aux clients de voter directement », précise l'organisateur.

Lidl fait du battage numérique en direction de ses clients.

Lidl ne lésine pas sur la mobilisation sur ses réseaux sociaux et dans les magasins. Est-ce que les résultats correspondent aux préférences des consommateurs ?

Pas vraiment... Selon

la baromètre annuel EY Parthenon, E.Leclerc reste en 2024 l'enseigne alimentaire préférée des Français avec 30 % de fans, deux fois plus que Carrefour et Lidl (environ 13 % chacun). Le champion toutes catégories, pas seulement l'alimentaire, étant Action depuis deux ans. ● LIONEL MAUGAIN



Placements

Produits structurés : une mode à suivre ?

Pratique

Mis en avant pour leurs garanties relatives, les produits structurés ont un fonctionnement si complexe que le risque, quand il existe, n'est pas toujours bien compris par certains épargnants.

C'est la grande mode dans les banques, les compagnies d'assurances et parmi les conseillers en gestion de patrimoine : les produits structurés (appelés aussi fonds à formule) sont présentés comme la panacée en matière de placements alliant performances et sécurité. Pour mieux convaincre leurs clients, certains professionnels n'hésitent pas à les comparer parfois aux fonds en euros, produits réellement sans risques lorsqu'ils sont intégrés dans un contrat d'assurance-vie. En réalité, les deux placements sont loin d'être similaires.

INVESTIR EN BOURSE EN LIMITANT LES RISQUES

La création des produits structurés est partie d'un constat : certains épargnants souhaitent investir en Bourse, mais sont allergiques aux variations de prix (« volatilité des cours ») des titres cotés qui impliquent le risque d'engendrer une moins-value, c'est-à-dire une perte en capital. Des financiers ont trouvé la solution : la création d'un

produit structuré pour profiter des performances boursières, tout en bénéficiant d'une garantie totale ou partielle du capital investi, sous certaines conditions.

DES CENTAINES DE FORMULES

L'inconvénient est que ces conditions sont très complexes et qu'un certain nombre d'épargnants ne comprennent pas toujours ce dans quoi ils s'engagent. De quoi parle-t-on ?

L'ADN d'un produit structuré est simple : l'épargnant accepte de ne percevoir qu'une partie de la performance des titres financiers qui

composent le produit, en contrepartie d'une garantie totale ou partielle du capital investi (hors commissions et frais). Un contrat est ainsi passé entre l'émetteur – la banque, par exemple – et le souscripteur, définissant des règles à l'avance, comme la durée du placement et la formule contrôlant le rendement, à la hausse comme à la baisse. Il existe des centaines de formules. À noter que ces produits peuvent être détenus en direct ou intégrés à un PEA, un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ou encore un PER. Voici les deux grandes familles de produits structurés. ●

LES PRODUITS À CAPITAL GARANTI

Si, à la demande d'un investisseur, il peut n'être composé que de titres issus d'une seule entreprise (des actions de LVMH, de Société générale, de Total, etc.), un produit structuré est le plus souvent représenté par un fonds composé d'une multitude de titres boursiers (actions et/ou obligations).

Quelle que soit sa forme, ce produit est assorti d'une formule qui le structure, présentée sous forme de scénario plus ou moins favorable, en fonction de l'évolution, le plus souvent, d'un indice boursier (« CAC 40 » suivant les quarante plus grosses capitalisations de la Bourse de Paris, « Euro Stoxx 50 » suivant cinquante

grosses entreprises européennes, « S&P 500 » suivant les plus grosses entreprises cotées sur les bourses américaines...). La date limite de sortie du fonds de la part de l'épargnant est fixe et connue à l'avance : entre un et dix ans, en général. Et dans certains cas, la formule prévoit aussi une sortie anticipée, à échéances régulières si certaines conditions sont respectées.

« Par exemple, explique Pierre Chardon, directeur gestion optimisée à la Financière d'Uzès, l'épargnant investit sur un produit structuré portant sur l'action du titre X dont la date limite de sortie est fixée un an plus tard. La référence est le cours de l'action au jour de l'émission du titre. La formule proposée par l'établissement émetteur est celle-ci : si le cours de X augmente jusqu'à 10 % maximum, le souscripteur récupérera son capital, plus le pourcentage de hausse ou de baisse. Par exemple, + 9 % si le cours fait +/- 9 %, ou + 8 %, si le cours fait +/- 8 %. En revanche, si pendant l'année, le titre X augmente ou baisse de 11 %, le particulier récupérera le capital + 2,5 % d'intérêts. »

POUR QUI CHERCHE LA SÉCURITÉ AVANT TOUT

En clair, si le titre gagne 20 % dans l'année, l'épargnant ne percevra qu'une plus-value de 2,5 % (au lieu de 20 % s'il avait détenu l'action en direct), en revanche, et c'est là l'avantage, si le titre baisse de 20 %, il ne perdra pas d'argent, récupérant le capital investi, assorti même d'une plus-value de 2,5 %.

Attention : si les frais et commissions prélevés par l'émetteur sont plus importants que cette plus-value, l'épargnant ne récupérera pas 100 % du capital.

Autre exemple : un produit à capital garanti d'une durée de vie de cinq ans, représenté par un fonds qui suit l'indice Euro Stoxx 50 : « Notre formule prévoit que le souscripteur perce-

vra, au terme, 100 % du capital investi + 100 % de la performance de l'indice dans la limite du doublement du capital, explique Yves Conan, directeur général de Linxea, plateforme d'épargne en ligne. Par exemple, si 1 000 € ont été investis, il ne pourra jamais percevoir plus de 2 000 €, même si l'indice s'est envolé et qu'un achat du fonds indiciaire en direct (hors produit structuré) lui aurait permis de quadrupler son investissement. Mais la contrepartie est qu'en cas de baisse – même importante – du marché, le souscripteur récupérera, au bout de cinq ans, son capital. Recherchant la sécurité avant tout et une forte visibilité, les épargnants apprécient ce produit simple et sans risque. »

BON À SAVOIR

Un produit structuré est « liquide », c'est-à-dire qu'il peut être vendu tous les jours (avant sa date de fin programmée)... mais c'est risqué ! Sa valeur étant celle des actifs détenus le jour de la vente, un risque de perte en capital peut donc survenir, même pour un produit à capital garanti.

Un placement effectivement sans risque, donc... ou presque car, dans l'hypothèse la moins favorable, l'épargnant peut récupérer un peu moins que son capital investi en raison des frais et commissions liées à l'enveloppe : si ceux-ci atteignent 3 % par exemple, l'épargnant peut ne récupérer que 97 % de la somme qu'il avait placée. ●



LES PRODUITS À CAPITAL PROTÉGÉ

Le risque est, en revanche, plus grand dans la deuxième formule proposée pour les produits structurés : celle ne protégeant qu'une partie du capital. En toute logique – le risque étant plus grand – ces produits visent une rémunération plus haute que celle attachée aux produits à capital garanti.

UN FONCTIONNEMENT PLUS COMPLEXE

Par exemple, un investisseur place 10000 € pour une durée de huit ans sur un produit dont la formule est celle-ci : quelle que soit la hausse de l'indice CAC 40, l'épargnant percevra 18 % d'intérêts maximum (même si le CAC 40 fait + 30 % donc). Si le CAC 40 baisse jusqu'à 20 %, le capital (moins les frais) pourra être récupéré, assorti d'un taux d'intérêt de 3 %. S'il chute entre 20 % et 40 %, seul le capital sera restitué. En revanche, s'il chute plus bas, la perte sera équi-

valente à la réalité. C'est-à-dire, si l'indice recule de 50 % ou de 80 %, la perte se situera à ces niveaux.

Dans ce cadre de produits à capital protégé, les émetteurs complexifient, en général, le fonctionnement, en intégrant des paliers où la sortie du produit est obligatoire si certaines conditions sont atteintes. Ces ren-

dez-vous réguliers peuvent être annuels, trimestriels voire quotidiens. « Prenons le cas d'un investisseur qui se positionnerait sur un produit offrant un rendement cible de 9 % par an sur dix

ans, lié à l'indice CAC 40, explique Philippe Dulout, responsable placement au sein de Stellium Placement. À chaque RDV annuel des années un à neuf, si la performance du CAC 40 est positive par rapport à la date d'entrée, le placement s'arrête et l'investisseur reçoit

son capital majoré de 9 % par an. Sinon, l'investisseur reçoit au terme : soit son capital majoré de 90 % (soit 190 %) si la performance du CAC 40 est supérieure à 40 %, soit 100 % de son capital si la performance se situe entre -40 % et -50 %, soit un montant égal à la performance si le CAC 40 a chuté de 50 % ou plus. » Dans cette dernière hypothèse, si le CAC a baissé de 70 %, l'épargnant ne récupère que 30 % de son investissement, moins les frais. Le risque de perte en capital existe...

La durée de vie du placement, décidée au départ, peut donc ne pas être atteinte si des conditions préalablement définies sont réunies pour une sortie anticipée, permettant de récupérer le capital assorti d'intérêts. Une façon, pour les promoteurs du produit, d'introduire un "airbag" supplémentaire qui, cependant, a comme conséquence un gain également contrôlé ("capé") qui peut être moins intéressant que le gain potentiel de la sortie programmée.

DES POSSIBILITÉS DE PERTES IMPORTANTES

Si des garanties diminuent effectivement le risque des produits structurés à capital protégé (ceux à capital garanti impliquent juste une perte du montant des frais), les épargnants doivent avoir conscience qu'un risque de perte importante du capital est possible, même si les probabilités jouent en faveur d'un scénario moins dramatique. Ces garanties abaissant l'espoir de performances, certains épargnants peuvent aussi chercher à minimiser le risque (tout en gardant l'opportunité de bénéficier de toute la performance) en s'intéressant à des produits moins complexes : des OPCVM (fonds communs de placement et sicav) très diversifiés qui mutualisent le risque avec une multitude de lignes d'investissement... ●

FRANÇOISE PAOLETTI-BENAZIEZ



Zoom

Quels risques pour les produits structurés ?

Les risques liés au marché que sont la variation des cours et les risques de change pour les valeurs hors zone euro. Les investissements sont réalisés en Bourse, avec tous les aléas attachés.

Le risque de liquidité. Si l'épargnant doit vendre son produit structuré avant l'échéance, l'émetteur le lui rachète à sa valeur du jour... qui peut être inférieure à celle établie à la date de l'achat.

Le risque de perte en capital. Même avec un produit à capital garanti, vous pouvez ne récupérer qu'une partie du capital investi, via les frais prélevés

(d'entrée, de gestion et de sortie). Attention à regarder ceux-ci dans leur globalité, donc, et à comparer les produits aussi sous cet angle. Quant aux produits à capital protégé, ils peuvent engendrer, en cas de lourde baisse des marchés, une forte moins-value.

Les risques liés à l'émetteur (défaut, faillite). Ce sont les plus faibles car il s'agit le plus souvent de solides banques ou assurances. Mais attention aux nouveaux venus sur le marché, s'ils ne sont pas liés à des établissements connus. ●

Loi anti-squat

Faciliter les recours des propriétaires

Zoom

En cas d'occupation illégale d'un logement, une nouvelle procédure simplifiée peut être engagée par les propriétaires pour leur permettre de récupérer leurs biens. Explications.

Depuis la loi du 23 juillet 2023, dit loi anti-squat, les droits des victimes ont été considérablement renforcés. Désormais, tout propriétaire d'un bien immobilier, qu'il s'agisse de son domicile, d'un local d'habitation ou non, occupé par des squatteurs, peut demander au représentant de l'État dans le département (le préfet) leur expulsion sans avoir à passer par la case tribunal.

La procédure est simple, rapide et peu coûteuse. Elle peut être activée en cas d'introduction et de maintien dans les lieux, à l'aide de manœuvres, menaces, voies de fait ou de contraintes. Et vous n'êtes pas contraint d'agir en un temps très court (moins de 48 heures), même s'il reste toujours préférable d'inter-



venir le plus tôt possible. Pour solliciter l'intervention du préfet, vous devez au préalable déposer plainte, et faire constater l'occupation illicite par un officier de police judiciaire

(policier, gendarme), par le maire ou par un commissaire de justice (ex-huissier de justice).

LA MISE EN DEMEURE POUR QUITTER LES LIEUX

Ensuite seulement, vous pouvez écrire, en recommandé avec avis de réception, au préfet du département où est localisé le bien, pour lui demander de mettre en demeure les occupants de quitter les lieux. Vous joindrez la plainte et le constat ainsi qu'une preuve que le logement constitue votre domicile ou votre propriété (titre de propriété, taxe foncière, factures...).

Le préfet pourra alors adresser la mise en demeure aux occupants illicites sous 48 heures, accompagnée d'un délai d'exécution qui ne peut être inférieur à 24 heures (7 jours si le bien n'est pas votre domicile). Au-delà de ce délai, si le logement est toujours habité, le préfet fera procéder à son évacuation. Renseignez-vous auprès de votre préfecture ou de votre agence départementale d'information sur le logement (coordonnées sur anil.org). •

LAURENCE OLLIVIER

Juriste : VIRGINIE POTIRON

Des sanctions lourdiées

La loi du 23 juillet 2023 a aussi renforcé la répression. La peine encourue pour une violation de domicile peut aller jusqu'à trois ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende. La loi entend par « domicile », tout local d'habitation contenant des biens

meubles vous appartenant, que vous habitez le bien ou non et qu'il s'agisse de votre résidence principale ou non (article 226-4 du code pénal). L'introduction illégale dans un local (à usage d'habitation ou commercial, agricole ou professionnel à l'aide de manœuvres, de menaces,

de voie de fait ou de contrainte) constitue aussi un nouveau délit passible au maximum de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende. Le maintien dans le local à la suite d'une telle introduction est puni des mêmes peines (article 315-1 du code pénal).

➔ La protection des logements contre une occupation illicite sur le site de l'Institut national de la consommation : inc-conso.fr.

Location à risque

« Comment faire reconnaître le préjudice subi ? »



Coaching

Le cas de Jérôme P. : « Nous avons loué en octobre 2023 une splendide maison en Bretagne via une plateforme. L'escalier qui menait à la mezzanine où nous dormions était particulièrement pentu et dangereux. L'avant-dernier soir, en descendant, j'ai violemment chuté. Les pompiers ont dû intervenir. Bilan : dix points de suture au front, deux mois d'arrêt de travail, clavicule cassée, mobilité du bras toujours pas retrouvée, énorme hématome sous la cuisse persistant six mois plus tard... Quels sont mes recours ? »



Fort heureusement ce type d'accident reste plutôt rare. Malgré tout, lorsque cela se produit, il est crucial pour les victimes d'adopter les bons réflexes. Voici la marche à suivre, que vous soyez passé par une plateforme ou pas.

1 COMPRENDRE VOS DROITS

Lorsque vous vous blessez seul, en principe, vous ne pouvez prétendre à aucune indemnisation. Sauf si un tiers identifié est responsable de vos dommages et/ou si vous détenez un contrat dit des accidents de la vie. Dans le cas étudié ici, la victime n'est pas couverte par une

assurance dédiée. En revanche, elle est persuadée que le fait générateur de sa chute est un escalier particulièrement accidentogène. « Un élément qui lui permet de s'appuyer sur l'article 1242 du code civil pour tenter d'engager la responsabilité civile du loueur », explique Maître Étienne Riondet, avocat, coauteur avec le docteur Sauveur Boukris, du Guide pratique de l'indemnisation des victimes d'accident (éditions du Puits Fleuri, février 2024, 250 pages, 22 €, disponible en librairie et sur puitsfleuri.com). Cet article dispose que l'on est « responsable non seulement du dommage que l'on cause par son propre fait, mais encore de celui qui est causé par le fait (.../...) des choses que

l'on a sous sa garde », analyse Maître Riondet. En clair, ici, la responsabilité du loueur peut être recherchée du fait des dégâts causés par l'escalier (voir encadré page suivante).

2 SE FAIRE ACCOMPAGNER DÈS LE DÉPART

Vulnérables, souvent gravement affectées physiquement et psychologiquement, les victimes ne sont pas du tout armées pour se défendre seules face à des professionnels aguerris qui utilisent un jargon incompréhensible. Les enjeux pouvant se chiffrer en centaines de milliers, voire en millions d'euros, en cas de dommages importants, il vaut mieux

ne pas monter au front seul. Dès le départ, idéalement avant même de déclarer le sinistre à l'assureur ou, à défaut, en parallèle, faites-vous épauler par un avocat spécialisé dans le traitement des dommages corporels. Celui-ci travaille généralement en binôme avec un expert médical. C'est ce duo qui va vous aider à nommer vos différents préjudices (physique, moral, esthétique, d'agrément, stress post-traumatique...), à les évaluer et ensuite à les chiffrer. Ils vous accompagneront aussi lors des expertises médicales.

3 CONSTITUER UN DOSSIER

« Vous devez conserver tous les documents et les classer par ordre chronologique, recommande le docteur Sauveur Boukris, médecin expert des victimes de dommages corporels. Récupérez notamment le rapport d'intervention des pompiers, le compte rendu des urgences, votre dossier médical avec les examens réalisés (radios ou autres...), vos arrêts de travail, les soins infirmiers... Et gardez tous les justificatifs des dépenses engagées en lien avec votre accident : factures de taxi, de médicaments, consultations médicales, honoraires de kinésithérapie, d'ostéopathie... Pen-

À retenir

- Conservez tous les justificatifs de vos blessures et des frais liés à l'accident.
- Vérifiez si l'une de vos assurances ne peut pas intervenir : protection juridique, accidents de la vie...
- Cherchez à savoir si vous pouvez faire intervenir un tiers responsable (loueur, professionnel, administration...) ainsi que son assurance.
- Pour des dommages lourds et permanents, recourez aux services d'un avocat spécialisé et/ou d'un expert médical.

La responsabilité du fait des choses

Attention ! Ce régime de responsabilité ne s'applique ni automatiquement ni à tous les coups. Par exemple, dans le cas d'espèce, si nous étions en présence d'un escalier « standard », le locataire ne pourrait pas se retourner contre le loueur, indique

Me Riondet. Ce dernier rappelle que, pour pouvoir engager la responsabilité du fait des choses, il faut être en mesure de prouver : • « L'état anormal ou le mauvais état de la chose. » (ici l'escalier) Par exemple, le non-respect des normes des tailles des marches,

l'absence de rambarde de protection ou d'éclairage. Cela peut se faire par tout moyen : photos, témoignages, diagnostic technique...

• Le lien de causalité entre l'état de l'escalier et la chute, autrement dit, ici, le rôle actif de l'escalier dans la production du dommage.

sez également à prendre des photos et à recueillir des témoignages. » Enfin, préparez votre dossier médical avec votre propre médecin expert. Il vous aidera à nommer vos douleurs, vos souffrances, à exprimer vos doléances, à lister ce que vous ne pouvez plus faire dans les actes de la vie quotidienne, les répercussions sur votre vie personnelle et professionnelle (prise d'un antidépresseur, cauchemars...), ainsi que les aides dont vous avez besoin.

4 DÉCLARER LE SINISTRE À L'ASSUREUR

C'est en réalité la toute première étape lorsque vous avez identifié un tiers responsable, en l'occurrence le loueur de la maison de vacances. Une fois ses coordonnées en main (à demander au bailleur et/ou à la plateforme), déclarez votre sinistre. Si la compagnie reconnaît la responsabilité de son client, elle nommera un professionnel pour réaliser une expertise médicale où il est grandement conseillé de ne pas se présenter tout seul.

Bon à savoir : en principe, pour fixer la date de l'expertise, il faut attendre que votre état de santé soit « consolidé ». « C'est-à-dire un état stabilisé qui n'évolue plus, ce qui permet d'établir les éventuelles séquelles permanentes, leur taux et de chiffrer votre préjudice »,

décrypte le docteur Boukris. « En attendant que l'état soit stabilisé, rien n'empêche cependant une première pré-expertise afin de verser un acompte provisionnel », précise-t-il.

5 BATAILLER POUR UNE JUSTE INDEMNISATION

Si l'assureur refuse de reconnaître la responsabilité de son client ou minore vos préjudices et le montant de l'indemnisation due, vous devrez engager une procédure devant le tribunal judiciaire à l'encontre du loueur et de son assureur. Le simple fait d'assigner la compagnie en justice l'incite parfois à négocier à l'amiable, observe Maître Riondet. À défaut, c'est le juge qui tranchera le dossier après avoir diligencé une expertise médicale judiciaire. C'est plus long (il faut compter entre deux et trois ans, contre un an à l'amiable), mais on peut espérer une meilleure prise en charge des dommages. •

LAURENCE OLLIVIER

Juriste : THOMAS GONÇALVES



Témoignez ! Vous souhaitez nous soumettre votre situation pour témoigner dans cette rubrique ? Détaillez-nous les questions que vous vous posez, en nous écrivant par e-mail à redactionweb@inc60.fr (préciser « rubrique Coaching » dans l'objet de votre message).

Prenez votre consommation en main

**ABONNEZ-VOUS
POUR 1 AN
et réalisez jusqu'à**

23 % D'ÉCONOMIE



LE MENSUEL

Des essais comparatifs de produits et de services, des enquêtes fouillées, des informations juridiques, des conseils pratiques...

+ LES HORS-SÉRIES THÉMATIQUES

Des guides pratiques complets autour de l'alimentation, la santé, l'environnement, l'argent, le logement...

+ Le hors-série Spécial Impôts

En version numérique

+ L'ACCÈS AUX SERVICES NUMÉRIQUES DE «60» (ORDINATEUR, TABLETTE ET SMARTPHONE)

- Accès illimité aux versions numériques des anciens numéros
- Accès aux versions numériques des mensuels et hors-séries compris dans votre abonnement
- Accès aux articles réservés aux abonnés
- Accès à la lettre d'info de la communauté de lecteurs : La Tribu 60



**DÉCOUVREZ NOS FORMULES
100 % NUMÉRIQUES
SUR WWW.60MILLIONS-MAG.COM**



BULLETIN D'ABONNEMENT

605

À compléter et à renvoyer sous enveloppe sans l'affranchir à : 60 Millions de consommateurs – Service Abonnements – Libre réponse 96316 – 59789 Lille Cedex 9

OUI, je m'abonne à 60 Millions de consommateurs

Je choisis l'abonnement suivant :

ABONNEMENT ÉCLAIRÉ 49 € au lieu de ~~59,70 €~~
soit **18 % d'économie** : 1 an, soit 11 numéros mensuels + Hors-série Impôts en version numérique* + accès aux articles et aux versions numériques des mensuels sur 60millions-mag.com

ABONNEMENT EXPERT 83 € au lieu de ~~108 €~~
soit **23 % d'économie** : 1 an, 11 numéros mensuels + Hors-série Impôts en version numérique* + 7 Hors-séries + accès aux articles et aux versions numériques des mensuels sur 60millions-mag.com

Offre valable pour la France métropolitaine jusqu'au 31/10/2024. Vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à réception du 1^{er} numéro. La collecte et le traitement de vos données sont réalisés par notre prestataire de gestion des abonnements TBS Blue sous la responsabilité de l'Institut national de la consommation (INCC), éditeur de 60 Millions de consommateurs, situé au Polaris, 76, avenue Pierre Brossolatte, CS10037, 92240 Malakoff, à des fins de gestion de votre commande sur la base de la relation commerciale vous liant. Si vous ne fournissez pas l'ensemble des champs mentionnés ci-dessus (hormis téléphone et e-mail), notre prestataire ne pourra pas traiter votre commande. Vos données seront conservées pendant une durée de 3 ans à partir de votre dernier achat. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité, d'opposition, d'effacement de vos données et définir vos directives post-mortem, à l'adresse suivante : dpo@inc60.fr. À tout moment, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Cnil. Nous réutiliserons vos données pour vous adresser des offres commerciales, sauf opposition en cochant cette case . Vos coordonnées (hormis téléphone et e-mail) pourront être envoyées à des organismes extérieurs (presse et recherche de dons). Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case . (Délais de livraison du 1^{er} numéro entre dix et trente jours, à réception de votre bulletin d'abonnement).

*Si vous souhaitez recevoir la version papier du hors-série Impôts (sans frais supplémentaires), veuillez cocher cette case

MES COORDONNÉES

Mme M.

Nom

Prénom

Adresse

Code postal Ville

Téléphone*

Email*

*Facultatif

MON RÈGLEMENT

Je choisis de régler par :

Chèque à l'ordre de 60 MILLIONS DE CONSOMMATEURS

Carte bancaire :

N° :

Expire fin :

Date & signature obligatoires

Ne vous
laissez
pas faire

Prix erronés en caisse, ça suffit !

Peut-on lutter contre le phénomène exaspérant du prix du produit scanné en caisse plus élevé que celui indiqué en rayon ? La réponse est oui !

L'événement a eu lieu en début d'année dans l'Intermarché de Sault-lès-Rethel, dans les Ardennes. Appelés par plusieurs clients mécontents, les contrôleurs de la direction départementale de la protection des populations ont fait une descente pour constater un « défaut d'affichage des prix des produits mis en vente et discordance entre le prix affiché en rayon et le prix effectivement payé par le consommateur, empêchant le consommateur d'effectuer un achat éclairé et de payer ses achats à hauteur de ce qu'il a constaté en rayon ». Traduit de l'aride langage administratif, cela veut dire que certains articles n'étaient pas étiquetés et surtout que le prix des produits achetés était plus élevé en caisse que leur affichage en rayon. Verdict : 31 200 € à acquitter par le propriétaire du fonds de commerce.

DEMANDEZ LE TICKET

La même mésaventure est également arrivée plus récemment à d'autres Intermarché, celui du chemin de Ferro-Lèbres à Toulouse, avec une amende limitée à 8 100 €. Ou celui de Saint-Just-d'Ardèche, avec 5 220 €. Intermarché n'est pas la seule enseigne concernée, bien sûr.

Cette expérience, de nombreux consommateurs l'ont déjà vécue sans toujours savoir comment réagir. D'autant qu'avec la fin de l'impression du ticket de caisse automatique, on peine parfois à démontrer sa bonne foi, quand le paiement est effectué. Un prix scanné qui passe plus cher en caisse qu'en rayon est le signe d'un magasin mal géré. Il faut d'abord demander l'impression du ticket, puis se rendre à la caisse centrale, qui fait office de service client, si la personne

en caisse vous affirme qu'elle ne peut rien faire pour rectifier le prix.

RÉCLAMEZ, PUIS SIGNALEZ

Si le magasin a du mal à reconnaître son tort, il est toujours bon de rappeler deux points. D'abord, qu'il peut s'agir d'un délit pour pratique commerciale trompeuse (article L132-1 du code de la

consommation) si l'anomalie repose sur une publicité inexacte.

Et sans jouer au justicier, il est habituel de payer le prix le moins élevé. « En présence d'un produit marqué ou étiqueté à deux prix différents, il est usuel que l'on demande au client le prix le plus faible, lorsque celui-ci est en rapport avec la valeur de l'article », indique ainsi une circulaire du 19 juillet 1988. Pas question non plus de payer un lave-linge affiché à 20 €, soyons de bonne foi.

Si la situation ne s'arrange pas, signalez-la à la direction de la protection des populations de votre département (sur signal.conso.gouv.fr), qui pourra contrôler le magasin si elle le souhaite.

Et puis, rien ne vous empêche de changer de magasin et de raconter votre mésaventure autour de vous. ●

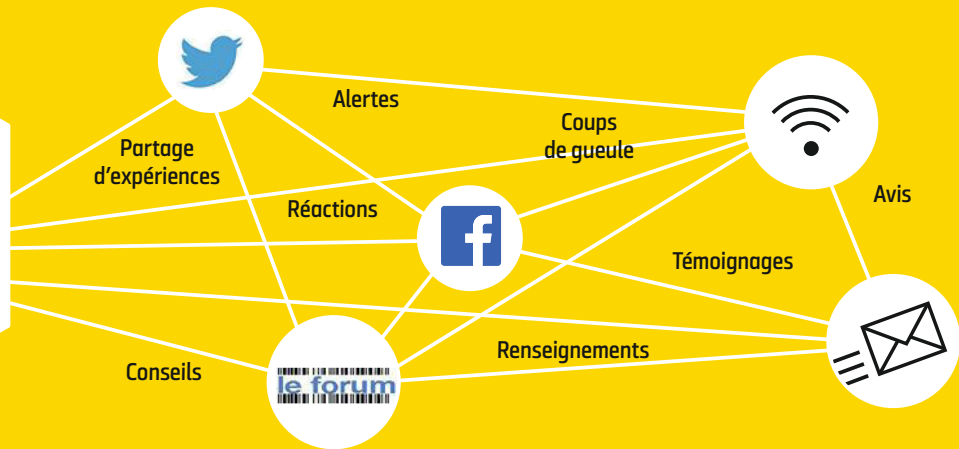
LIONEL MAUGAIN



La référence à utiliser

Circulaire du 19 juillet 1988 (chapitre III-C) : « Le fait d'annoncer (...), dans un même magasin, deux prix différents pour le même article est de nature à constituer une infraction dans le cas où cette anomalie repose sur une publicité inexacte (...). Par ailleurs, en présence d'un produit marqué ou étiqueté à deux prix différents, il est usuel que l'on demande au client le prix le plus faible, lorsque celui-ci est en rapport avec la valeur de l'article. »

RÉSEAU 60



À 60 millions, on est plus forts !

Cette rubrique est composée de lettres choisies parmi les milliers de messages que nous recevons chaque mois par voie postale, électronique ou via les réseaux sociaux. Notre sélection reflète les problèmes les plus fréquents que vous rencontrez. Pour plus d'informations et de conseils, consultez notre site www.60millions-mag.com ou une association de consommateurs (adresses page 23).

Savoir compter

R. Glorriot/61 Bagnoles de l'Orne

Un traitement qui donne chaud

Pour faire des économies, la Sécurité sociale a instauré une franchise médicale de 1 € sur les médicaments. Mon médecin m'a prescrit une boîte de Prednisolone, dont le prix est de 3,18 €. Posologie : 2 comprimés/jour pendant 4 jours. La boîte contient 20 comprimés, on sait que les médicaments non utilisés sont rapportés à la pharmacie, ils seront ensuite incinérés pour produire de la chaleur. Si je compte bien, 1 comprimé coûte 0,159 €, mon traitement a coûté 1,272 €, donc 1,908 € sont partis en fumée. Alors se pose la question, mon euro a-t-il servi à me soigner ou à produire de la chaleur ? Je crois qu'il existe d'autres façons de faire des économies.

Principe de réalité M. X./93 Rosny-sous-Bois

Trop vieux pour être assurés !

Nous souscrivons depuis de nombreuses années une assurance rapatriement décès. Notre assureur refuse dorénavant d'assurer mes parents qu'il juge trop âgés. Est-il normal d'avoir payé pendant quarante ans pour finir par se voir rejetés ? Peut-on contester cette décision ?



LA RÉPONSE DE 60

Chaque assureur fixe, dans ses contrats, un âge limite au-delà duquel il peut refuser d'assurer les personnes (60, 65, 70 ans). Mais cela doit être clairement précisé dans les brochures ou les conditions générales du contrat. L'assurance rapatriement couvrant des risques de maladie ou de décès – risques augmentant fortement avec l'âge – des souscripteurs âgés peuvent ainsi s'en retrouver privés. Toutefois, certains assureurs proposent aux personnes âgées ce type d'assurance, mais souvent au prix fort : des cotisations beaucoup plus élevées et... un niveau de garanties diminué !



ILLUSTRATIONS ANNE DERENNE

Pour le coup, c'est ultra-efficace !
Plus une seule trace de calcaire.



Trop efficace... Nicole B./56 Caudan

Ça dégraisse ou ça décape ?

J'ai acheté un flacon de produit vaisselle Paic Expert anticalcaire que j'ai posé un soir sur mon plan de travail stratifié de couleur claire... Une ou deux gouttes ont coulé du flacon, faisant des taches. J'ai dû utiliser de l'eau de Javel et frotter avec un tampon grattant pour arriver à nettoyer mon plan de travail. Ce produit censé dégraisser la vaisselle est inquiétant ! Est-il toxique ?



LA RÉPONSE DE L'INGÉNIEUR

Les produits ménagers sont des détergents avec des tensioactifs efficaces pour dissoudre les graisses, mais ils sont en général corrosifs s'ils ne sont pas utilisés correctement. Il est essentiel de prendre connaissance de leur mode d'emploi. En outre, ce produit anticalcaire contient un acide destiné à dissoudre le calcaire, ce qui le rend encore plus décapant. Il n'est donc pas surprenant qu'une goutte de ce produit concentré déposée sur une surface puisse l'endommager, si celle-ci n'est pas immédiatement nettoyée. Ce produit peut évidemment être utilisé, mais il faut toujours le diluer dans de l'eau au moment de la vaisselle. Attention, une prédilution dans un flacon risque de favoriser le développement de bactéries.

L'agitateur s'engage... Clémence F./59 Wambrechic

Se détacher de l'abonnement Fnac

Pour résilier sa carte avantage Fnac+, il faut appeler le SAV ou se rendre en magasin. Impossible, pour ma part, de rompre le contrat en ligne. Je trouve cette pratique scandaleuse ! Est-elle légale ?



LA RÉPONSE DE 60

Contactée, la Fnac affirme qu'il est possible de résilier sur son site Internet. « Pour annuler la tacite reconduction, le client doit se rendre dans son espace client, onglet Fidélité, et un seul clic suffit. Un mail de confirmation lui est ensuite envoyé. » Comme l'indiquent les CGV, il faut cliquer sur le lien Annuler le renouvellement. Cette résiliation doit être effectuée avant la date limite qui doit vous être communiquée, conformément à l'article L215-1 du code de la consommation et consultable sur votre compte. Les CGV précisent

également : « Vous pouvez à tout moment choisir de ne pas prolonger votre inscription pour l'année à venir en vous rendant dans votre compte fnac.com, rubrique Ma carte. » Si la Fnac ne répond pas, adressez un courrier recommandé (LRAR) à Fnac Service clientèle, Le Flavia, 9 rue des Bateaux-Lavois, 94768 Ivry-sur-Seine Cedex. Demandez la résiliation au titre de l'article L215-1 du code de la consommation, qui laisse au consommateur la possibilité de résilier le contrat avant le renouvellement, si la demande est formulée dans le délai communiqué par le professionnel.

Croustillante shrinkflation F. O., via le forum

Les biscottes aussi !



La shrinkflation n'a pas épargné les grandes boîtes de trois paquets de 20 biscottes Heudebert La Braisor. Les biscottes ont diminué de taille, elles ont perdu au moins 2 cm. En revanche, Heudebert n'a pas encore changé son packaging. Ainsi, on se retrouve désormais avec un vide de 7 cm entre le haut du carton d'emballage et le haut du dernier paquet de biscottes.

Prêt à embarquer Luc C./75 Paris

Ma canette détaxée

Je prends régulièrement l'avion pour Milan au départ de Paris. Et je ne comprends pas pourquoi on me réclame systématiquement ma carte d'embarquement lorsque j'achète un simple Coca dans un point Relay, juste avant d'embarquer. Puis-je refuser de la montrer ?



LA RÉPONSE DE 60

Interrogé par «60», Aéroport de Paris précise que « dans un Relay situé en salle d'embarquement, la présentation d'une carte d'embarquement n'est pas nécessaire pour l'achat de boissons ou de nourriture, à l'exception des marchandises exonérées de TVA ». Relay ajoute : « Nous demandons automatiquement la carte d'embarquement afin de fluidifier l'attente en caisse (en la scannant systématiquement, plutôt qu'en saisissant manuellement selon les clients et les produits les données de vol et destination). Le client peut tout à fait s'y opposer quand ses achats ne sont pas soumis à la détaxe. »

Pas tout à fait propriétaire R. Dufrère/64 Pau

L'incruste

Ma belle-fille a signé un compromis de vente pour un appartement, la vente est prévue mi-septembre. Le propriétaire est déjà parti, mais son épouse ne veut pas quitter les lieux. Que doit faire ma belle-fille ?

60 LA RÉPONSE DE 60

Si le vendeur ne quitte pas les lieux à la signature de l'acte définitif ou à la date prévue dans le contrat, l'acheteur peut décider de se retirer et d'annuler la vente. L'acheteur peut aussi accepter de retarder la vente jusqu'au départ de l'épouse. Mais si l'acheteur n'est pas d'accord, il peut se retirer également à ce stade. Le vendeur peut aussi négocier un accord avec l'acheteur, qui accepte qu'il reste dans la propriété pendant une période

déterminée après la signature du contrat. Dans ce cas, trois scénarios peuvent se produire :
 1- Un délai, inscrit sur l'acte de vente par le notaire, est accordé au vendeur sans aucune compensation. Et à terme, le vendeur est tenu de quitter la propriété.
 2- Le notaire précise dans l'acte de vente la date à laquelle le vendeur doit quitter les lieux, tout en conservant une fraction du prix de vente afin de s'assurer que le déménagement sera effectué à la bonne date.



Après l'expiration du délai, si le vendeur n'est pas parti, une pénalité est imposée pour chaque jour de retard et, le cas échéant, une procédure d'expulsion

devra être engagée.
 3- Le nouveau propriétaire crée un contrat de bail pour le vendeur qui devient donc locataire de son ancienne propriété.

Qu'est-ce qu'on mange ? Philippe C./93 Sevran

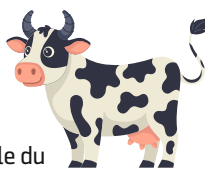
Vache à viande... ou pas ?

J'ai acheté de la viande de bœuf chez Carrefour. L'étiquette indique « jeune bovin » et « type racial : laitier ». Pour moi, les jeunes bovins sont issus de races à viande : charolaise, limousine, etc., les races laitières étant celles qui produisent du lait. Est-ce une anomalie ?

60 LA RÉPONSE DE 60

Nous avons contacté l'enseigne, qui nous a répondu qu'il était « courant de retrouver cette catégorie (jeune bovin) et ce type (laitier) pour un produit mis en vente par un distributeur ». Mais selon l'étude « Où va le bœuf ? », publiée par l'Institut de l'élevage en 2022, seulement 2 % de la viande bovine vendue dans les rayons boucherie (hors hachée) des grandes et moyennes surfaces étaient issus de jeunes bovins laitiers. La mention du type de race (à viande, laitière ou mixte) a été rendue obligatoire en 1997 après la crise de la vache folle, mais ne l'est plus depuis 2002. Pourtant, certains découpeurs continuent de l'afficher, notamment pour le haut de gamme afin de mettre en avant l'utilisation de races à viande. C'est en somme un argument

marketing. Nous avons demandé à l'Association nationale interprofessionnelle du bétail et des viandes (Interbev) si la viande de bovins à viande était réellement meilleure que celle des races laitières. « La qualité de la viande dépend de plusieurs facteurs : maturation, alimentation, génétique et taux de gras », nous a répondu l'Interbev. Les bovins de races à viande sont plus gras, ce qui peut améliorer le goût. Sachez également que la viande d'animaux femelles est plus grasse que celle des mâles et est donc plus appréciée, c'est ainsi que les Français mangent surtout de la vache. Si vous êtes tombé sur un faux-filet de jeune bovin, un animal mâle non castré et âgé de 12 à 24 mois, c'est probablement pour répondre à la forte demande de pièces de viande à griller en été.



Au train où vont les choses !

Olivier R./74 Rumilly

Plus long que prévu

J'ai acheté six billets pour une liaison Valence-Carcassonne. Le jour convenu, nous n'avons pas pu prendre le train, car il était bondé. Celui d'après, 1 heure plus tard, était tout aussi rempli. Finalement, nous sommes arrivés en gare d'Avignon à 20h30, livrés à nous-mêmes. Impossible, en effet, de poursuivre notre voyage vers Carcassonne, faute de correspondance. Nous avons dû chercher une chambre d'hôtel. Nous sommes finalement arrivés le lundi à 12h30 au lieu du dimanche soir. Quel service !

Une bienvenue qui coûte cher ! Steven Bocquet/37 Cormery

Free trop borné ?

Au cours d'un trajet sur l'île grecque de Corfou, mon portable a borné en Albanie, pays proche engendrant des frais d'itinérance. Quelques instants après avoir reçu un SMS me souhaitant la bienvenue en Albanie, j'ai désactivé la 4G. Trop tard : Free m'a facturé 52 € et refuse de me rembourser. Que faire ?

60 **LA RÉPONSE DE 60**
« L'abonné a eu le SMS le prévenant, donc il est facturé, ce qui est normal car nous le sommes aussi par les Albanais », a répondu Free interrogé par «60». Toutefois, selon l'article 13-5 du règlement n° 2022-612 du 6 avril 2022, les opérateurs doivent informer « sur la manière d'éviter efficacement l'itinérance involontaire dans les régions frontalières ».

Et, selon l'article 14, « les fournisseurs de service d'itinérance informent leurs clients, avant la conclusion d'un contrat de détail, puis à intervalles réguliers, des risques de connexion et de téléchargement de données en itinérance automatiques et incontrôlés ». Vous pourriez ainsi vous appuyer sur ces articles pour insister... Et si Free rechigne, saisissez son médiateur de la consommation (mediation-telecom.org).



Michel Carnet/54 Azelot
Burger King perd les pédales
Lors d'une randonnée à vélo, je me suis arrêté au drive d'un Burger King. On a refusé de me servir au prétexte que dans un drive, on ne sert que des clients motorisés et non des cyclistes qui peuvent aller en salle ! Ce refus me semble discriminatoire, et j'ai écrit à la direction de Burger King, qui n'a pas répondu !



Ça coule de source Isabelle B./76 Rouen

Le verre d'eau, c'est cadeau

J'ai acheté et consommé un sandwich sur place dans une boulangerie-pâtisserie. L'enseigne met en avant les menus avec sandwich, dessert et bouteille d'eau. Ayant un petit budget, j'ai pris un sandwich à 5 €, et demandé un verre d'eau pour l'accompagner... Le vendeur a refusé, prétextant une panne de robinet alors qu'il a servi des cafés, pour lesquels les machines sont évidemment raccordées à la robinetterie ! Ces enseignes ne doivent-elles pas mettre à disposition des consommateurs – qui, de plus, n'apprécient pas tous les bouteilles en plastique – une fontaine avec gobelet ?

60 **LA RÉPONSE DE 60**
Cet établissement était dans l'obligation de vous servir un verre d'eau. En effet, la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi Agec) du 10 février 2020 indique que tout établissement de restauration (restaurant, boulangerie, bar, etc.) doit donner accès « à une eau potable fraîche ou tempérée, correspondant à un usage de boisson »

à leurs clients consommant sur place. Ils doivent même en informer leurs clients (article 77) : « Les établissements de restauration et débits de boissons sont tenus d'indiquer de manière visible sur leur carte ou sur un espace d'affichage la possibilité pour les consommateurs de demander de l'eau potable gratuite. » Si cela vous arrive à nouveau, vous pouvez rappeler au responsable du lieu ses obligations à ce sujet.



- Vous recherchez des conseils.
- Vous avez subi un préjudice.
- Vous êtes victime d'une arnaque.
- Vous souhaitez réagir à un article.
- Ça vous choque, ça vous agace.
- Vous voulez lancer une alerte.

60
millions
de consommateurs

Devenez consom'acteur : racontez-vous, écrivez-nous !

redactionweb@inc60.fr **ou** INC, 76, avenue Pierre Brossolette, CS10037, 92240 Malakoff



LA FLÈCHE DE MADAME 60

Chaque mois, Madame 60 évoque sa vie, ses humeurs, pointe les situations absurdes et n'hésite pas à cibler les responsables de ses galères de consommatrice.

Quand Barilla se lance dans la promesse de l'aube

Avant même l'été, certains publicitaires ont pris déjà un sacré coup de chaud. Je suis tombée l'autre jour sur la pub de la sauce pesto Alla Genovese de Barilla. Accrochez-vous, c'est poétique. Voilà donc une sauce qui est « le fruit d'un équilibre parfait entre la fraîcheur du basilic italien cueilli à l'aube et le goût authentique du Parmigiano Reggiano AOP. »

« Basilic cueilli à l'aube », ça m'a stoppée net. Alors que les autres sauces pesto sont sans doute à base de basilic cueilli en fin de matinée ou, pire, en pleine après-midi, Barilla réveille donc des cueilleurs en pleine nuit, les arme d'un sécateur et les aligne dans les champs de basilic, prêts à recueillir le précieux végétal.

Une question me taraude : c'est quoi, exactement, l'aube ? Le dictionnaire nous dit que c'est une période située entre la nuit et le jour. Pas beaucoup plus avancée, j'ai donc fouillé dans les ténèbres et découvert que l'aube est divisée en trois phases. D'abord, l'aube astronomique, lorsque le soleil est à 18° sous l'horizon. Le basilic frais n'est pas encore clairement visible à l'œil nu. Puis, c'est l'aube nautique lorsque le soleil arrive à 12°, le moment où les premières lueurs sont là. Mais c'est seulement lors de la troisième phase, dite aube civile, lorsque le soleil parvient à 6° sous l'horizon, que la cueillette peut se faire sans éclairage artificiel ni risque d'accident du travail. Est-ce que Barilla se réfère à l'aube civile pour lancer son armée de cueilleurs ? Et quand doivent-ils stopper la récolte ? Sans doute avec l'aurore, quand le ciel prend une teinte jaune orangé.



Une question me taraude : c'est quoi, exactement, l'aube ?



Comme si ces affres ne suffisaient pas, une autre pub m'a plongée dans des abîmes de perplexité. Bien moins poétiques cependant. Il s'agit des croquettes pour chat Ziggy Family, qui se donnent pour objectif de créer l'alimentation pour chat « la plus saine et la plus savoureuse du monde », pour obtenir « des selles moins odorantes ». Passons sur la première affirmation qui repose sans doute sur un comparatif gustatif mené par des chats indiens, chinois, allemands, enfin du monde entier. Mais alors, mesurer l'odeur des crottes et affirmer sans trembler qu'elles sentent moins que les selles issues de Friskies ou Purina, comment ont-ils fait ? Y a-t-il des ingénieurs en blouse blanche qui ont reniflé durant des mois les litières après que les chats ont déféqué afin de parvenir aux effluves les plus supportables

pour l'homme ? Auquel cas, on veut voir des photos ou des vidéos.

J'ai moi-même acheté des Ziggy pour ma chatte Luna. Eh bien, pari tenu : ses crottes ne sentent rien ! Elle n'en a pas fait pour la bonne raison qu'elle n'a pas voulu manger la moindre de ces croquettes.

Me voilà refaite de 10 €, et contrainte d'aller sniffer les crottes de Marley, le chat de mon voisin Sylvain qui en a fait son quatre-heures. Je vous tiens au courant (ou pas). Plein de courage à ceux qui reprennent. Quant à moi, tout ça m'a épuisée. ●

Par courrier: 60 millions de consommateurs, Madame 60, Le Polaris, 76 avenue Pierre Brossolette, CS10037, 92240 Malakoff. Par courriel: redactionweb@inc60.fr

000

60 SECONDES POUR RETENIR L'ESSENTIEL

L'entourloupe

Une matière grasse laitière à tartiner, à 70 % de matières grasses, n'est pas du beurre, même si l'emballage tend à le laisser croire. *p. 18*



Le bon réflexe

Non obligatoire à vélo pour les plus de 12 ans, le casque peut vraiment faire la différence en cas de chute. Mais choisir celui qui apporte sécurité et confort reste une opération délicate. *p. 40*

La mise au point

Un article en promotion, mais en rupture de stock, ne dispense pas l'enseigne de fournir cet article ultérieurement, et au prix de la promo, au consommateur qui le réclame. *p. 50*



Le non-dit

La promotion du « manger sain » par les influenceurs sur les réseaux sociaux passe par des régimes hypocaloriques sans que cela ne soit jamais précisé. *p. 24*



Le paradoxe

C'est avec la nicotine des substituts tabagiques que l'on guérit l'addiction au tabac... provoquée par la nicotine. *p. 26*



La mention spéciale 16,1/20

Philips EP2339/40
Simple à utiliser, pratique à nettoyer et à détartrer, cette cafetière-broyeuse à grains se distingue aussi par sa capacité à faire du bon café. *p. 35*



La mise en garde

Très à la mode, le produit structuré est un placement qui offre une performance abaissée moyennant une garantie de capital. Mais ça n'est pas totalement sans risque... *p. 54*

Le chiffre marquant

16,8 %

C'est la proportion de voitures électriques sur les presque 1 800 000 voitures immatriculées en France en 2023. *p. 8*

La manipulation

« Dix personnes regardent cet article », « Plus qu'un en stock »... dans le commerce en ligne, les informations qui incitent à cliquer vite sont désormais hors la loi. *p. 44*



Ne manquez pas notre hors-série



Actuellement en kiosque et en version numérique
sur <https://boutique.60millions-mag.com> et sur tablettes

